

CIVILISATION
2^E ANNÉE/ 3^E ANNÉE
3-CIVI-I (3-CIVI-II)

HISTOIRE POLITIQUE
DE LA FRANCE
DEPUIS 1945

2000-2001-sn

HISTOIRE POLITIQUE DE LA FRANCE DEPUIS 1945.

1 La France à la libération.

-La libération de la France est souvent confondue avec celle de Paris en août 1944. Mais une partie de l'Est (depuis les Vosges) est encore aux mains des Allemands.

LE PROBLÈME DU POUVOIR.

Une question capitale se pose, dès la libération de Paris (25 août 1944): à qui est le pouvoir maintenant ? Et qui a le droit et la légitimité de l'exercer ?

On ne pouvait plus rappeler la Chambre des députés (élue en 1936) et le Sénat puisque ces deux avaient fui leurs responsabilités en 1940 en donnant "pleins pouvoirs" à Pétain. Le pays n'était pas totalement libéré et plus de 1 500 000 Français étaient encore prisonniers, réquisitionnés en Allemagne pour faire le Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) ou en tant que déportés politiques et raciaux. On ne pouvait songer encore à une consultation électorale à cause des mauvaises communications et du fait de l'occupation de l'est de la France. .

Deux forces prétendent détenir l'autorité: la résistance extérieure représentée par le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) (chef: De Gaulle) et la résistance intérieure représentée par le Conseil national de la Résistance (CNR) et par les mouvements de résistants. Mais il y avait certes des liens entre les deux groupes.

La synthèse est réalisée dans la composition , le 5 et le 9 septembre 1944, du nouveau Gouvernement Provisoire. Deux hommes se distinguent particulièrement: Jules Jeanneney, président du Sénat, et Georges Bidault (successeur de Jean Moulin à la tête du CNR), du parti démocrate-populaire. De Gaulle tente donc de réconcilier les deux mouvements, en incorporant à deux reprises dans le nouveau GPRF des résistants de l'intérieur.

Ce qui compliquait toutefois la situation, c'est qu'en dehors des deux camps que De Gaulle tentait d'unifier, on avait créé, dans la clandestinité, des CDL (Comités départementaux de la Libération) et, plus tard, des CLL (Comités locaux de Libération). Des préfets nommés pendant la guerre ou à nommer après la libération devraient être les représentants des CDL et leur obéir. Telle n'était pas l'idée de De Gaulle et c'est pourquoi il a fait des tournées politiques dans le pays afin de mieux asseoir l'autorité du GPRF et de limiter la puissance des CDL au profit de préfets aux pouvoirs réels.

Le 14 juillet 1945, les comités organisent encore des Etats généraux de la Renaissance française mais le pouvoir central sera rétabli à partir de septembre 1945 quand les élections cantonales auront lieu, permettant l'installation des conseils généraux (= assemblées des départements).

Par rapport aux stratégies du Parti communiste (plus de 500 000 membres en 1945), il semble qu'on doive voir deux phases: la première allant de juin à novembre 1944 où il veut jouer le rôle de parti "interclasses", (c'est-à-dire qu'il pouvait en appeler à diverses couches de la société, et non seulement aux ouvriers) contrôlant les organisations de résistance (= Le Front National (!) et Les Francs-tireurs et partisans français) et dirigeant des milices patriotiques. Ces derniers faisaient souvent cavaliers seuls en perquisitionnant et en procédant à des arrestations, voire à des exécutions. Il est d'autre part possible que, chez les communistes, l'idée ait pris naissance d'être un "double pouvoir" dans l'Etat et d'en arriver à une prise du pouvoir, ulté-

rieurement, par la voie révolutionnaire. Ce qui est historiquement prouvé, c'est que les communistes avaient une part active et grandissante dans la résistance dès que l'U.R.S.S. s'était engagée dans la lutte contre l'Allemagne. . .

Le 28 octobre 1944, le GPRF ordonne le désarmement des milices. Evidemment le Bureau politique des communistes combat dans tout le pays cette mesure mais au retour négocié de Russie de Maurice Thorez (déserté <de la France> en 1939), leur secrétaire général, le parti change de cap: premièrement, il pense moins à une stratégie de ce double pouvoir qui consiste à réserver aux communistes le maintien de leur pouvoir en-dessous de la haute classe dirigeante. Deuxièmement et plus concrètement, le parti a fini par concéder la dissolution des milices patriotiques, parce qu'il craignait que des tentatives révolutionnaires en France eussent pour effet de freiner la victoire sur les Allemands et même de stimuler la naissance d'une plus forte influence américaine en Europe, à un moment où De Gaulle y était lui-aussi hostile.

Les membres du parti communiste étaient très influents dans les CDL, très révolutionnaires dans leurs meetings organisés dans le Sud. La balance se penchait lentement du côté de De Gaulle à partir d'octobre 1944. Quand en septembre 1945, les conseils généraux sont réinstallés, c'est en fin des CDL et des CLL, mais pas de l'influence communiste.

Les communistes, qui avaient reconnu la légitimité du GPPF, obtiennent plus de 26 % de voix exprimées pendant les premières années d'après-guerre et gagnent partout du terrain.

LES FORCES POLITIQUES.

Début 1945, le Front National et le Mouvement de Libération Nationale (de tendance politique mixte) ont tenté de fusionner. Devant l'échec des pourparlers, s'ensuit une scission du deuxième groupement : une minorité du MLN constitue avec le FN le "Mouvement unifié de la renaissance française" (MURF). La majorité s'associe à d'autres mouvements de tendance socialiste ou gaulliste principalement. Puisque ces diverses forces étaient trop disparates, leur puissance en a pâti.

Cet état de choses donnait de nouvelles chances aux anciens partis <de l'avant-guerre>, qui, bien qu'ils fussent au CNR, avaient perdu beaucoup de leur crédibilité puisque le public les rendait responsables de la défaite de 1940 et parce que les chefs s'étaient compromis ou que leurs rangs avaient été décimés. Tel fut le cas du Parti radical (centre-gauche). C'est pourquoi, en novembre 1944, des chrétiens de gauche résistants ont fondé le Mouvement républicain populaire (MRP), qui essayait de fuir les dogmes et de concilier la démocratie, le progrès social et le christianisme ("corps à droite, tête à gauche", a-t-on commencé à dire). Son électorat se situait plutôt à droite, paradoxalement, ce qui s'est vérifié aux élections de 1951, lorsque le parti a perdu beaucoup de suffrages allant au RPF (le parti gaulliste constitué en 1947). (Le MRP a disparu d'ailleurs en 1966 au profit du Centre Démocrate.)

Sur le plan individuel aussi, le comportement tenu pendant la guerre influe sur les possibilités d'éligibilité. Sur bon nombre d'anciens dirigeants pesait le discrédit tandis que d'autres chefs d'avant-guerre importants étaient déportés en Allemagne et y restent jusqu'en mai 1945 (= mois de la reddition du pays). Par conséquent, en septembre 1944, il y a eu un renouveau profond de la classe politique.

Les hommes jeunes qui avaient fait de la résistance étaient-ils prêts à oublier les clivages entre la droite et la gauche, entre socialistes et communistes ? En septembre 1944, Daniel Mayer a proposé la fondation d'un Comité d'entente socialiste/ communiste. D'autre part, au premier congrès de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (parti d'où est né le Parti socialiste) on avait voté une motion de Jules Moch qui préconisait l'unité avec le Parti Communiste. En janvier 1945, il y a des projets pour la formation d'une Union travailliste de la Libération, creuset politique de démocratie sociale, ou de social-démocratie... (cf. la situation en Hollande). Les deux

tentatives ont abouti à des échecs, surtout à cause de la foi, et, en rapport avec cela, de l'enseignement libre : la laïcité des projets n'étaient pas faite pour attirer les catholiques de gauche; de leur côté, les socialistes craignaient l'absorption de leurs idées au milieu de desseins communistes.

La consultation politique du peuple du 21 octobre 1945 devait apporter une solution. Ce fut à la fois l'occasion d'un double référendum (moyen utilisé une dernière fois lors des plébiscites du Second Empire <1852>) et d'une élection d'une Assemblée nationale (avec un système, d'ailleurs incomplet, de représentation proportionnelle dans le cadre d'un département). La première question du référendum était: "Voulez-vous que l'Assemblée élue ce jour (= le 21) soit une "Assemblée constituante" (= assemblée qui a le droit de former une constitution) et la seconde question était rédigée ainsi: "Approuvez-vous l'organisation provisoire des pouvoirs publics indiquée dans le projet qui vous est soumis ?" (provisoire= pour une période de sept mois après lequel un projet de constitution serait soumis à un référendum suivant). Or, les radicaux votaient non-non à ces deux questions, les communistes oui-non, les socialistes et le MRP oui-oui. Le référendum a donné 96,4 % de oui à la première question et 66.5 % à la deuxième question. Quant à l'élection législative, les scores étaient: communistes >26 % (159 sièges), socialistes (SFIO) >23 % (146 sièges) et MRP <24% (150 sièges). Il faut noter que les femmes avaient obtenu le droit de vote par une ordonnance d'avril 1944.

Les résultats donnent lieu à une refonte du paysage politique: les communistes progressent énormément, les radicaux s'écroulent (10,5 % seulement) et la droite tombe à 15 %.

L'ÉPURATION.

Après la collaboration avec les Allemands, sujet longtemps tabou en France, l'épuration qui s'en est ensuivie a été longtemps une opération controversée. Le GRPF avait pris la précaution, dès juin 1944, de créer des cours de justice. Malgré cela, au lendemain de la libération, des cours martiaux et même des exécutions (sans porter des causes judiciaires devant le tribunal) déterminaient le climat de vengeance. Par ailleurs, on n'avait pas attendu le départ des Allemands pour procéder à des règlements de compte. Y a-t-il eu 10 000 exécutions au total ? (Et combien y a-t-il eu de femmes à la tête rasée ... ?)

Pour ce qui est des affaires légales, les dossiers démontrent un chiffre qui dépasse les 160 000 dont plus de la moitié donnaient lieu à des acquittements et 40 000 à la condamnation à l'"indignité nationale" qui entraînait la dégradation nationale (=privation des droits civils et politiques).

Il y a les affaires retentissantes instituées contre de hautes personnalités politiques parmi lesquelles celles de Pétain et de Laval, condamnés à mort. De Gaulle a gracié Pétain (85 ans), qui a pu vivre encore six ans.

Il faut distinguer entre trois types d'épuration. L'épuration administrative (pour les fonctionnaires) n'était pas très importante. L'épuration économique (dirigée contre les marchands et commerçants) se heurtait aux impératifs du redressement du pays. L'épuration de la presse fut plus considérable: beaucoup de journaux et de périodiques devaient disparaître. Mais le bilan complet de l'épuration légale en France peut se résumer, dans les faits, en des formules laconiques comme: "tourner vite la page" ou "passer l'éponge".

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET RÉFORMES DE STRUCTURES.

Les pertes en vies humaines de la Deuxième Guerre mondiale ont été calculées à 600 000

<Français> (contre 1 350 000 pour la Grande Guerre <=1914-1918>) mais les destructions matérielles sont plus difficiles à chiffrer. Les estimations font mention de 60 000 entreprises totalement détruites et de plus de 140 000 partiellement atteintes. L'indice de production industrielle était tombé à 80 par rapport à 1929, la production agricole avait fléchi de 22 %. Le manque de masse monétaire donnait lieu à une forte inflation qu'il fallait modérer par un blocage des prix et des salaires plus une réduction des échanges de transactions. Cette politique menée par Mendès-France (ministre de l'Economie) trouvait son opposant en la personne de René Pléven, qui prônait une politique de "confiance". Il était suivi en cela par De Gaulle; Mendès-France était contraint à la démission.

Il fallait réformer les cadres de vie. Dans le monde du travail, ce fut la création de comités d'entreprises dans les établissements industriels et commerciaux de plus de 100 employés. Les salariés allaient bénéficier d'un système de Sécurité Sociale ("la Sécu") couvrant des cas de maladie, invalidité, vieillesse, décès et accidents de travail et distribuant des allocations sociales (dont il en existe toujours plus de 20) Le bail dans le monde agricole était rendu plus long et les droits des fermiers raffermiss.

Sur le plan national, "les grandes sources de la richesse" du pays (formule de De Gaulle) devaient revenir à l'Etat. Les secteurs de l'énergie, des transports et de la banque furent l'objet de la vague des nationalisations. En voici quelques exemples: les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais, puis les Charbonnages de France; EDF (Electricité de France) et GDF (Gaz de France); Air France; Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir National d'Escompte, Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie; les principales compagnies d'assurances; la Régie nationale des usines Renault et la SNECMA (Société nationale d'études et de construction de matériel aéronautique). Pour parfaire les nouvelles orientations économiques, un décret de 1946 avait stipulé la mise en place régulière d'un "Plan" <indicatif> de modernisation et d'équipement qui devait être renouvelé tous les cinq ans. Le Plan existe toujours mais n'est plus quinquennal.

2 La naissance de la IVe République.

Le 21-10-1945, la Constitution de la IIIe République avait été rejetée par référendum. (Mais il n'y avait donc pas encore de nouvelle Constitution de la IVe République ! <et l'existence de l'Etat Français (1940-1944) était complètement passée sous silence, bien entendu...>)

L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONSTITUTION.

Faits essentiels, traités plus bas: Deux nouveaux référendums sont organisés: le 5 mai 1946 une nouvelle constitution est repoussée par 53 % et le 13 octobre 1946 la constitution (dont le texte a été remanié) est enfin acceptée par 53,5 % des suffrages exprimés (mais un tiers des électeurs n'a pas voté !). De nouvelles élections générales (car la première Assemblée Nationale élue auparavant <le 21-10-1945> était elle-aussi constituante), le 2 juin 1946, ont donné une progression à la MRP, une stabilisation au PCF, un léger recul au SFIO.

(Il faut rappeler que le 16 mai 1877, le président de la République, le maréchal Mac-Mahon, chef de l'exécutif et désigné comme tel dans la Constitution de la IIIe République, était pourtant taxé d'usurpation quand il avait dissous la Chambre des Députés. Cette assemblée sortait renforcée de ce conflit. Les hommes politiques des partis de gauche d'après-guerre, en se rappelant cet épisode, voulaient éviter à tout prix un amoindrissement du pouvoir parlementaire, quitte à lasser le public.)

Bien des idées de réformes institutionnelles (dont : le droit d'enlever aux députés l'initiative des dépenses), idées qui avaient été conçues, au sein de la droite politique, par André Tardieu, ont inspiré De Gaulle. Dans les années trente, le groupe des 'Jeunes Turcs' du Parti Radical (dont Pierre Cot et Pierre Mendès-France) avait souhaité un accroissement de l'autorité du Président du Conseil (= en termes modernes, Premier ministre). A gauche, il faut citer Léon Blum, auteur de livres de propositions de réforme. Les suggestions de Vincent Auriol (socialiste aussi) allaient plus loin: non seulement il demandait le droit de vote pour les femmes, comme l'avait fait Tardieu, mais le scrutin proportionnel qui serait un facteur de stabilisation. Selon Auriol, il fallait aussi éliminer le Sénat, créer un Conseil National des Provinces pour les questions régionales et réduire les périodes de la Présidence et de l'Assemblée (laquelle serait automatiquement dissoute en cas de renversement du gouvernement) à trois ans.

Mais les partis allaient-ils devenir moins nombreux et mieux organisés, pour permettre de telles réformes ?

Dans la première Assemblée Nationale d'après-guerre, la gauche (socialistes et communistes) détenait la majorité et était en faveur de la suppression du Sénat et d'un rôle accru de l'Assemblée. Le MRP (ainsi que les radicaux et les modérés) étaient contre une Assemblée unique et trop forte. Après qu'il eut quitté le pouvoir, écoeuré par le retour en force des partis, le 20-1-1946, De Gaulle a attendu le rejet du premier projet constitutionnel et les travaux d'une deuxième Assemblée constituante pour se prononcer sur la question (le 16 juin 1946), de son domicile. On lui connaissait son souci d'apporter la stabilité dans le pays et sa volonté de soustraire le fonctionnement de l'Etat au contrôle permanent des partis. Ce jour-là, il devenait clair que De Gaulle voulait une nette séparation des trois pouvoirs, qu'il entendait maintenir une seconde chambre non élue au suffrage universel direct. Il préconisait surtout que le pouvoir exécutif soit mis principalement aux mains d'un Président <de la République> élu par un collège plus grand que les deux Chambres et composé de manière à faire de lui le Président de l'Union française. Il choisirait alors lui-même le Premier ministre et les autres ministres.

Dans le jeu politique des propositions, chaque parti regardait non seulement le bien-fondé de celles-ci mais aussi ses chances d'alliance avec d'autres partis. Le MRP voulait rester fidèle à De Gaulle; les communistes étaient taxés comme un groupe voulant s'emparer du pouvoir grâce à la nouvelle Constitution.

Une Commission de la Constitution traitait d'abord deux questions: fallait-il une seconde chambre (le Conseil de l'Union française n'ayant pas de pouvoirs réels) et comment établir le mode d'élection et le rôle du Président de la République ? Entre-temps, Félix Gouin a remplacé de Gaulle comme Président du Conseil, Vincent Auriol est devenu président de l'Assemblée constituante et tente de faire taire les dissensions au sein de la Commission. Mais celle-ci avance un projet de tendance socialiste-communiste qui est voté et soumis au peuple, le 5 mai 1946: 53 % des suffrages exprimés vont alors au non ! Le tapage fait par les communistes en faveur du oui en était la cause la plus importante.

Il fallait élire une nouvelle Assemblée constituante (le 2-6-1946) qui aura, pour ce qui est des trois premiers partis, la composition suivante: 1. MRP >28 % 166 sièges 2. Parti communiste <26 % 153 sièges 3. SFIO >21 % 128 sièges (sur un total de 586). Donc cette confirmation des poids politiques signifiait la perte de la majorité absolue pour les communistes et les socialistes. C'est un MRP et non plus un radical-socialiste proche des communistes qui présidera une nouvelle Commission pour élaborer une constitution. Le texte de compromis fait état d'une vraie seconde Chambre, le Conseil de la République et de l'élection par les deux Chambres d'un Président de la République qui aura le droit de désigner le Président du Conseil (=Premier ministre). Mais De Gaulle faisait savoir à deux reprises (en août et dans le discours d'Epinal du 22-9-1946) qu'il était toujours contre le projet, déclaration qui "permettait" aux communistes de donner leur approbation...

C'est alors que, finalement, le référendum du 13-10-1946 donne une constitution aux Français (53,5 % de oui cette fois-ci) mais, pour parler avec De Gaulle: "un tiers des Français l'avaient rejeté, un tiers s'était abstenu, un tiers l'avait approuvé". (Il est vrai que bien souvent, le taux d'abstention est de plus de 20 % et que cette fois-ci, les abstentions étaient peut-être autant de oui résignés.) La nouvelle Constitution comporte un préambule qui contenait un raccourci sous forme de principes de certains droits de l'homme. Un des points justifiait a posteriori (= après-coup) les nationalisations de 1945.

Sous la IIIe République, la Chambre des Députés plus le Sénat formaient ensemble l'Assemblée Nationale mais maintenant l'Assemblée Nationale devenait l'appellation de la Chambre des Députés. Ceux-ci vont être élus au suffrage universel pour cinq ans et se réunissent en permanence (à la restriction près qu'il y aurait des interruptions ne pouvant dépasser quatre mois, dans les sessions). Les décrets-lois des gouvernements de la IIIe République disparaissaient au profit de lois d'habilitation (Grand Robert: habilitant = qui rend apte à accomplir un acte juridique) et de lois-cadres, pour lesquelles l'Assemblée s'interposait en traçant les grandes lignes. Les députés étaient aussi les garants d'une éventuelle révision de la Constitution et avaient le dernier mot, contre le Conseil de la République (=Sénat) en cas de désaccord sur les lois. Le Président de la République (Auriol, à partir de 1947) n'avait qu'un rôle cérémonieux.

Le Président du Conseil (=Premier ministre), par contre, a acquis une existence constitutionnelle et institutionnelle: il devait obtenir l'investiture de la majorité absolue des députés, procédait alors à la formation de son équipe et demandait une seconde investiture à l'Assemblée, ce qui n'était pas prévu par la Constitution et créait bien des lenteurs lors des crises ministérielles. Pour diminuer le nombre de crises, un simple ministre ne pouvait plus poser "la question de confiance" mais le Président du Conseil seul, après avoir réuni son équipe ministérielle. L'Assemblée nationale, de son côté, avait le droit de déposer une motion de censure, ce qu'elle n'a jamais fait. D'autres modalités, comme la possibilité de dissoudre l'Assemblée nationale, étaient si compliquées que les hommes politiques ne s'en sont pas ou peu servis.

Avant la guerre, le scrutin uninominal n'avait pas permis de majorités stables parce que les partis n'étaient pas très solides, mais après la guerre la représentation proportionnelle donnait des espoirs nouveaux à de jeunes formations politiques pour obtenir des voix pour des députés.

La Constitution a prévu la naissance de l'Union française comprenant la France métropolitaine (= l'Hexagone), les Départements d'outre-mer (DOM), les Territoires d'Outre-mer (TOM), les pays associés (territoires associés Togo et Cameroun <=anciens territoires sous mandat de la Société des Nations> + états associés Viêt-Nam, Laos, Cambodge, Tunisie, Maroc <=anciens protectorats>. Le Président de la République (qui était en même temps le Président de l'Union française) consulterait le Haut Conseil de l'Union française (composé de gouvernants français et de représentants des états associés) et l'Assemblée de l'Union française (composée par moitié de Français métropolitains et de représentants des DOM-TOM et des Etats associés).

En 1954, une modification de la Constitution a fait disparaître la double investiture, une autre stipulait que l'équipe gouvernementale restait en fonction en cas de dissolution de l'Assemblée.

LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS (DE LA IVe RÉPUBLIQUE).

Lorsque la Constitution était votée, il fallait mettre en place, et maintenant pour de bon, toutes les institutions. Mais d'abord il faut faire marche arrière.

Comme cela a été dit, des oppositions entre De Gaulle et les communistes étaient nées quand ceux-ci réclamaient un ou plusieurs postes importants à quoi De Gaulle avait rétorqué qu'ils

ne pouvaient pas toucher à la politique étrangère (et: "la diplomatie qui l'exprime, l'armée qui la soutient et la police qui la couvre") car la France devait se tenir, selon lui à distance politique égale entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Maurice Thorez a alors reçu le titre de ministre d'Etat, en compensation.

Les socialistes, eux, proposaient de réduire le budget militaire de 20 % alors qu'ils étaient au gouvernement. De Gaulle, ne voulant pas devenir le jouet de l'Assemblée Constituante, démissionne le 20 janvier en déclarant que "le règne exclusif des partis a reparu". Mais même le MRP a décidé de rester fidèle au gouvernement. Socialistes, communistes et MRP entrent dans la phase de quinze mois du tripartisme par la "charte de collaboration". Félix Gouin (socialiste) et Georges Bidault (MRP) furent les deux Présidents du Conseil. Les ministères étaient en général équitablement répartis et les communistes obtenaient même celui de l'Armement (mais pas celui de la Défense Nationale).

C'était l'époque du début de la guerre froide (=pas de vraie guerre mais méfiance réciproque entre les Américains plus leurs alliés et les Russes, qui créent, estime-t-on, un "rideau de fer"). Sur un plan plus franco-français, le Viêt-Nam donnait des soucis: Hô Chi Minh avait proclamé la République démocratique du Viêt-Nam, en août 1945.

Le 10-11-1946 avaient lieu les premières élections législatives après l'acceptation de la Constitution. Les résultats des trois premiers partis étaient le suivant: 1. Parti communiste >28.2 182 sièges 2. MRP >26 % 173 sièges 3. SFIO (=socialistes) 17,8 % 102 sièges Une union gaulliste (formée sans l'accord du général) n'avait pas pris trop de voix au MRP mais les socialistes avaient perdu à cause de leur rapprochement double envers les communistes et le MRP. Auriol pouvait quand même être reconduit dans ses fonctions de président de l'Assemblée. Il fallait former un nouveau gouvernement intérimaire (avant l'élection indirecte du Conseil de la République, le 8-12-1946, et avant celle du Président de la République). Ce fut Léon Blum qui forma un ministère homogène socialiste qui apportait dans son seul mois d'existence une baisse de 5 % très attendue sur les prix.

Grâce au soutien des communistes et de certains radicaux, Vincent Auriol était élu Président de la République, le 16 janvier 1947. Edouard Herriot, le dernier président de la Chambre des Députés en 1940, devenait le président de l'Assemblée Nationale. Le socialiste Paul Ramadier pouvait former (le 21 janvier 1947) un gouvernement de tripartisme mais où d'autres partis étaient admis. Les communistes obtenaient enfin le ministère de la Défense Nationale mais on avait pris soin de créer aussi des ministères de guerre, d'air et de marine.

Le député de la Nièvre François Mitterrand, déjà secrétaire général aux Prisonniers de Guerre, le 27 août 1944, est entré au ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

3 La vie politique sous la IVe République (1947-1958).

La IV République (qu'on fait, selon les sources différentes, commencer en 1946 ou seulement depuis l'élection de Vincent Auriol à la Présidence <=1947> et qu'on peut faire s'arrêter soit le 2 juin 1958 <passation de pouvoirs à De Gaulle> soit le 28 septembre 1958, date du référendum sur une nouvelle constitution pour la Ve République) a été assez courte et instable.

Cela tient peut-être au scrutin de liste proportionnel qui était venu remplacer le scrutin par arrondissement, un scrutin uninominal à deux tours de la IIIe République.

Sous la IVe, on se met à parler d'un régime de partis puisque les élections ne départagent pas clairement les courants politiques. La conséquence en est que les partis ne sont jamais assez

forts pour pouvoir gouverner seuls et que des coalitions laborieusement formées sont nécessaires.

Dès 1947, la guerre froide commence entre les pays du bloc de l'Est (les "démocraties populaires"), la Chine et la Corée du Nord d'une part et l'Amérique et les occidentaux d'autre part. Mais en France, les communistes proclamaient solennellement ne jamais faire la guerre aux Russes. Le climat politique était également déterminé par la crainte de décolonisations et , thème permanent dans le pays, par l'aide aux écoles libres. L'atmosphère politique entre les partis était néanmoins satisfaisante.

LA RUPTURE DU TRIPARTISME ET LA CRISE DE 1947.

Pourtant, les difficultés vont monter dans l'année 1947. La production industrielle et agricole restant en-deçà des espérances, il fallait à nouveau rationner le pain. Déficit de balance commerciale, pénuries diverses, une nouvelle baisse des prix de 5 % se soldant par un échec, autant de déceptions que ne supportaient plus les salariés.

A l'extérieur, la tension montait donc entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S.. Cette dernière, après sa mainmise sur une grande partie de l'Europe de l'Est, était désagréablement surprise par l'annonce d'une nouvelle politique , la doctrine Truman, qui consistait à endiguer partout le communisme. Les quatre Grands (=Etats-Unis, Union soviétique, Grande-Bretagne, France) entendaient garder chacun leurs territoires d'occupation en Allemagne.

Au Viêt-Nam s'était créée une situation ambiguë par deux déclarations: le 6 mars 1946, Leclerc et Hô Chi Minh avaient validé l'existence d'une "République du Viêt-Nam, état libre à l'intérieur de l'Union française"; le 1er juin, l'amiral Thierry d'Argenlieu a proclamé la "République de Cochinchine", dépendante de la France. Les incidents entre le Viêt-minh (=communistes vietnamiens) et les Français culminaient, le 23 novembre, en le bombardement du port d'Haiphong par des navires français installés devant la côte et le 19 décembre, en le massacre de Français habitants de Hanoï.

En mars déjà, les communistes votaient contre des crédits militaires pour l'Indochine mais leurs ministres avaient suivi le gouvernement. Le 25 avril se déclarait une grève à la Régie Renault qui est devenue bientôt massive. Mais la CGT (=Confédération Générale du Travail, le plus grand syndicat) appuie le gouvernement dans sa politique de blocage des prix et des salaires. Le 4 mai, Paul Ramadier, président du Conseil, fait voter à ce sujet. Cette fois-ci, les ministres communistes étaient contre, en suivant en cela leurs députés. Ramadier convainc les socialistes d'accepter une mesure de "révocation" de leurs fonctions des ministres communistes. Pourtant, après la disparition de leurs ministres, les communistes ont dit, dans l'année 1947 encore, de ne pas se désolidariser du régime politique.

(Ce n'est qu'en 1981, avec l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, que réapparaîtront des communistes au gouvernement...)

A la droite politique, il faut noter l'expression, le 7 avril, par le général De Gaulle de l'idée d'un Rassemblement du Peuple français (RPF) ("la nation doit se rassembler dans un long et puissant effort de travail et de rénovation" et "le pouvoir exécutif doit procéder du pays et non point des partis"). C'est donc un mouvement <que De Gaulle ne dirigera d'ailleurs pas>, né sous l'impulsion des paroles citées ci-dessus et de l'effort des admirateurs du général, qui devait s'en prendre à la Constitution et qui entendait réformer le fonctionnement de l'Etat. Aux élections municipales de 1947, le RPF a obtenu 40 % des voix dans les villes de plus de 9 000 habitants (scrutin proportionnel alors que le scrutin majoritaire était utilisé dans les communes de moins de 9 000 habitants). 13 villes (dont Paris) et 52 préfectures passaient au RPF. Ces résultats étaient suffisamment forts pour que De Gaulle demandât la dissolution de la l'Assemblée nationale. Sans succès.

Le Plan Marshall (=plan d'assistance pour la reconstruction et le redressement financier de l'Europe), annoncé le 5 juin 1947, par le Secrétaire d'Etat (=ministre des Affaires étrangères) George Catlett Marshall, avait un premier but, noble, d'entraide à tous les pays européens, même l'U.R.S.S., qui, elle, se refusait à ce que ce secours ne soit pas inconditionnel et bilatéral. Tous les pays de la sphère d'influence russe devaient suivre. Et Andreï Jdanov, l'idéologue communiste, a même déclaré plus tard (en septembre) que le monde était désormais partagé en deux camps: le camp impérialiste (Etats-Unis etc.) et le camp anti-impérialiste (dirigé par l'U.R.S.S.). Ceci ne faisait qu'envenimer les rapports entre socialistes et communistes en France.

Devant la disproportion dans la hausse des produits alimentaires et la majoration des salaires, de grandes grèves éclataient, dès novembre, surtout dans la métallurgie et dans les mines. Dans le Midi, l'agitation était devenue difficile à réprimer. Guy Mollet, secrétaire général du parti socialiste, voulait substituer au gouvernement une nouvelle équipe plus à gauche sous Léon Blum, mais ce qui se passait était plutôt le contraire: le 19 novembre, Robert Schuman (MRP) formait un nouveau gouvernement avec beaucoup de ministres MRP. Un socialiste, Jules Moch, allait s'occuper de l'Intérieur. La CGT (de tendance nettement communiste dans l'après-guerre et, de loin, le syndicat le plus nombreux en membres) a donné, le 9 décembre, des directives pour arrêter les grèves, ce qui annulait les chances d'un mouvement vraiment insurrectionnel. La classe politique et les syndicats plus modérés, dont Force Ouvrière (née d'une scission d'avec la CGT), n'avaient en effet pu empêcher que bien des protestations et manifestations avaient eu pour but de saboter l'implantation du Plan Marshall et d'éviter une politique trop "américaine". Les sentiments des Français de milieux politiques du centre-<gauche> et de la droite tournaient, par contre-coup, à l'anticommunisme.

LA TROISIÈME FORCE (1948-1951).

La Troisième force était assez cohérente dans son refus de l'installation du communisme en Tchécoslovaquie, en 1948, et en signant pour la France le Traité de l'Atlantique Nord (le pacte Atlantique) <OTAN>, le 4-4-1949. La politique coloniale n'était pas un sujet de discorde.

La politique de la Troisième Force (anticommunisme et antigaullisme), donc une troisième voie: "défense de la démocratie") était bien fragile aussi. Elle était minoritaire dans le pays (ne rassemblant que les 275 sièges de la SFIO et du MRP à l'Assemblée Nationale) et était combattue par le RPF grandissant. Dans le domaine de l'économie, les socialistes et les MRP (d'ailleurs très en faveur d'un réformisme social) s'écartaient nettement des radicaux et des modérés: c'était l'opposition entre dirigisme et libéralisme. C'est surtout le parti socialiste qui souffre d'une dualité dans ses actes et propos: ses discours très "à gauche" n'étaient pas toujours suivis par des mesures très dirigistes. Une troisième raison de fragilité de la coalition est fournie par les dénonciations constantes de la part du RPF contre le "régime des partis" et par les revendications d'ouvriers communistes (exemple: les grèves des mineurs en octobre-novembre 1948 que Jules Moch a dû combattre en déployant des forces militaires). Le parti communiste suivait désormais inconditionnellement la ligne politique du leader russe, Staline (mort en 1953).

Malgré la dévaluation du franc de septembre 1949, le pays avait pourtant commencé son redressement, grâce en grande partie à l'aide américaine (29 % du Plan Marshall va à la France) et au "Plan" de Jean Monnet. En outre, le docteur Henri Queuille (autrefois ministre de l'Agriculture et député radical de la Corrèze) surtout a su s'imposer par son habileté (son gouvernement a pu durer 13 mois en 1948/1949, une période respectable sous la IVe République). Un quatrième facteur de stabilisation provenait de deux manoeuvres: l'élimination <politique> partielle des communistes suite à des modifications de la loi électorale et le retardement à dessein des élections cantonales (rejetées jusqu'en mars 1949) pour arrêter l'ascension du RPF.

Or, les élections législatives apportent, elles, des dangers pour la Troisième Force. Henri Queuille propose le système des apparentements (maintenir le scrutin départemental de liste avec représentation proportionnelle mais des 'apparentements' sont possibles entre des listes distinctes: on se mettra à plusieurs et on se partage le total des sièges). Ainsi le RPF (qui se scandalise de ces modalités et d'autres plus "fines" encore) et les communistes, espère-t-on, se retrouveront sans alliés ...apparentés. Les résultats furent les suivants: PC >25 %, SFIO >14 %, MRP >12% RPF >21 %, et comme on le constate, la Troisième Force est sauvée mais socialistes et communistes ne rassemblent guère 40 %. Les grands vainqueurs sont les radicaux et les modérés.

LA DÉSAGRÉGATION DE LA TROISIÈME FORCE ET LE RETOUR DE LA DROITE (1951-1954).

Puisque, après tout, le paysage politique s'était profondément modifié, le gouvernement Pléven (U.D.S.R. => Union démocratique et socialiste de la Résistance) (août 1951) se constitue avec peine et sans ministres socialistes.

La fidélité de la SFIO au gouvernement était encore mise à l'épreuve par la proposition de loi Barangé (MRP) qui voudrait faire fournir de l'argent à des écoles privées et publiques. La laïcité étant en jeu, les socialistes ont fait tout pour renverser le gouvernement après que la loi avait été votée.

Le nouveau gouvernement d'Edgar Faure (radicaux) était soutenu par la S.F.I.O. mais ne durait que 40 jours. Que faire dans l'Assemblée Nationale (en fonction depuis 7 mois seulement) maintenant que RPF ni communistes ne mettraient plus les autres partis en péril ? (D'ailleurs, certains RPF voulaient bien "aller à la soupe" <mot du général De Gaulle> signifiant qu'ils étaient prêts à oublier des principes afin de pouvoir monter en hiérarchie).

C'est alors que Vincent Auriol et certains parlementaires se sont tournés vers Antoine Pinay (mort à 102 ans, en 1994) qui, de patron d'une usine de cuirs et peaux qu'il était, s'était lancé dans la politique avant la guerre, avait soutenu Pétain, et, une fois réhabilité après la guerre, avait occupé des postes de ministre divers. A présent, il obtient politiquement le plus haut: le 6 mars 1952, il devient Président du Conseil avec 27 voix RPF, mouvement qui se désarticule entre-temps faute de vrais succès. (De Gaulle mettra fin au RPF en 1953; d'anciens députés RPF continuent sous le nom d'Union républicaine d'Action sociale (URAS)).

Pinay (jusqu'en décembre 1952), l'intermédiaire-René Mayer (5 mois) et Joseph Laniel (juin 1953-juin 1954) ensuite ont dirigé des gouvernements de droite qui se sont caractérisés par les points suivants:

1. Profitant de l'enlisement de la Guerre de Corée (les prix ne montaient plus tellement), Pinay offrait une amnistie fiscale à ceux qui avaient placé leur argent à l'étranger et lançait un emprunt (qui se révéla être très onéreux à l'Etat bien plus tard) à taux faible mais indexé sur l'or. Il pariait sur le rétablissement de la confiance dans la monnaie et effectivement, Edgar Faure (ministère Laniel) faisait renflouer des investissements vers les entreprises.

2. Sous Pinay encore, le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) était voté. Mais, puisque les entreprises publiques et/ou nationalisées étaient chroniquement déficitaires, l'âge de la retraite était reculé. Des grèves se sont alors déclenchées, commençant par des postiers Force ouvrière (syndicat) de Bordeaux et couvrant bientôt tout le pays, en période d'août. Côté agriculteurs, la modernisation de leur équipement leur coûte trop d'argent quand leur production se ramène à des hauteurs d'avant-guerre. Ils voient leurs prix dégringoler, d'où barrages de routes par des tracteurs (nouvellement achetés !). C'est déjà le début de la disparition des petits fermiers.

3. Entre-temps, à l'étranger, la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) avait été créée par un traité du 18 avril 1951 et la Troisième Force y voyait un des moyens de

travailler à la construction de l'Europe. Elle était beaucoup plus hostile à un projet divulgué par des personnalités françaises et étrangères faisant participer les Allemands dans le réarmement européen: La Communauté européenne de Défense (CED). Le Plan Pléven pour cette Communauté fut néanmoins publié en octobre 1950 et signé sous le gouvernement Pinay, le 27 mai 1952. Schuman et d'autres MRP étaient les grands partisans de la CED tandis que communistes et ... gaullistes allaient jusqu'à organiser des meetings communs pour la combattre. Les tensions politiques furent telles, de 1952 à 1954, que Pinay fut renvoyé pour avoir tardé à signer le traité et Mayer pour avoir voulu le signer. Le traité (rejeté finalement le 30-8-1954 !) influait même sur l'élection présidentielle. Laniel (=président du Conseil) ne fut pas élu parce que favorable au traité. Ce n'est qu'au treizième tour et après sept jours, que, le 23-12-1953, René Coty, sénateur indépendant, était désigné (il ne s'était pas prononcé sur la CED ...).

4. A l'extérieur également, l'armée effectuait des "ratissages" en Tunisie à la suite d'incitations à l'agitation de la part du parti nationaliste du Néo-Destour (son chef Bourguiba était en prison, en France).

Au Maroc, il y avait le gouvernement nationaliste de l'Istiqlâl, de plus en plus soutenu par le sultan Mohammed V. Le résident français, le maréchal Juin, le fait alors disparaître momentanément en Madagascar sans consulter le gouvernement français. Il s'ensuivit des remous politiques (dont la démission de François Mitterrand, ministre délégué au Conseil de l'Europe).

Au Viêt-Nam (dirigé par Bao Dai), l'indépendance acquise en 1948-1949, allait être bientôt remise en question suite à la proclamation de la République populaire de Chine (dirigée par Mao). Les Français ont fini, après le départ du général de Lattre de Tassigny, par perdre la guerre, en 1954 (bataille de Diên Biên Phu du 7 mai). Les avis sur la défaite furent divers: en milieu diplomatique, on s'étonnait de la faiblesse française (malgré le support matériel américain); des Français s'indignaient mais une minorité d'entre eux fustigeait la politique du gouvernement Laniel.

L'EXPÉRIENCE MENDÈS-FRANCE.

Alors on a fait appel à Pierre Mendès-France (radical), dont le court gouvernement (juin 1954-février 1955) apportait des espoirs aux jeunes par des allocutions d'un ton nouveau. Il a annoncé la création des "emplois productifs", dénonçait les escroqueries politiques et en politique étrangère, il affirmait vouloir cesser de livrer la France à une mendicité perpétuelle et il disait rompre avec le passé ("Nous sommes en 1788"). Il était soutenu par un nouveau magazine réalisé sur des exemples américains, L'Express (dirigé par Jean-Jacques Schreiber <qui sera l'auteur d'un livre très influent, Le défi américain, où il incite les Français à prendre exemple sur les Américains et leur confiance en soi> et Françoise Giroud)). Le nouveau style de l'équipe ministérielle se traduisait par des "causeries au coin du feu" (à la radio !) où "PMF" était très écouté.

Pour pouvoir traiter avec le Viêt-Minh, Mendès-France se refusait à l'appui des communistes au parlement. Ceux-ci et les socialistes ne feront pas partie de la nouvelle équipe, qui sera très composite.

Des négociations (déjà entamées depuis le 26 avril 1954 à Genève et ayant pour objet de clarifier la situation sur tout le continent asiatique) avec le Viêt-Minh étaient menées avec un dynamisme clairement affiché et ont abouti aux accords des 20 et 21 juillet. Le président du Conseil s'était engagé à réussir et a donné plus qu'il ne fallait, peut-être, selon ses détracteurs: le 17e parallèle coupait le Viêt-Nam en une partie Nord (allant au Viêt-Minh) et une partie Sud (aux non-communistes) et une réunification postérieure était prévue.

Le ministre Christian Fouchet (gaulliste), le maréchal Juin et "PMF" sont, ensuite, allés promettre la souveraineté interne aux Tunisiens qui s'est muée en un accord franco-tunisien sous le gouvernement Edgar Faure (en août 1955), après le retour de Habib Bourguiba à Tunis en juin

1955) et en une indépendance formelle le 20 mars 1956 (gouvernement Guy Mollet). (Le 2 mars 1956, la France avait reconnu l'indépendance du Maroc, après le retour du sultan Mohammed V à Rabat <capitale> en novembre 1955).

A l'intérieur, Mendès-France poursuivait une politique keynésienne (idées de l'économiste Keynes) et veillait à l'amélioration du pouvoir d'achat des ouvriers. Bien des réformes envisagées n'ont pas vu le jour (mais on se rappelle encore "le lait" distribué dans les écoles...). Mais la décision de faire supprimer le système de la double investiture était un pas en avant vers plus de rapidité dans le travail politique.

La vieille question de la CED (voir aussi plus haut) refaisait surface: Mendès-France semble avoir été partisan de l'Alliance atlantique (sans faire complètement le jeu des Américains) et ne croyait pas à un réarmement de l'Allemagne par le moyen de la CED. Celle-ci ne fut pas vraiment mise à l'ordre du jour; en mettant les parlementaires devant une "question préalable", le gouvernement les fit dire qu'ils n'en discuteraient plus. Ce "crime" du 30 août (dans les termes des MRP et d'autres tenants de la cause de la CED) était réparé en partie par les accords de Londres et de Paris (octobre 1954) qui reconnaissaient la souveraineté de l'Allemagne, son droit au réarmement au sein de l'O.T.A.N. (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), créée déjà en 1949 et dont fera partie la France, et son incorporation dans l'Union de l'Europe occidentale (traité de Bruxelles de 1948 entre la France, la Grande-Bretagne et le Bénélux pour cinquante ans).

"PMF" avait vu se dresser contre lui diverses coalitions politiques dans les affaires susdites et c'est alors qu'eurent lieu les attentats du 1er novembre (fête catholique en France: jour des morts) en Algérie, dont une attaque sur un autocar dans le massif des Aures. Le CRUA (Comité révolutionnaire d'unité et d'action) formé à la suite d'une scission d'avec le mouvement de l'ancien chef Messali Hadj et dirigé par Mohammed Ben Bella) avait fait naître le mécontentement à cause de l'absence d'un véritable pouvoir politique des Algériens et de la sévérité avec laquelle même des modérés comme Ferhat Abbas avaient été traités par le passé. Le ministre de l'Intérieur François Mitterrand (UDSR) avait beau déclarer: "L'Algérie, c'est la France", la situation s'empirait quand on commença à envoyer des renforts. Jacques Soustelle (gaulliste de type libéral) était nommé gouverneur général.

En février 1955, le gouvernement Mendès-France fut renversé. En dehors des votes de plus en plus difficiles déjà évoqués, il y avait eu l'"affaire des fuites" (on accusait François Mitterrand d'avoir fait transmettre à des leaders communistes des documents secrets touchant l'Indochine) et celle des "bouilleurs du cru" (car "PMF", qui aimait donc le lait, voulait stopper la prolifération de petites entreprises de fabrication artisanale d'alcool). En plus, "PMF" allait-il maintenant brader l'Algérie, comme il l'avait fait pour l'Indochine ? Ses adversaires l'ont hué quand il voulait haranguer une ultime fois l'Assemblée...

LA FRANCE MALADE DE L'ALGÉRIE.

Une politique intégrationniste n'a pas le succès qu'on espérait et le FLN (Front de Libération nationale) agrandit son influence. Les étapes suivantes sont l'"état d'urgence" en Algérie (les libertés publiques sont suspendues) et la répression constante suite à des massacres perpétrés autour de la ville de Constantine. Soustelle vire à une position de fermeté: l'Algérie ne peut être que française et il fait venir des soldats du "contingent" (c.-à-d. des recrues) de la métropole. Dans la même année 1955, toutefois, le sultan Mohammed V a pu rentrer au Maroc pour reprendre la direction de son pays.

Le gouvernement Edgar Faure était menacé de l'intérieur par la montée du mendésisme: "PMF", en effet, ne s'avouait pas battu et organisait une refonte du Parti radical (avec, dans son sillage, des socialistes, des UDSR et des républicains-sociaux). Moins démocratiquement, Pierre Poujade (papetier du Lot) ravivait des sentiments de haine envers le milieu politique en se faisant

le porte-parole de ceux (surtout dans le Sud de la France) qui se sentaient économiquement délaissés (cf. en Hollande, un mouvement comparable s'organisant autour de Boer Koekoek). Pujade s'en prend aux politiciens qui ont oublié les commerçants et les artisans et tente de réunir ceux-ci dans son Union de défense aux idées nationalistes et parfois antisémites.

Il fallait ruser. Faure fait rejeter une loi électorale proposant le système uninominal à deux tours, est renversé et en profite pour faire dissoudre l'Assemblée nationale; il s'ensuit de nouvelles législatives qui se feront avec la loi des "apparentements" de 1951, apparentements qui, en réalité, n'opèrent plus. Cette situation de fait d'élections à la représentation proportionnelle amène tous à prendre position contre ou pour Mendès-France.

Les sièges "algériens" ne sont pas alloués, les 595 autres seront très morcelés: les communistes 150, les socialistes 95, groupe radical et UDSR (=mendésistes) 77, MRP 83, modérés 95 et pujadistes 52. Ces derniers devenaient une force politique avec laquelle il fallait (pour l'heure) compter, contrairement aux "républicains sociaux" (=anciens RPF) à qui les poujadistes semblaient avoir pris beaucoup de voix.

René Coty n'a pas fait appel à "PMF", mais à Guy Mollet, plus apte, selon lui à réunir une majorité parlementaire composé de ministres socialistes et radicaux surtout (gouvernement Mollet qui détiendra effectivement le record de longévité de la IVe République: de février 1956 à mai 1957). Mitterrand était cette fois-ci Garde des Sceaux (=Justice), Mendès-France était proclamé ministre d'Etat sans portefeuille (beaucoup se méfiaient d'une assignation aux Affaires étrangères...)

L'action du gouvernement Mollet consiste en:

- la 3e semaine de congés payés
- le Fonds national de solidarité pour la retraite des vieux travailleurs (et payé par la mise en place d'une vignette automobiles)
- le projet <européen> d'Euratom (énergie nucléaire)
- le projet de Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères d'une Communauté économique européenne (CEE) (devenue aujourd'hui UE <Union Européenne>) aboutissant au traité de Rome du 25 mars 1957
- la création d'Assemblées locales (présidées par le Gouverneur français et un vice-président africain) dans les territoires d'outre-mer africains

En Algérie, Soustelle était remplacé par un ministre-résident, le général Catroux (80 ans et négociateur de l'indépendance des mandats du Liban et de la Syrie).

Quand Mollet lui-même était très mal accueilli par les "Européens" d'Algérie, il a remplacé Catroux par le socialiste Robert Lacoste (évoluant vers des conceptions de dépendance algérienne...). En mars, Mollet se voyait attribuer par l'Assemblée Nationale des "pouvoirs spéciaux" en Algérie. Le service national des envoyés en Algérie était porté à 30 mois et en janvier 1957, l'impulsion de la division de parachutistes du général Massu a permis à l'armée de démanteler en partie le FLN et de rétablir l'ordre (: la "bataille d'Alger").

Cette même armée, sans consulter le gouvernement, avait déjà détourné en octobre 1956 un avion marocain qui transportait Ben Bella et d'autres chefs du FLN, vers Alger pour les constituer prisonniers. Elle avait cru aussi que le président Nasser d'Egypte fomentait l'agression du FLN contre la France et prenait prétexte de la nationalisation du Canal de Suez du 20 juillet 1956 pour méditer avec l'Angleterre et Israël (qui avait à souffrir des incursions de commandos dans le désert Sinaï) une opération militaire conjointe. Les Israéliens ont ouvert les hostilités le 29 octobre, bientôt suivis le 5 novembre par des parachutistes français et anglais, venant du nord. La France et l'Angleterre ont dû se replier à cause des menaces de l'U.R.S.S. (désireuse de détourner l'attention de son invasion en Hongrie) renfermant qu'elle ferait usage de bombes atomiques et de celles des Etats-Unis (qui craignaient une diminution de l'influence politique occidentale dans les pays arabes).

A partir du mois de mai, plusieurs ministres (dont Mendès-France) ont quitté le gouverne-

ment, se trouvant en désaccord avec la politique algérienne. Les communistes cessaient d'appuyer Mollet en octobre mais celui-ci pouvait compter sur un extrême-droite renforcé dirigé par l'avocat Jean-Louis Tixier-Vignancour. Jacques Soustelle et Georges Bidault formaient une Union pour le Salut et le Renouveau de l'Algérie française (URSAF). Sur ces entrefaites, le financement de la guerre nécessitait de nouveaux impôts qui ont provoqué finalement la chute de Mollet.

L'AGONIE DE LA IV^e RÉPUBLIQUE (MAI 1957-MAI 1958).

Les gouvernements successifs des radicaux Maurice Bourgès-Maunory et Félix Gaillard ont fait apparaître que la faiblesse des équipes ne cessait d'augmenter. Une loi-cadre qui prévoyait des élections en Algérie au collège unique n'a jamais pu être entérinée. L'Algérie, gouvernée dans un mélange de terreur et de promesses, allait-elle être abandonnée comme l'Indochine ? Non seulement les dirigeants français étaient divisés, l'opinion politique aussi, et qui pis est: les uns voulaient à tout prix éviter la défaite, les autres aidaient les militants FLN. Dans les deux camps, des personnalités diverses songeaient à un coup d'Etat qui apporterait un pouvoir raffermi.

En février 1958, l'armée avait bombardé Sakhiet-Sidi-Youssef (village tunisien), où s'entraînaient des soldats FLN. Les 69 morts causaient l'indignation internationale, l'O.N.U. s'en saisissait et imposait à la France humiliée des "bons offices" américains et anglais pour sauver au moins une entente franco-tunisienne. Le gouvernement Gaillard renversé à la suite de ces événements (avril 1958), il a fallu un mois avant qu'un député MRP, Pierre Pflimlin, soit pressenti pour former une nouvelle équipe ministérielle. Mais le 13 mai, le siège du Gouvernement général à Alger fut assailli à 6 hs du soir. Un Comité de Salut public était créé et placé provisoirement sous le général Massu. A Paris, Pflimlin fut investi de pouvoirs mais il ne pouvait guère compter sur la police de la capitale et le 24, des parachutistes sortis de l'Algérie atterrissaient en Corse, qui allait se rallier à leur cause.

Les partisans de De Gaulle alimentaient la crainte d'un coup d'Etat par des "activistes" mais De Gaulle lui-même a certes emprunté une voie aussi légale que possible pour s'emparer du pouvoir. Ce pouvoir, par quoi s'est-il trouvé affaibli ? Fallait-il sauver le capitalisme ? Était-ce à cause de la guerre froide ou était-ce dû à l'influence jamais réprimée des communistes ? L'auteur du livre (dont s'inspire votre résumé) s'en tient à l'explication avançant deux guerres successives dans deux pays (Indochine et Algérie) jointes à leur abandon senti comme inéluctable mais pourtant refusé.

Entre le 15 et le 29 mai, les divers milieux politiques se concertaient pour savoir s'il fallait accepter la rentrée de De Gaulle, après que celui-ci avait pris les devants le 15 en déclarant être "prêt à assumer les pouvoirs de la République". Le 29, René Coty a fait appel "au plus illustre des Français" et le 1er juin De Gaulle était investi.

4 La fondation de la Ve République (1958-1962).

Ce qui attendait De Gaulle après son investiture du 1er juin et la mise en place de son gouvernement du 2 juin, était clair. Dans un ordre d'importance qu'on pourrait qualifier de décroissant : 1. mettre fin à la guerre d'Algérie, 2. profiter des pleins pouvoirs de six mois qui lui étaient accordés pour redéfinir les institutions, 3. améliorer la situation financière.

LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES INSTITUTIONS (DE LA V^e RÉPUBLIQUE).

Le dernier gouvernement de la IV^e République était d'union nationale, chaque grand parti recevant trois postes de ministres. Etaient nommés entre autres: Pierre Pflimlin (!) (MRP), ministre d'Etat, Michel Debré, garde des Sceaux, Maurice Couve de Murville aux Affaires étrangères et l'écrivain André Malraux, ministre délégué à la présidence du Conseil. Le dernier se distinguera en créant une nouvelle politique culturelle (Maisons de la Culture).

Un comité d'experts (composé majoritairement de conseillers d'Etat) avait préparé un avant-projet de constitution qui était revu par De Gaulle, Debré et les quatre ministres d'Etat (dont Mollet). Les articles en furent ensuite soumis à l'approbation du Conseil des ministres et d'un Comité Consultatif Constitutionnel de 39 membres (13 de l'Assemblée Nationale, 13 du Sénat et 13 nommés par le gouvernement) présidé par l'ancien président du Conseil Paul Raynaud. Après, le Conseil d'Etat devait donner son accord mais De Gaulle voulait que le peuple accepte aussi le projet final.

Le référendum du 28 septembre 1958 a occasionné une scission de la SFIO dont la majorité a voté pour, facteur décisif du « oui » de près de 80 % des suffrages exprimés. L'extrême-droite, l'aile gauche de l'UDSR (Mitterrand) et les communistes ont dit non. (Un parti socialiste autonome, PSA, a vu le jour, qui sera le devancier du Parti socialiste unifié (PSU) de 1960.)

La victoire de De Gaulle était surtout "personnelle" mais politiquement ambiguë puisque réunissant dans le "oui" des votants à opinions très opposées quant à l'Algérie.

L'originalité de la Constitution de la prochaine Ve République tient à son caractère mixte, présidentielle et parlementaire. Pourtant, le Président de la République allait gagner en importance: il est d'abord question de lui dans le texte de la Constitution, il sera élu par un collège constitué de parlementaires aussi bien que de conseillers généraux et municipaux (80 000 au total).

Il aura

a.- le droit de nommer le Premier ministre (=nouveau titre du Président du Conseil <des ministres>). Cette nomination signifiait au Premier ministre un rôle subordonné au Président de la République, d'autant qu'il doit consulter ce dernier sur le choix des autres ministres

b.- le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale après avoir consulté, pour la forme, les présidents des deux chambres

c.- la possibilité d'avoir recours au référendum (sur l'avis du gouvernement ou des deux chambres réunies) en matière de l'organisation des pouvoirs publics

d.- la possibilité d'invoquer l'action de l'article 16 (=mesures d'exception en temps de menaces planant sur l'indépendance du pays ou sur l'intégrité du territoire).

De son côté, le gouvernement nouvellement formé allait "déterminer et conduire" la politique de la nation. Les fonctions de parlementaire et ministre furent proclamées incompatibles, donc les ministres fraîchement nommés devaient laisser leur place au parlement à leur suppléant. Les notions de question de confiance (posées par le gouvernement) et motion de censure (introduite par l'Assemblée nationale) furent reconduites mais l'influence de cette dernière se trouvait réduite par les dispositions suivantes: un nouveau système de deux sessions parlementaires annuelles strictement réglementées était conçu, le droit d'interpellation supprimé, le domaine législatif du parlement était limité (au profit du gouvernement), les motions de censure devaient être acceptées à la majorité absolue et le gouvernement, s'il en appelait à l'article 49 alinéa 3, pouvait faire voter (=faire réaliser) une loi nouvelle sans consulter le parlement (qui aurait comme seul recours contre un tel texte nouveau la déposition d'une motion de censure contre l'équipe ministérielle).

D'autres institutions sont entrées en vigueur grâce à des lois organiques: le mandat du député était porté à 5 ans, celui du sénateur à 9 ans, avec renouvellement par tiers tous les trois ans. Les sénateurs seront choisis par un collège départemental composé de députés et de

conseillers généraux et municipaux.

Des ordonnances du gouvernement ont prévu

a. le scrutin uninominal à deux tours pour l'Assemblée nationale.

Ce procédé bien proche du scrutin d'arrondissement de la IIIe République, sera renouvelé en ce sens que les circonscriptions seront ramenées à 465 (tout en maintenant au moins deux députés pour les départements peu peuplés)

b. la création d'un Conseil Constitutionnel, qui doit:

1. veiller à la régularité des élections et doit certifier que leurs résultats sont conformes à ceux publiés par les organes électifs.

2. vérifier si les lois votées, mais également les traités signés par la France, cadrent avec les textes de la Constitution.

3. être consulté s'il s'agit d'appliquer l'article 16 de la Constitution.

4. constater un éventuel empêchement (démission, décès, maladie grave) du Président de la République à exercer ses fonctions.

Le nouveau Conseil a 9 membres désignés pour 9 ans par le Président de la République (3) <qui choisit aussi le Président du conseil>, par le Président de l'Assemblée Nationale (3) et par le Président du Sénat (3). Il faut noter que tous les anciens Présidents de la République sont membres de droit.

Les élections législatives eurent lieu le 23 et 30 novembre 1958. Au centre-droite les gaullistes se rangeaient sous la bannière d'un nouveau parti, l'U.N.R. (Union pour la Nouvelle République). Avant le référendum déjà des hommes politiques de la gauche s'étaient réunis dans l'U.F.D. (Union des Forces démocratiques). Le public estimant que le retour de De Gaulle fut plus important que ce qui s'ensuivit et se déplaçant désormais davantage pour les référendums, s'absentait considérablement: près de 23 % de non-votants. Les résultats ont montré un affaiblissement des communistes (beaucoup d'entre eux s'étaient tournés vers les candidats gaullistes !) et la disparition partielle des radicaux au premier tour. Au deuxième, socialistes et communistes ne se sont pas désistés les uns pour les autres, ce qui a eu comme effet d'amplifier davantage les grandes pertes en sièges (dont celui de Mitterrand<UDSR>): la gauche est écrasée: 54 sièges (et 33 pour les radicaux) sur un total de 552 (cf. UNR et apparentés: 212).

Aux élections présidentielles du 21 décembre, De Gaulle (qui avait défendu l'utilisation de son nom au cours de la phase des législatives, voulant être "au-dessus des partis", était le candidat 'naturel' mais deux autres personnalités, Georges Maranne (socialiste) et le doyen Albert Châtelet du monde universitaire, s'étaient déclarés candidats aussi. Les 80 000 électeurs ont donné largement leur accord à la nomination de De Gaulle: 78,5 % des voix (dont celles des ... socialistes).

Le 9 février 1959, De Gaulle remplace enfin officiellement René Coty à la Présidence de la République, le 10 il nomme Michel Debré (mort en 1996 et appelé, plus tard, "le père de la Ve République") Premier ministre qui met, avec l'accord de De Gaulle, Antoine Pinay aux Finances et Affaires économiques et ne fait de Jacques Soustelle (autrefois RPF) qu'un ministre délégué auprès du Premier ministre, tenant compte de son influence en Algérie...

LE RÈGLEMENT DE LA QUESTION ALGÉRIENNE ET LA FIN DE LA DÉCOLONISATION.

Malgré un certain anti-gaullisme traditionnel parmi les Européens d'Algérie, De Gaulle incarnait un espoir pour ceux qui étaient en faveur d'une Algérie française. Mais le général allait passer en quatre ans de l'idée d'une intégration permanente à une dépendance partielle et de là à une autonomie complète, poussé par le vécu concret de tous les jours.

Le 3 juin 1958, toutefois, De Gaulle criait encore sur la place du Forum à Alger: "Je vous ai

compris à la foule composée surtout d'Européens, qui le prenait pour un encouragement à la poursuite de la lutte pour maintenir un territoire français, d'autant que, quelques jours plus tard, il aura lancé un "Vive l'Algérie française" à Mostaganem. Dans la pratique, les comités de salut public furent dissous; le général Salan (chef officieux des pouvoirs civils et militaires) fut destitué de ses fonctions, qu'on séparait: Paul Delouvrier devint délégué général des affaires civiles et Maurice Challe, commandant en chef. Aux combattants FLN, on offrait un pardon sous la forme d'"une paix des braves" (23 octobre) et on songeait à promouvoir, sans beaucoup de succès, le statut de la population musulmane (à laquelle on avait promis un collège unique pour les élections). Le FLN, au contraire, déclinait ce rapprochement et a créé, le 19 septembre 1958, le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) sous la présidence de Ferhat Abbas, un modéré. Malgré le peu de moyens militaires, le FLN aidait des Algériens installés en France à y commettre des actes terroristes.

La "tournee des popotes" des camps militaires français terminée, De Gaulle, ayant rencontré peu de soutien à un changement d'optique, a proposé, le 16 septembre 1959, une nouvelle politique: il fallait peser dans la balance trois voies à offrir aux Algériens mais seulement au bout d'une pacification à amener via le plan Challe: la francisation (intégration), l'association (dépendance partielle) ou la sécession (autonomie complète). Le FLN n'acceptait pas la condition du cessez-le-feu. Beaucoup d'"Européens" aussi voyaient d'un mauvais oeil le changement de politique et, après le renvoi du général Massu (critiquant De Gaulle), ils ont organisé "la semaine des barricades" du 24 janvier au 1er février 1960 dirigée par Paul Lagayette (député) et un cafetier, Joseph Ortiz. Alors, deux ministres (Jacques Soustelle et Bernard Cornut-Gentile) ont dû quitter le gouvernement, comme avaient quitté le parlement, auparavant, 11 UNR. D'autres responsables ou sympathisants de l'insurrection ont perdu leurs postes ou étaient rappelés en France. Et pourtant De Gaulle évoquait une "Algérie algérienne" lors d'une nouvelle "tournee des popotes" (3 à 7 mars 1960). Quelques mois plus tard (le 6-9), le "Manifeste des 121" (signé entre autres par l'écrivain Jean-Paul Sartre) revendiquant le "droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie" a traduit les sentiments d'engagement d'une partie des jeunes, dont certains avaient commencé à s'organiser en réseaux d'aide aux Algériens.

En octobre, Louis Joxe était nommé "ministre d'Etat chargé des affaires algériennes", nouveau pas vers une "République algérienne" à venir dont tenait compte déjà De Gaulle. En décembre, il lui fut clair, en Algérie, que les affrontements entre musulmans et Européens allaient dorénavant être la règle, en dehors des combats incessants entre l'armée et le FLN. En France, un référendum sur l'autodétermination des Algériens allait concrétiser l'indépendance de l'Algérie. Les trois quarts des suffrages exprimés en faveur du "oui", le 8 janvier 1961, constituaient une étape de plus vers une Algérie libre, et ce, malgré les abstentions importantes et le "non" communiste, destiné plutôt à De Gaulle.

L'époque entre le référendum français et celui des Algériens a connu un raidissement des positions "européennes" et de celle d'un segment minoritaire de l'armée. Cette dernière fraction a organisé le "putsch des généraux" (Challe, Salan, Jouhaux et Zeller) du 21 avril 1961. Mais le mouvement n'était pas suivi par le 'contingent' et De Gaulle, se montrant intransigeant à la télévision en parlant d'"un quarteron de généraux en retraite" auxquels il fallait "barrer la route" par "tous les moyens", se donnait les pleins pouvoirs de l'article constitutionnel 16 pour redresser la situation (et cela, bien au-delà de la date des accords, à savoir jusqu'au 30 septembre 1961 !).

La signature d'un traité de paix n'allait pas être facile pour autant. Georges Pompidou et d'autres émissaires avaient commencé des entrevues secrètes, dès les premiers mois de 1961. Des conférences qui se tenaient à Evian (sur le Lac Léman) et aux Rousses (Jura) ont échoué. Une reprise à Evian a eu plus de succès mais aux accords d'Evian du 18 mars 1962, le Sahara avec son pétrole a été abandonné à une Algérie désormais implicitement reconnue indépendante. Un nouveau référendum du 8 avril 1962, tenu pour faire approuver les accords obtenus donnait plus de 90 % de oui mais avec près de 25 % d'abstentions (le PSU avait recommandé le vote

blanc, les communistes, cette fois-ci, le "oui", l'extrême-droite le non et le Centre national des indépendants (CNI) (=droite) n'avait pas donné de consigne). Le référendum algérien (avec le "oui" massif qu'on imagine) a eu lieu, par la suite, le 1-7-1962. Deux jours plus tard, ce fut finalement la reconnaissance de fait par la France d'une Algérie indépendante. De mars à juillet, l'Algérie avait été dirigée par un haut commissaire, Christian Fouchet, aidé par un exécutif provisoire de composition franco-algérienne.

Que les pourparlers avec les Algériens se soient souvent passés à l'insu des masses populaires, les activités de l'O.A.S. (= Organisation Armée Secrète) en étaient en partie la cause. Salan et ses compagnons multipliaient les attentats (dont ceux perpétrés sur la personne de De Gaulle) pour déstabiliser le pays et son orientation politique. Les partisans du FLN et ceux d'une Algérie libre ont évidemment riposté, ce qui entraînait des représailles policières ou celles des forces parallèles. C'était le cas pour les manifestations anti-O.A.S. à la Place de la Bastille et du métro Charonne, le 8-2-1962, où par la réaction de la police, huit personnes furent tuées et plus de cent blessées.

Soustelle, Bidault et Salan avaient pris leurs mesures pour ne pas être arrêtés (mais Salan le sera le 20 avril) tout en continuant leur action anti-gouvernementale. Un "Conseil national de la Résistance" était créé dont le titre seul bafouait De Gaulle. Surtout en Algérie, "la folie meurtrière" régnait, faisant beaucoup de victimes parmi les musulmans et les Européens modérés.

La presque-totalité des Européens (500 000 Français <sur un total de 900 000>, dont beaucoup de "pieds-noirs" et, par ailleurs, des dizaines de milliers de ressortissants d'autres pays) avait émigré ou avait été rapatriée dans les mois précédant l'indépendance algérienne. Le plus grand nombre d'entre eux se sont fixés en Corse et dans le Midi. Les harkis (militaires algériens ayant choisi le côté français) étaient 150 000 à intégrer la France métropolitaine.

Dans les autres pays d'Afrique, la France rencontrait moins de problèmes dans le processus vers la décolonisation. En principe, les TOM pouvaient devenir états-membres de la Communauté (successeur de l'Empire français colonial d'avant-guerre et de l'Union française de 1945/1946) prévue par la Constitution de 1958: le pays-mère continuerait alors à prendre en charge la Défense, les questions économiques, l'enseignement et la justice. La politique étrangère serait assurée par le président de la Communauté (=le Président de la France) secondé par le Conseil exécutif de la Communauté (=premier Ministre de la France plus les chefs de chacun des états-membres plus ministres des affaires communes de la Communauté) et par un Sénat de la Communauté (composition mixte de parlementaires métropolitains et de ceux des Assemblées législatives d'outre-mer). Le oui au référendum du 28 septembre 1958, organisé également outre-mer, signifiait l'adhésion à la Communauté. Seule la Guinée (Afrique) s'y est soustraite et est devenue indépendante à la même occasion. Les territoires les plus petits en superficie allaient rester territoires d'outre-mer (côte française des Somalis, Comores <Afrique>, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie <Océanie>, Saint-Pierre et Miquelon <devant la côte canadienne>). Les pays d'Afrique noire s'irritant de la présence de hauts-commissaires de la République ont demandé bientôt le statut de pays indépendants et à cet effet, le 4 juin 1960, la Constitution a été modifiée pour l'article 86:

<: "Un Etat membre de la Communauté peut également, par voie d'accord, devenir indépendant sans cesser de ce fait d'appartenir à la Communauté.

Un Etat indépendant non membre de la Communauté peut, par voie d'accords, adhérer à la Communauté sans cesser d'être indépendant.

La situation de ces Etats au sein de la Communauté est déterminée par les accords conclus à cet effet, notamment les accords visés aux alinéas précédents ainsi que, le cas échéant, les accords prévus au deuxième alinéa de l'article 85.>

<Voici les termes dans lesquels cet alinéa est conçu: "Les dispositions du présent titre peuvent être également révisées par accords conclus entre tous les Etats de la Communauté; les dispositions nouvelles sont mises en vigueur dans les conditions requises par la Constitution de chaque Etat.">

Quinze états (y compris les pays sous tutelle du Cameroun et du Togo) ont alors conquis leur souveraineté et ont été admis à l'O.N.U.. La Communauté n'avait donc jamais eu de réalité politique; en revanche, beaucoup d'états ont passé des accords avec la France, des fonctionnaires français y sont restés encore longtemps et la zone franc existe toujours.

LA CRISE DE 1962 ET L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT.

De Gaulle, dans les domaines de l'Algérie, de la défense et de la politique étrangère, s'était senti le véritable chef du gouvernement et Debré, "l'homme du Président" et favorable à une Algérie française, avait dû s'effacer devant lui. Allocutions à la radio, apparitions à la télé, voyages dans le pays avaient concouru à maintenir le général sur le premier plan. Ceux parmi les hommes politiques qui ne voulaient pas être d'accord avec lui ou de même sentiment que lui, étaient remplacés, souvent par de hauts fonctionnaires.

Ses mauvaises relations avec le parlement étaient la source de controverses: en mars 1960, il ne voulait pas débattre des problèmes agricoles. Le Sénat surtout, où il y avait peu de gaullistes et où on retrouvait beaucoup de battus des législatives qui étaient souvent autant d'ennemis déclarés de De Gaulle, a attendu avec impatience la fin de la guerre d'Algérie pour briser la puissance du Président de la République. Mais celui-ci entendait faire savoir aux Français que lui-aussi souhaitait le changement et a renvoyé Debré (le 14-4-1964) que Georges Pompidou venait relayer, sans que le Parlement pût dire son mot.

Un nouveau champ de discussion fut l'Europe des Etats préconisée par De Gaulle qui qualifiait de "quelque espéranto ou volapük" les intentions proférées par des MRP et d'autres en vue d'une Europe intégrée. Le 13 juin, 293 députés non-gaullistes et non-communistes ont signé un "manifeste européen". Autres sujets de discorde: la condamnation à la peine de mort du général Salan et du général Jouhaud (chefs de l'O.A.S.) que le Haut-Tribunal militaire commuait en emprisonnements. Une Cour militaire de justice voulue par le général allait prendre la place du Haut-Tribunal.

De Gaulle pensait qu'un successeur à la Présidence, non doté de sa "légitimité historique", ne devait pas tirer son prestige des partis (donc du parlement) mais du suffrage universel. Seulement, un tel scrutin faisait penser à la prise de pouvoir par voie électorale (à la manière de Louis-Napoléon Bonaparte en 1848) et ne faisait que renforcer l'idée que De Gaulle voulait exercer (ou laisser derrière lui...) une dictature. L'attentat du Petit-Clamart (cf. le film « The day of the jackal », tiré d'un livre de Frederick Forsyth) du 22 août 1962 et instigué par l'O.A.S. ne fit pas revenir De Gaulle sur son dessein. Celui-ci était-il une entorse à la Constitution ou est-ce que l'article 11 disant que "tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics" lui donnait l'autorisation de soumettre son projet au peuple ? Le radical Gaston Monnerville (président du Sénat) et, formellement parlant, 2e personnage politique du pays) a accusé le Premier ministre de "forfaiture" et le 5 octobre, Paul Raynaud, malgré qu'il en eût, a déposé une motion de censure contre le gouvernement Pompidou, qui était renversé (en partie à cause de l'absence, depuis l'indépendance d'Algérie, des députés des anciens départements algériens). L'Assemblée nationale fut dissoute mais De Gaulle a fixé la date du 28 octobre 1962 pour le référendum présidentiel.

Dans le cas d'un "oui" médiocre, De Gaulle se retirerait. Or, la majorité absolue des inscrits ne fut pas atteinte (46, 4 %) mais il était content des près de 62 % de oui. Dans la bataille personnalisée des législatives qui suivit, Malraux a formé une "Association pour la Ve République" qui, dans chaque circonscription, devrait réaliser l'élection d'un partisan de De Gaulle. A gauche cependant, cette fois-ci, les désistements entre socialistes et communistes auraient lieu, à

l'initiative de Guy Mollet. Le premier tour a créé la surprise: victoire de l'U.N.R., qui dépassait une barre jamais atteinte par aucun parti de 30 % ; grand taux d'abstentions; défaites des anciens activistes pour la cause algérienne (comme Jean-Marie Le Pen). Le second tour donnait 233 sièges des 482 au UNR et UDT (=Union démocratique du Travail: gaullistes de gauche) mais limitait les dégâts du côté des communistes et socialistes, grâce à leur alliance de circonstance.

5. La République gaullienne (1962-1969).

Après le 25 novembre 1962 (deuxième tour des élections législatives avec une victoire de l'UNR-UDF), Pompidou est chargé de former son deuxième gouvernement. De Gaulle estime qu'il peut travailler à rendre à la France son rang dans le monde.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET INDÉPENDANCE NATIONALE.

De Gaulle a dit à plusieurs reprises que la prospérité était importante pour assurer l'indépendance de la France. L'économie, estimait aussi De Gaulle, "est la condition de tout, et en particulier la condition du progrès social". Or, les années 50 avaient apporté une croissance économique de 5 % par an en moyenne mais le legs d'avant 1958 n'était pas que positif, puisque la situation monétaire déficitaire exigeait une stabilisation du franc. Un comité d'experts l'a imposée (- 17,55 % de diminution en valeur), fin 1958, à Antoine Pinay. Cette dévaluation était accompagnée par la création, dès le 1er janvier 1960, du nouveau franc (=100 anciens), appellation encore utilisée jusque dans les années quatre-vingt, et après). Deux autres 'volets' de la réorientation économique: baisse des salaires, des retraites et des subventions liés à l'Etat mais augmentation des impôts d'une part et suppression des indexations de salaires (sauf le S.M.I.G. <salairé minimum interprofessionnel garanti>, devancier du SMIC) pour stopper l'inflation, d'autre part. A cette fin de l'année 1958, les socialistes qui étaient encore au gouvernement, s'indignaient de la suppression de la retraite des anciens combattants mais ne jugeaient pas le moment opportun de quitter le pouvoir.

Dès 1959, la balance commerciale et la balance des paiements sont redevenues excédentaires, ce qui continuait, grosso modo, à être le cas pendant la décennie qui suivrait. Le bas prix du pétrole, les débuts du Marché Commun et une reprise mondiale mais aussi la poursuite tenace des objectifs assis dans les Plans et l'appétit au travail des rapatriés y étaient pour beaucoup. Le revenu moyen des familles continuerait d'ailleurs à monter spectaculairement jusqu'à plus tard encore (1978).

Cet état de choses fortifiait De Gaulle dans son désir de s'engager sur une tierce voie, qu'il s'était probablement de promis de suivre après son exclusion de la conférence de Yalta de 1945, où étaient présents un Roosevelt très malade, Churchill et Staline: ni dépendre des Américains ni des Russes <dont il faut pourtant se rapprocher davantage, selon lui> et soutenir les aspirations nationales (et nationalistes ?) dans le monde pour briser la double hégémonie des deux grands. La première bombe atomique française fut testée le 13 février 1960 à Reggane (suivie d'une deuxième le 1-4), dans le Sahara algérien, et devint une arme importante de la force de dissuasion du pays. La "force de frappe" française a été tenue, par la suite, à l'écart d'une défense multilatérale voulue par les pays atlantiques. Les menaces de la guerre froide pratiquement disparues, la France allait même retirer ses troupes de l'O.T.A.N., en phases successives, de 1959 à 1963. Quoi que De Gaulle ne quittât pas l'Alliance atlantique, il a donné l'ordre, le 7 mars 1966, de faire démanteler les bases de l'O.T.A.N. (principalement américaines) en France.

Maître chez lui, De Gaulle se heurtait à l'opposition d'autres pays (dont les Pays-Bas et la

Belgique) en lançant le plan Fouchet de 1962 qui visait à créer une Union d'Etats d'Europe (dans laquelle figureraient les chefs de gouvernement, une Assemblée plurinationale avec des délégués des Parlements nationaux et une Commission politique européenne). Il se méfiait d'une Europe supranationale, qui, selon lui, ne saurait avoir "d'autorité et d'efficacité politique". Par contre, il croyait à une extension d'une Europe future ("de l'Atlantique à l'Oural") et pour cela, il a noué des relations avec le chancelier allemand Konrad Adenauer, avec qui il s'entendait très bien, et a signé un traité de coopération franco-allemand en 1963 (solennellement commémoré dans les deux pays en 1988). Mais le successeur d'Adenauer, Erhard, s'est tourné bien vite du côté des Etats-Unis. De Gaulle estimant que ce géant politique faisait de la Grande-Bretagne "le cheval de Troie" de l'Europe, a refusé à deux reprises l'entrée des Britanniques au Marché Commun, en 1963 au conservateur Harold Mac Millan et en 1967 au socialiste Harold Wilson. La France, avec ses nombreux paysans, avait intérêt à ce que les questions touchant l'agriculture soient bien réglées en Europe: dès 1963, il y a comme un début de politique agricole commune avec les accords de Bruxelles (décembre 1963) qui laissent promettre des prix européens des divers produits. La France, toutefois, pratique la "politique de la chaise vide" (1965-1966) quand la Commission de Bruxelles veut gérer elle-même un Fonds européen d'orientation et de garantie (alimenté, il est vrai, par les Etats-membres). On lève le soupçon de la supranationalité quand les pays s'accordent à financer après des décisions prises à l'unanimité.

Les tentatives de rapprochement avec le bloc communiste étaient l'occasion de la visite de Nikita Khrouchtchev en France (1960), la reconnaissance de la Chine populaire de Mao en 1964, des voyages de De Gaulle en Russie (1966), en Pologne (1967) et en Roumanie (en mai 1968 !). En même temps, les rapports avec les Etats-Unis se sont graduellement détériorés: il y a bien eu, en 1960, un voyage de De Gaulle aux Etats-Unis et une visite à Eisenhower, on a vu le soutien à Kennedy en 1962 lors de la crise cubaine (aboutissant au retrait de l'île des armes russes) mais la France critiquait ouvertement Lyndon Johnson pour sa poursuite de la politique d'intervention en Asie du Sud-Est (au Cambodge, discours de De Gaulle à Pnom Penh du 1er septembre 1966). De plus, De Gaulle plaidait, en vain, en Europe, pour un retour à l'or au dépens de la primauté du dollar inflationniste.

La France dépensait de plus en plus d'argent à la coopération internationale, et en faisait bénéficier non seulement ses anciennes colonies mais aussi l'Amérique centrale et latine. Les Québécois furent confortés dans leurs sentiments d'indépendance quand De Gaulle cria un "Vive le Québec libre" (le 24-7-1967) à la foule devant l'hôtel de ville de Montréal (deuxième ville francophone mondiale). Malgré les rapports d'amitié avec Israël (créé en 1948) et son chef Ben Gourion, la France choisit le camp arabe lors de la guerre de Six jours de 1967, dans le but de sauvegarder son importance en Moyen-Orient. Son dédain à l'égard de l'O.N.U., sa méfiance envers la Grande-Bretagne et son apparente indifférence aux besoins des petites nations d'Europe lui ont attiré beaucoup d'animosités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (cf. Luns, ministre hollandais des Affaires étrangères).

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 1965.

De Gaulle était-il encore indispensable à la France ? Le centre et les socialistes l'avaient souvent appuyé dans la crise algérienne, le public approuvait à près de 50 % la politique étrangère, la droite et surtout l'extrême droite avait perdu beaucoup de suffrages aux élections de 1962.

Mais le monde agricole était, dans l'ensemble, mécontent. Les dépenses d'équipement étaient élevées, les revenus baissaient et il y eut des manifestations en 1960, 1961 et 1962. La FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) prônait surtout le maintien des prix agricoles français face aux nouveaux prix européens mais le CNJA (centre national des jeunes agriculteurs, proche du MRP) sollicitait des réformes de structure. Plusieurs ministres

d'Agriculture, dont Edgar Pisani, gaulliste, ont effectivement tenté d'en réaliser. La loi Pisani d'août 1962 tâchait de combler le retard en revenus des paysans. A cet effet furent institués des organismes nouveaux, parmi lesquels les SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural).

Les fonctionnaires et les ouvriers des entreprises publiques s'agitaient aussi. De Gaulle déclarait qu'il ne fallait pas toucher "à notre charbon" mais le secteur des houillères a dû freiner sa production et fermer des puits. En 1962, une première grève a éclaté à Decazeville, suivie un an plus tard de grèves généralisées qui duraient plus d'un mois, notamment parce que des mineurs étaient réquisitionnés pour continuer à extraire les minerais. Dans l'enseignement, à Electricité de France (EDF) et dans les transports publics, il y eut des grèves ponctuelles. Une loi du 31 juillet 1963 rendait alors nécessaire un préavis de grève de cinq jours, mesure qui était contrebalancée par les travaux escomptés de la commission Toutée (conseiller d'Etat) sur les modalités de discuter la hauteur des salaires dans la fonction publique.

Or, les coûts salariaux étaient en hausse de 10 % en 1961 ; les charges publiques et les prix agricoles (du fait des lois d'orientation) montaient, les prix des denrées courantes s'élevaient dangereusement par la forte demande des rapatriés. Pour arrêter la "surchauffe", De Gaulle a proposé un plan de stabilisation en 1963, nonobstant les obstacles vus par son ministre des Finances, Valéry Giscard d'Estaing. Ce projet (qui comportait un blocage des prix à la production) a porté ses fruits mais le revers en était un chômage, dérisoire à nos yeux, de 100 000 personnes (contre 3,3 millions en 1996 et toujours près de 10 % des actifs en 2000).

Les cadres créés par les partis politiques ne suffisaient plus à faire de l'opposition au Président de la République: les "clubs" dont certains existaient déjà allaient prendre, en partie, la relève (exemple: "la Ligue pour le Combat républicain" fondée par François Mitterrand après la dissolution de son parti UDSR et qui a fusionné plusieurs fois pour devenir la CIR <=Convention des Institutions Républicaines>). Beaucoup de ces groupes ont constitué pour des chrétiens de gauche un tremplin vers un socialisme modéré. Le MRP, lui, était prêt à se saborder pour hâter le processus de la formation d'un nouveau parti centre-démocrate. L'Express (de tendance 'mendésiste' en ces années-là) a tenté de mettre en avant le portrait d'un candidat "X" à la Présidence. Derrière ce profil se cachait Gaston Deferre, député-maire SFIO de Marseille, ancien co-auteur de la loi-cadre pour la décolonisation de l'Afrique noire. Mais d'abord il fallait donc chercher la structure d'une Fédération démocrate socialiste. Deferre allait trébucher sur la volonté du MRP, qui refusait à un rassemblement des socialistes et chrétiens-démocrates les étiquettes de "socialiste" et de "laïque" et qui ne voulait pas couper les ponts avec les Indépendants. Deux ans de campagne de la part de Deferre se soldaient par un échec, le 25 juin 1965.

Aux deux candidats officiels (Jean-Louis Tixier-Vignancour, extrême-droite, ancien avocat de l'O.A.S.) et Pierre Marcellin (sénateur centre-droit) s'ajoutait alors le 9 septembre, François Mitterrand, 45 ans, personnage politique bien connu depuis 1944 mais dont l'image avait souffert de l'affaire de l'Observatoire (il a toujours prétendu avoir été victime d'un attentat le 16 octobre 1959 <mais qu'on croyait arrangé par lui !>). Battu comme député en 1958, il était revenu au Sénat, puis à l'Assemblée (en 1962) et avait écrit « Le coup d'Etat permanent » (=de De Gaulle) pour s'opposer, en 1964, au Président. Il avait connu "une traversée du désert" (= période d'effacement politique) qu'on peut comparer à celle de De Gaulle entre 1946 et 1958, mais commençait par avoir l'appui de Mollet de la SFIO, puis de certains clubs et des communistes. Le MRP a avancé son propre candidat Jean Lecanuet (49 ans), à qui se rallient des radicaux. En dehors d'un candidat politiquement insignifiant, Marcel Barbu, il y avait, à partir du 9 novembre, De Gaulle, 75 ans, dont les brèves paroles étaient résumées dans la presse par "Moi ou le chaos".

Le "candidat unique" de la gauche faisait parler de lui par ceux (encore peu nombreux) qui l'avaient vu à la télévision (près de 32 % des suffrages exprimés au premier tour des présidentielles), mais Jean Lecanuet a fait aussi une grande impression (16 %) tandis que De Gaulle obtenait plus de 44 % (donc, pas la majorité attendue). Surtout le Sud avait basculé vers le choix

de la gauche. Selon la loi de 1962 réglant les présidentielles, les deux candidats aux plus forts nombres de voix allaient passer au second tour. Quelques battus et d'autres hommes politiques ont alors conseillé de voter pour Mitterrand ou de ne pas voter pour De Gaulle mais ce dernier a remporté le second tour par 55,20 % contre 44,80 %, résultat qui laissait présager pourtant une victoire des députés de la gauche en 1967.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1967.

Comme c'était la tradition, un nouveau gouvernement a été mis en place après les présidentielles: ce fut le 3e de Georges Pompidou. Michel Debré (réélu pour l'île de la Réunion, en 1963, lors d'élections législatives partielles) a pris les fonctions de Giscard, à qui on imputait la mauvaise expansion économique due au Plan de stabilisation. Giscard a refusé tout autre ministère que celui des Finances et a donné naissance, par dépit, à la "Fédération des républicains indépendants", en mars 1966, et qui, par sa bouche, allait lancer un "Oui mais" à la majorité. Pompidou a réagi en formant un Comité d'action pour la Ve République, qui serrait les rangs derrière le Président. Edgar Faure se voyait confier l'Agriculture et un ministère d'Affaires sociales fut créé pour Jean-Marcel Jeanneney.

Contrairement à Deferre, Mitterrand misait sur un bloc des formations de gauche, sans que les radicaux et les communistes puissent avoir des prérogatives d'exception. Ce fut la Fédération de la gauche démocratique et socialiste (FGDS) et la composition d'un gouvernement-fantôme ou contre-gouvernement (à l'instar des Britanniques), qui avait l'avantage de mettre sur l'avant-scène un seul candidat par circonscription. Les syndicats CGT et CFDT ont conclu un pacte d'"unité d'action" contre le pouvoir gaulliste. Lecanuet s'est essayé à une même opération pour le MRP et y incluant les Indépendants, des anciens UDSR et certains radicaux.

Le premier tour du 5 mars 1967 apportait un relatif échec au FDGS et au Centre Démocrate de Lecanuet. Mais puisqu'il y avait eu beaucoup de candidats uniques, le Comité d'action pour la Ve République (donc, la majorité) n'a pu compter sur de nouvelles voix qui lui afflueraient. Cela est démontré au second tour. Les gaullistes et alliés ont gardé d'extrême justesse le pouvoir: 200 sièges contre 73 aux communistes et 121 aux FDGS et apparentés. Pourquoi ce semi-échec ? Les votants gaullistes s'étaient trop peu mobilisés, bien des centristes avaient voté à gauche, les désistements à gauche avaient bien fonctionné, on n'avait pas trop aimé le rapprochement de De Gaulle avec les Soviétiques. Puis, au premier tour, un candidat devait avoir obtenu 10 % des votes des inscrits pour qu'il puisse participer au second, ce qui avait pour effet d'effacer les petits partis politiques du centre.

De Gaulle rendait néanmoins son régime de plus en plus présidentiel:

1. Maurice Couve de Murville, Affaires étrangères, et Pierre Messmer, Armées, battus aux législatives, étaient maintenus à leurs postes ;
2. plusieurs réformes sociales étaient imposées par l'intermédiaire d'ordonnances (ce qui était contraire à la Constitution et a provoqué le départ d'Edgar Pisani).

A l'extérieur aussi, De Gaulle a fait des siennes, selon ses adversaires, en condamnant Israël en 1967, et en s'immiscant dans les affaires du Québec dans la même année, ce qui lui faisait encourir le blâme de Valéry Giscard d'Estaing.

LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE GAULLIENNE.

Une agitation des étudiants (dont ceux situés politiquement à l'extrême-gauche se sont constitués en groupuscules trotskystes, anarchistes et maoïstes) a mené à des occupations de locaux à la Faculté de Nanterre, qui était fermée le 2 mai 1968. Les leaders (parmi lesquels un

étudiant en sociologie Daniel Cohn-Bendit) ont déplacé leurs activités vers le Quartier Latin de Paris, dès le 3 mai. Des émeutes se sont produites surtout durant le soir, donnant lieu à des nuits de barricades. Bientôt les lycéens et les ouvriers se sont joints à la révolte.

Le 13 mars, la manifestation de la place de la République à la place Denfert Rochereau était dirigée contre la répression exercée par les forces de l'ordre. Des rixes s'étaient déclarées aux portes de plusieurs usines (Renault et Sud-Aviation) et quelques jours plus tard, les grèves s'étaient généralisées sur la presque-totalité du territoire. Bien des universités et de lieux publics ont continué à être occupés. Certains hauts responsables, dont le préfet de Paris, ont fait preuve de beaucoup de sang-froid dans des tentatives de limiter les dégâts et d'éviter des pertes en êtres humains. Les dirigeants politiques, eux, semblaient sous-estimer la gravité de la situation: le Premier ministre voyageait en Iran et en Afghanistan du 2 au 11 mai, De Gaulle s'était rendu en Roumanie du 14 au 18 mai mais a annoncé un référendum sur le projet de participation, le 24 mai. Les accords de <la rue de> Grenelle (qui incluait des augmentations de salaire pour les ouvriers) obtenus par Pompidou avec les syndicats étaient rejetés par les syndiqués.

Mitterrand constatant le 'vide' politique, en appelait alors à un gouvernement provisoire sous la direction de Mendès-France et posait sa candidature à la Présidence. Le 29 finalement, les communistes aussi ont manifesté en faveur d'un "gouvernement populaire". Le même jour, De Gaulle avait disparu, et était parti s'assurer du soutien des troupes françaises installées en Allemagne et dirigées par le général Massu depuis Baden-Baden.

La révolte avait atteint son paroxysme. A la base s'étaient trouvées plusieurs raisons: 1. l'idée de faire subversion à l'inertie politique par des groupes d'extrême-gauche ; 2. aux universités, la vétusté des salles, l'inadaptation à recevoir les afflux des masses d'étudiants (à Nanterre aussi, pourtant créé en 1964 seulement) et les problèmes de sélection (en rapport avec le nombre restreint de débouchés pour des filières nouvelles, d'ailleurs trop rigides, de la loi Fouchet) ; 3. le ralliement à une nouvelle solidarité (entre étudiants et ouvriers) et à des nouvelles formes d'expression comme les polémiques, les débats en milieu universitaire ("cf. l'article de Pierre Vianson-Ponté: "Quand la France s'ennuie..." dans le quotidien Le Monde) ; 4. la propagation de la pensée sur la société de consommation (les analyses du philosophe Marcuse étaient, selon ce dernier, détournées à cette fin), qui ne repose plus sur la défense d'anciennes valeurs; 5. la volonté de participer aux niveaux de décision politiques ; 6. un conflit social traditionnel parce que récurrent (en 1967, le léger freinage de la croissance de la consommation privée et la détérioration toute relative de l'emploi a fait protester les ennemis du gouvernement) ; 7. un acharnement plus violent contre le pouvoir établi (qui ne voulait pas céder et dans lequel seul Pompidou était assez populaire).

Mais la révolte a fini par se briser: était-ce contre la force des institutions mises en place par la Ve République, une fois que De Gaulle a trouvé les moyens de réagir ? Ou le Président a-t-il pu se ressaisir grâce à l'usure du temps (cinq semaines d'incertitude) ?

De Gaulle, le lendemain, s'est adressé dans un discours pathétique aux Français et le soir du 30, il y a enfin la massive contre-manifestation d'inspiration gaulliste aux Champs-Élysées. Devant cette situation de forces qui s'équilibraient, les Français en sont venus à accepter l'issue d'élections prévues pour les 23 et 30 juin. Les occupations se terminaient peu à peu, les grèves ont pris fin.

Le retour à la vie normale, après ces semaines de libertés affichées et de projets parfois chimériques de refonte de la société, était causé par les dissensions intérieures des divers mouvements, par leurs buts différents mais aussi par la crainte de voir s'emparer du pouvoir une gauche non titulaire d'une vraie légitimité ou par la vision d'une France communiste placée totalement dans la révolution.

Le 23 juin, seul le PSU se voyait récompensé par son attitude active dans les événements de mai. Les députés centristes étaient pénalisés dans l'opinion publique pour avoir voté la censure du gouvernement, le 22 mai précédent. Les gaullistes seuls (qui ne s'appelaient plus UNR mais

UDR <Union pour la défense de la République>) ont obtenu près de 44 %, et au deuxième tour, l'UDR ramassait presque tous les sièges restant encore vacants. Les trois grands partis étaient maintenant très inégaux: 293 UDR, 34 communistes (qui avaient pourtant réalisé 20 % au premier tour) et apparentés et 57 FGDS (=Fédération de la gauche démocratique et socialiste). L'UDR avait la majorité très confortable avec l'appui des républicains indépendants (en progrès aussi).

Paradoxalement, l'image d'un De Gaulle (vieillissant) était sortie compromise de la révolte de mai. Le général a remplacé, le 21-7-1968, Georges Pompidou (un "rempart de la République") pour ne tomber dans un régime "dyarchique" (= pouvoir à peu près égal partagé par deux personnages, en l'occurrence, lui et le Premier ministre), qu'il détestait. Il lui substituait Maurice Couve de Murville. Peyrefitte (Education Nationale) et Fouchet avaient déjà été limogés en mai. Edgar Faure (nouveau ministre d'Education Nationale) et Jean-Marcel Jeanneney (ministre d'Etat chargé des réformes institutionnelles) allaient devoir apporter du nouveau dans le sens de davantage de "participation" aux affaires courantes de la part des citoyens.

Faure a conçu une loi d'orientation de l'enseignement supérieur qui a remplacé les anciennes Facultés indépendantes par des Universités autonomes composées d'UER (Unités d'enseignement et de recherches). Toutes les articulations professionnelles auraient désormais leur mot à dire dans la gestion de leur université. Cette loi continuerait à être contestée aussi bien par les conservateurs que par les "gauchistes" pendant la décennie à venir.

Une autre grande réforme fut celle des régions qui seraient dirigées par un conseil régional où siègeraient des élus nationaux, cantonaux et municipaux et des représentants d'orientations diverses (corporations professionnelles, syndicats, associations). Sur le plan national, le rôle de ces régions serait doublé par un nouveau Sénat (de même composition) qu'on priverait de pouvoirs directement politiques. Pour faire accepter ces nouvelles institutions, De Gaulle devait prévoir un référendum, le Sénat s'étant opposé évidemment à sa 'disparition'. Le Président ne s'était pas fait aimer non plus par les hommes d'affaires par son refus d'une dévaluation du franc le 23 novembre 1968; les centristes de Lecanuet mais aussi Giscard prenaient leurs distances (le dernier a déclaré bien plus tard qu'il était seulement opposé à la suppression du Sénat et non pas à la naissance des régions). Pompidou, lui, avait déclaré, de passage à Rome, et sans consulter le général (qui le lui a reproché dans une lettre personnelle tout en ne lui retirant pas son soutien), qu'il serait un jour candidat à la Présidence.

Or, le 27 avril 1969, aux questions posées au référendum le peuple français a répondu "non" par 52,41 % des suffrages exprimés. Comme il avait lié, comme d'habitude, sa destinée politique à la consultation directe, De Gaulle a quitté ses fonctions officielles dès midi du lendemain. Le 9 novembre 1970, il est mort à Colombey-les-Deux-Eglises, dans sa propriété de la Boisserie. Le "vieux chêne" récoltait les louanges du monde entier.

6. La Ve République après De Gaulle.

Y aura-t-il, désormais, une Ve République, sans son instigateur et son incarnation ? En anticipant sur les événements, on peut répondre trois fois et pleinement par l'affirmative:

1. Il y aura un après-De Gaulle dans le cadre de la Ve République, avec un successeur plus ou moins gaulliste: ce sera la présidence de Georges Pompidou (1969-1974).

2. Il y aura une continuation de la Ve République avec une personnalité non-gaulliste: ce sera le septennat de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981).

3. Il y aura une suite de la Ve République avec un adversaire des institutions de la Ve République: ce seront les deux septennats de François Mitterrand (1981-1988, 1988-1995).

LA PRÉSIDENTE DE GEORGES POMPIDOU (1969-1974)

Alain Poher allait exercer l'intérim de la Présidence en vertu d'un article de la Constitution renfermant que le président du Sénat est le deuxième personnage de l'Etat; le Premier ministre (3e personnage), Maurice Couve de Murville, est resté en fonction mais Malraux et René Capitant ont démissionné. On savait Pompidou (voulant pratiquer l'ouverture, c.-à-d. sortir du cadre étroit des gaullistes) intéressé par la Présidence de la République, tout comme Couve de Murville et Giscard.

A gauche, on n'avait pas l'embarras du choix pour se mettre d'accord sur un candidat unique: Mitterrand siégeait parmi les non-inscrits <=les sans parti> depuis qu'il avait quitté la FGDS (Fédération de la gauche démocratique et socialiste) qui allait en se désagrégant mais son nom restait attaché à la défaite des législatives de juin 1968 tandis que Gaston Deferre, qui devait le remplacer, réitérant sa tentative, manquée, de 1965, se heurtait toujours à certains socialistes (Mollet, par exemple) qui lui préféreraient un candidat centriste ! Pinay (pressenti) ne voulait pas se présenter contrairement à Alain Poher, doté de son prestige nouveau; Michel Rocard était présenté par le PSU, Alain Krivine par des trotskystes, Jacques Duclos par les communistes.

Les tensions entre De Gaulle et Pompidou (qu'on avait dit plus grandes qu'elles n'étaient probablement en réalité malgré le peu de zèle de la part de De Gaulle à blanchir les Pompidou dans une affaire où étaient mêlées Madame Pompidou et un garde de corps d'Alain Delon) avaient pu résulter en un résultat modéré pour celui "qui était en réserve de la République" (Pompidou donc selon les mots du général). Il n'en fut rien: Pompidou a obtenu plus de 44 %, contrastant avec les échecs de Krivine, de Rocard et même de Deferre, dont une partie du possible électorat était transfuge (malgré la promesse, encore, de faire de Mendès-France son premier ministre) car elle avait voté pour Poher (plus de 23 %), qui dépassait pourtant de peu Duclos (plus de 21 %). Puisqu'il n'y avait pas de consignes de vote du PC (= Parti Communiste) en faveur de Poher, Pompidou l'a facilement emporté lors du second tour (plus de 58 %).

Pompidou n'était pas un gaullien de la première heure. De professeur de français (on lui doit une Anthologie de la poésie française, que vos prédécesseurs à la Hogeschool ont utilisée des années durant !), il était devenu un des banquiers Rothschildt, puis fonctionnaire politique au cabinet de De Gaulle. Une association amicale, "Présence et action du gaullisme", créée par Jacques Vendroux, beau-frère du général, prétendait surveiller de près l'action du Président de la République afin qu'il ne sorte pas du droit chemin gaulliste.

L'ÉVOLUTION DE LA VIE POLITIQUE (1969-1974).

Pompidou a choisi comme Premier ministre Jacques Chaban-Delmas, avec qui il a eu fort à faire parce que ce dernier, bien que "gaulliste" inconditionnel, n'avait connu que les ministères de la IVe République (époque où le Président de la République était moins puissant que le Président du Conseil <=Premier ministre>...).

Le 16 septembre 1969, Chaban-Delmas avait le tort de parler (n'était-ce pas l'apanage du Président ?) devant l'Assemblée nationale d'un projet de "nouvelle société". Le terme a pu choquer mais pas le contenu, qui fut introduit: la "politique contractuelle" avec des concertations régulières entre les partenaires sociaux (États, syndicats et patronat); la mensualisation des salaires; la création, au 7 janvier 1970, du SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) remplaçant le SMIG; finalement, des mesures de libéralisation à l'égard de l'O.R.T.F. <radio + télévision> (moins de dirigisme de l'Etat). Le maintien de l'ordre (du moins en dehors de l'enseignement) fut bien assuré par Raymond Marcellin (Intérieur).

Pourtant en 1971 et en 1972, des personnalités de l'UDR étaient compromises dans des scandales financiers, jusqu'à ce fût le tour du Premier ministre qui se défendit mal contre des

accusations de fraude fiscal. Pompidou aimait bien avoir un succès populaire et avait cru l'avoir trouvé dans l'entrée dorénavant non-combattue de la Grande-Bretagne au Marché Commun. Il a encaissé un record d'abstentions et de votes blancs ou nuls (près de 47 %, au total) mais quand même plus de 68 % des suffrages réellement exprimés.

Si le "rassemblement" de De Gaulle revenait à se chercher des voix auprès de la gauche sinon des masses, la "majorité présidentielle" de Pompidou consistait essentiellement à faire du mouvement gaulliste un parti gouvernemental aux inspirations gaulliennes. On connaît le terme de "tripartite" d'autrefois. Sous Pompidou encore, il y a toujours un système "tripolaire" (à trois grands courants politiques) que d'aucuns, alors, regrettent parce qu'il n'est guère en corcordance avec la Ve République, qui demanderait un système bipolaire pour connaître une seule majorité (avec un "centre politique" en faveur du gouvernement) et une opposition, qu'il fallait désirer divisée... La majorité reposerait, idéalement parlant, sur trois pieds: l'UDR, les Républicains indépendants de Giscard et les centristes du CPRM (Centre Progrès et Démocratie modernes) de Jacques Duhamel qui s'opposeraient tous à une éventuelle union de la gauche. Or, les socialistes y travaillaient depuis 1962 (acceptation de désistements); en 1964, le rapport Waldeck Rochet (du nom de celui qui remplaçait Maurice Thorez comme secrétaire général) avançait l'idée d'un programme commun de la gauche et en 1965, le P.C. a soutenu Mitterrand, qui ne s'était pas encore réclamé du socialisme avant la constitution de la FDGS, (qui allait disparaître en en 1968). Ce ne fut qu'en 1969 que s'est produite la montée de divers clubs socialistes (avec des leaders comme Alain Savary, qui allait devenir le numéro 1 du nouveau parti, et Jean Poperen), montée qui a permis le remplacement de la vieille SFIO par un Parti socialiste (en juillet), qui allait fusionner avec la (C.I.R.) Convention des institutions républicaines de François Mitterrand au congrès d'Epinau-sur-Seine du 11 au 13 juin 1971. Le jour où Mitterrand est "devenu socialiste", il s'est saisi tout de suite du poste de premier secrétaire au dépens d'Alain Savary en usant d'une combine avec Jean-Pierre Chevènement, Pierre Mauroy et Gaston Defferre. Le 27 juin, les socialistes et le PC avaient élaboré un programme commun de gouvernement.

Chaban-Delmas, sentant que sa position était en danger et a soumis un vote de confiance à l'Assemblée Nationale, mollement appuyé par Pompidou. Le 24 mai, il a obtenu un résultat très positif mais le 5 juillet, Pierre Messmer est venu le remplacer sans se présenter officiellement devant la chambre. Messmer était l'homme pour jouer au "lieutenant" de la République et avait un passé gaulliste sans reproches (dix ans aux Armées sous De Gaulle). La docilité du Premier ministre gommait l'écueil d'un glissement vers un gouvernement d'ouverture.

En préparant les législatives de 1973, Giscard laissait tenir le rôle de trouble-fête majoritaire par Michel Poniatowski ("Ponia"), qui dénonçait les "coquins"-UDR impliqués dans des scandales. La majorité se réunissait toutefois avec quelque mal sous le nom d'URP (Union des Républicains de progrès pour le soutien au Président de la République).

Les centristes d'opposition avait fondé un Mouvement réformateur. Il groupait: a. le Parti Radical avec son nouveau leader de 1970, Jean-Jacques Servan-Schreiber <"J.J.S.S.">, qui après avoir été 'mendésiste' <dans le magazine L'Express>, deferriste et adversaire malheureux de Chaban-Delmas pour la mairie de Bordeaux, a maintenant l'objectif de détruire "L'Etat-UDR"

b. le Centre démocrate de Jean Lecanuet, moins ennemi de la majorité

c. quelques autres formations de moindre importance desquelles il faut déduire pourtant le Mouvement des radicaux de gauche, radicaux qui se méfiaient du "Kennedy français" (=J.J.S.S.) et prenaient parti pour les formations du Programme commun.

Au premier tour, le PS ensemble avec les radicaux de gauche a fait mieux que le PC mais les changements géographiques étaient plus importants encore: la droite se renforçait dans le Midi mais perdait des voix dans le Nord et l'Ouest. Le 11 mars 1973, il est apparu que Jean Lecanuet avait eu une entrevue secrète avec Pompidou avec pour résultat le déplacement de certains sièges vers la majorité, qui l'emportait avec 268 sièges (UDR seul, 183). Messmer était

reconduit dans ses fonctions et se voyait attribuer à son deuxième gouvernement, Michel Jobert (Affaires étrangères et, avant, le chef du cabinet de Pompidou). Edgar Faure a reçu le poste de président de l'Assemblée Nationale au détriment de Chaban-Delmas.

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET L'INDÉPENDANCE NATIONALE (1969-1974).

Le cheval de bataille de Pompidou furent les questions d'industrialisation du pays. Giscard d'Estaing, revenu à l'Economie et Finances pour y rester jusqu'en 1974, avait maintenant le droit de dévaluer le franc (- 12,5 %). En même temps, les exportations étaient stimulées au dépens de la consommation intérieure. Le Président voulait que la France dispose de groupes industriels très forts (intentions mises dans le 6e Plan de 1971-1975) et il a fondé un Institut de développement industriel, dès 1970. Son souci d'internationalisation des entreprises se traduisait par la création de multinationales comme le P.U.K. (Pechiney-Ugine-Kuhlmann), par la construction de l'avion supersonique Concorde et par le projet Airbus. Les télécommunications progressaient et Fos-sur-Mer (près de Marseille) devait concurrencer, à long terme, Europoort près de Rotterdam.

Sur le plan de la diplomatie, Pompidou est resté sur les traces de De Gaulle: bons rapports avec la Russie, voyages en Afrique, présence française au Moyen-Orient et vente d'avions à la Libye (en 1970), voilà qui ne rendait pas Pompidou populaire aux Etats-Unis. Il voulait en finir avec une Grande-Bretagne dans l'anti-chambre de l'Europe et faire contre-poids à une politique d'extension vers l'Est des Allemands. Le 22 janvier 1972, la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Irlande et la Norvège ont signé le traité d'adhésion à la CEE (mais les Norvégiens ont dit non à l'Europe lors d'un plébiscite, tout comme en 1994).

LA MORT DU PRÉSIDENT.

Georges Pompidou avait 'réussi sa succession', malgré son opposant François Mitterrand, la méfiance latente de certains gaullistes et les Républicains indépendants (Giscard, aux aguets du pouvoir). La popularité de Pompidou baissait début 1974, suite à la guerre du Kippour d'octobre 1973. Les Israéliens avaient battu la Syrie et l'Égypte mais le prix du baril de pétrole avait quadruplé (le premier "choc pétrolier"). La France connaissait la combinaison d'une inflation de 15 % sur une base annuelle et une stagnation économique (la soi-disant "stagflation") et laissait flotter le franc. 1973 était aussi l'année des difficultés dans l'enseignement secondaire et supérieur (tout spécialement la lutte autour d'une loi qui réformait les sursis des étudiants) et des inquiétudes sociales fomentées par des gauchistes (extension du camp militaire du Lazare; reprise en main par les ouvriers de la firme horlogère Lip). On savait, d'autre part, Pompidou atteint de leucémie alors que Pierre Messmer n'avait pas encore eu le temps de révéler ses qualités.

Un projet (déjà voté) de réduction du mandat présidentiel à cinq ans avait été retiré par le Président. Une recomposition du gouvernement en février 1974 n'aidait pas non plus à réinstaller la confiance. Le 24 avril 1974 à 10 hs du soir, la mort de Pompidou était annoncée par les médias.

LA PRÉSIDENTE DE VALÉRY GISCARD D'ESTAING (1974-1981).

A nouveau Alain Poher est devenu Président intérimaire, sans aspirer, cette fois-ci, à maintenir la plus haute fonction de l'État. La gauche affrontait unie les présidentielles du 5 mai 1974, à part les candidatures d'Alain Krivine et d'Arlette Laguiller (Lutte ouvrière). Mais Mitterrand était même appuyé par divers syndicats, et par le PSU. A droite, Chaban-Delmas avait déjà posé sa candidature le 4 avril (!), et Giscard, le 8. La majorité avait changé de visage et Giscard

entendait bien profiter des voix qui étaient revenues au centre-droit depuis le départ De Gaulle. Il savait que des personnages influents de la majorité se défiaient toujours de Chaban-Delmas (peu traditionnel mais/et ne se ralliant pas les suffrages populaires). Une manoeuvre pour écarter Chaban-Delmas de la candidature-UDR fut dirigée par plusieurs ministres (dont Jacques Chirac, à l'Intérieur) et par 39 députés: ce fut « l'appel des 43 », fait officiellement pour arrêter la dispersion en candidatures. Jean Royer (connu pour sa loi sur les hypermarchés) et ministre des P & T se voulait le candidat des PME <petites et moyennes entreprises> et des valeurs traditionnelles. Le centre n'avait pas vraiment produit de candidat et répartissait ses faveurs sur ceux qui étaient déjà en lice. Et il y en avait encore d'autres (dont, Jean-Marie le Pen avec son Front National, fondé en 1972), vu que le seuil <d'alors> des 100 signatures d'élus pour être candidat était vite atteint.

A l'approche des présidentielles, Giscard distançait Chaban-Delmas mais les deux perdaient finalement des voix au profit de Mitterrand et d'autres. Le deuxième tour promettait 47 % à Mitterrand qui en avait obtenu un peu plus de 43, le 5 mai, Giscard pouvait espérer tout au plus 53 % (après son score de 32,6). Or, il récoltait cette fois-ci beaucoup de voix d'abstentionnistes du premier tour mais une partie des votants pour Chaban-Delmas ne s'était pas tournée vers lui: c'était une victoire serrée de 50,8 % contre 48,2 % et c'était comme si on était revenu à la situation du référendum du 5 mai 1946: une gauche et une droite s'équilibrant.

Giscard a nommé Jacques Chirac (gaulliste) Premier ministre mais a évoqué du reste le commencement d'une "ère nouvelle" faite de "rajeunissement" de la France, où d'ailleurs le Président avait 49 ans et le Premier ministre, 42. Signe des temps modernes: toutes les directives adressées par Giscard à ses ministres étaient rendues publiques. Aux cinq ministres UDR de l'équipe, il faut opposer Poniatowski (ministre d'Etat, à l'Intérieur), Jean Lecanuet (Justice) et même Jean-Jacques Servan-Schreiber (Réformes). Le dernier a quitté l'équipe ministérielle en dénonçant les essais nucléaires qui se poursuivaient.

Giscard tentait d'innover aussi en changeant le droit de saisine (= mettre à la disposition ce qui tombe sous le coup d'une condamnation ou d'une interdiction) du Conseil Constitutionnel: le Congrès a approuvé que 60 députés ou 60 sénateurs pouvaient demander la saisine et non plus uniquement le Président, le Premier ministre et les présidents des chambres. Avant déjà, l'âge de la majorité avait été ramené à 18 ans.

L'O.R.T.F. disparaissait au profit de sociétés d'émission et de programmation indépendantes. Paris a acquis un nouveau statut avec l'élection d'un maire au lieu d'un personnage nommé. La Sécurité sociale fut généralisée et améliorée et le ministre Haby a inventé son "tronc commun de formation" de quatre ans avec un enseignement quasi-identique à tous, introduit en 1976. La 'patente' fut remplacée par la taxe professionnelle, dont le revenu allait aux collectivités locales. Une loi d'imposition sur les plus-values du capital n'a pas apporté plus de justice fiscale, le projet ayant étant trop affaibli dans les discussions parlementaires.

Du progrès dans le domaine sexuel: 1974- la vente libre de produits contraceptifs et leur remboursement par la Sécu; 1975- la loi préparée par Simone Veil sur l'interruption volontaire de grossesse (I.V.G., comme sigle fréquent) et le divorce par "consentement mutuel" des époux. Entretemps, une inflation difficilement contrôlée et une régression du PNB (produit national brut) avait fait augmenter le chômage jusqu'à 900 000. Ce recul économique a fait gagner la gauche aux élections cantonales de mars 1976. Elle était désormais majoritaire dans les conseils généraux.

Marie-France Garaud et Pierre Juillet ("éminences grises" de De Gaulle) avaient peine à convaincre le public que seuls les non-gaullistes parmi les dirigeants étaient la cause du mécontentement naissant en France. Quand Giscard a voulu encore accélérer le processus de l'installation d'une "société libérale avancée" alors que Chirac songeait à des élections anticipées, ce dernier a brusquement démissionné le 26 juillet 1976 en invoquant la 'lettre' de la Constitution, mais son départ n'était annoncé aux Français que le 25 août.

Le ministre du Commerce extérieur, Raymond Barre, ancien professeur d'université en

économie, était parachuté au poste de Premier ministre (un peu comme Pompidou, autrefois) après avoir exercé, dans le passé, de hautes fonctions de directeur de cabinet du ministre de l'Industrie Jeanneney, de vice-président de la Commission européenne et de conseiller de De Gaulle. Barre a exprimé le désir d'être assez indépendant, attitude qu'il accentuait en prenant aussi sur lui, le poste Economie et Finances. Il allait avant tout s'occuper de l'équilibre de la balance commerciale. A cet effet, il a fait adopter un plan d'austérité aux thèmes originaux par le Conseil des ministres: la Sécurité sociale devait être assainie; les plus hauts et les plus bas salaires étaient bloqués et une majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu était proposée en partie sous forme d'emprunt. Ces mesures n'étaient pas faites pour déclencher un grand enthousiasme, ni à gauche (journée nationale d'action du 7 octobre 1976) ni à droite où le nouveau leader de l'U.D.R., Jacques Chirac, déplorait que les valeurs gaullistes se soient perdues, au sein de ce nouveau gouvernement. Le 5 décembre, Chirac a créé le Rassemblement pour la République (RPR), dont les idées s'inscrivaient en faux contre les vues du Président de la République (déposées par celui-ci dans « Démocratie française »): combat du volontarisme (Chirac) contre un libéralisme moderne (Giscard).

Aux municipales de 1977, il est apparu que la gauche avait beaucoup progressé, surtout dans l'Ouest. La majorité de droite de l'Assemblée était déchirée à propos de Paris, qui devait devenir, selon Giscard, une commune comme les autres avec un vrai maire, pourvu que celui-ci ne fût pas gaulliste... Mais son candidat Michel d'Ornano (maire de Deauville) a été battu dans le bastion gaulliste et Chirac lui-même est venu occuper le poste de "super-maire" (il y aura, par ailleurs, encore 20 maires dans les arrondissements de la capitale). Le plan-Barre, d'autre part, n'apportait pas de succès immédiats (sauf en matière d'inflation) car malgré le 'Pacte national pour l'Emploi, le chômage n'a cessé de monter, quoique lentement.

A l'approche des législatives de 1978 s'est élaboré un nouveau centre-droit 'présidentiel': les Républicains indépendants étaient devenus en 1977 le Parti républicain, qui s'est coalisé avec le Centre des démocrates sociaux (CDS). Ce centre était né, à son tour, d'une fusion intervenue en 1976 de trois mouvements: le Centre démocrate de Jean Lecanuet, le Centre Démocrate et du Progrès (de tendance chrétien-démocrate) de Jacques Duhamel et le Parti Radical, dirigé encore par Jean-Jacques Servan-Schreiber.

A la même époque, où tout marchait si bien pour la gauche, l'Union de la gauche a explosé le 23 septembre 1977. C'est que le Programme commun de la gauche de 1972 avait peut-être rééquilibré la gauche, mais n'avait guère profité aux communistes, qui y étaient restés fidèles jusqu'en 1976, alors que Moscou avait condamné la collaboration entre les deux partis. La "réactualisation" du programme entamée dès mai 1977 a échoué sur les nationalisations à envisager et la tentative de mainmise totale des communistes sur la CGT.

Le public savait qu'il n'y aurait pas de désistements préalables auprès de la gauche. Pourtant celle-ci a gagné beaucoup de terrain (quoique les communistes fussent 4e des partis en lice) au premier tour. Giscard s'était déjà politiquement couvert: il resterait en fonction en cas d'application a posteriori du Programme commun mais a averti les Français qu'il en résulterait une France moins compétitive et une baisse du franc.

Si les socialistes étaient en tête à gauche, l'UDF l'était à droite. Au deuxième tour, la bipolarisation politique (peur de la gauche communiste, discipline de vote à droite, conscience de l'éclatement de l'Union de la gauche) a causé un net virage à droite, suffisant pour donner la victoire à la majorité: PC 86, PS et apparentés 114, RPR et apparentés 154 et UDF et apparentés 137.

Giscard (osant intervenir désormais plus directement dans les affaires intérieures) pouvait donc nommer un deuxième gouvernement Barre. Barre a nommé à son tour René Monory à l'Economie. Sur le plan extérieur, le Président n'a pas innové, à l'exception de l'instauration d'un dialogue "Nord-Sud", geste à l'égard des pays pauvres de l'hémisphère Sud. Les contacts avec le monde arabe et la Russie restèrent bons mais sa politique de "décrispation" a amené parfois

l'irritation (déposition de Giscard d'une gerbe de fleurs sur la tombe de Lénine).

Ce que De Gaulle n'avait pas réussi à organiser, Giscard l'a obtenu: une concertation ayant lieu au moins trois fois par an entre les chefs d'Etat européens. Contrairement aux idées de De Gaulle, une Assemblée européenne verrait le jour, parallèlement au "Conseil européen" des chefs d'Etats, le plus tôt possible: elle serait élue au suffrage universel direct à la représentation proportionnelle (avec un seuil électif de 5 % des suffrages exprimés) pour cinq ans. L'Assemblée Nationale, réticente, a donné son accord le 16 juin 1977 mais il est devenu clair que les élections européennes seraient l'indicateur pour les présidentielles. Chaque parti voulait se démarquer par rapport à l'autre.

Le premier à le faire fut le RPR: à sa sortie de l'hôpital Cochin (après un accident de voiture), Chirac a fait une déclaration violente (écrite ou insufflée par Pierre Juillet et Marie-France Garaud) s'élevant contre le "parti de l'étranger" (=visant la politique de Giscard). Le Président a alors demandé à Simone Veil (très populaire) d'être le candidat européen numéro 1 pour l'UDF. Marchais et Mitterrand étaient les têtes de liste des autres grands partis. Le RPR a connu une grande défaite: "l'éloquence du menton" (de Chirac), ainsi que l'avait commenté Barre, avait été néfaste. L'UDF et le Parti socialiste (+ le Mouvement des radicaux de gauche (= MRG devenu "Radical" en 1995) remportent le plus de suffrages. Giscard, dont la position sortait renforcée des "européennes", allait subir des revers, en misant trop sur la détente (la France ne boycotte pas les Jeux Olympiques de Moscou de 1980, malgré l'invasion des Russes en Afghanistan; l'imam Khomeiny <Iran> à qui on donne refuge en France).

Le second choc pétrolier de 1979, la faiblesse de la sidérurgie française sont en partie cause d'une détérioration économique en 1980. Giscard essayait en vain de faire prévaloir dans l'opinion les réussites industriels et technologiques françaises. Et vint alors la bévue presque certaine de Giscard: il avait reçu, titrait le journal satirique Le Canard enchaîné, des diamants de l'empereur Bokassa (République centrafricaine). Pourtant, pour les présidentielles de 1981, on donnait Giscard toujours gagnant, puisque les communistes étaient en conflit avec le PS sur l'alignement de celui-ci sur les Américains et sur la question afghane.

Barre devait, dans les prochains mois, user des articles 49.3 (faire adopter de force des projets de loi si les parlementaires n'ont pas déposé de motion de censure) et 44 (procédure du "vote bloqué" <= procédure parlementaire par laquelle l'assemblée est contrainte d'accepter ou de refuser en bloc les articles d'un projet de loi proposé par le gouvernement>) parce que le RPR s'opposait à son indifférence au chômage grandissant. Dans ce climat fiévreux, les candidatures à la Présidence furent multiples. Au RPR, il y en avait deux, Debré et Chirac, au PS, la lutte venait du côté du rénovateur Michel Rocard, qui après une attaque de Laurent Fabius, déclarait se retirer seulement après une candidature (qui allait se réaliser tardivement) de Mitterrand, moins populaire dans le pays mais candidat naturel du PS.

LA PRÉSIDENTIE DE FRANÇOIS MITTERRAND (1981-1988).

Le mode de présentation de candidature aiguisé (500 signatures d'élus dans au moins trente départements) n'a pas empêché qu'il y eût 10 candidats. Après leur grande défaite au premier tour, les communistes étaient obligés de voter pour Mitterrand pour pouvoir réclamer des ministères en cas de victoire du socialiste. Mais celui-ci, du coup, n'était plus vu comme un otage du PC... Chirac a fait savoir qu'au seul titre personnel, il ne pouvait que voter pour Giscard. C'était émettre la réserve que d'autres RPR devaient exprimer leur voix selon leur "conscience"... Par conséquent, Mitterrand est devenu Président de la République, le 10 mai 1981, par 51,76 % des suffrages exprimés, Giscard ayant omis, entre 1974 et 1981, de se faire aimer un peu plus de l'électorat gaulliste. Au second tour, il avait surtout perdu là où Chirac (candidat au premier tour, lui-aussi) avait triomphé, et dans l'Ouest encore. Pour Mitterrand, les meilleurs scores se trou-

vaient auprès des électeurs des villes et des industries mais aussi dans les campagnes du centre et de l'est ainsi qu'au nord des Pyrénées.

Comme il l'avait annoncé, Mitterrand a dissous l'Assemblée Nationale, rassemblant là aussi les gains qu'il espérait. Or, les législatives ont apporté surtout un taux énorme d'abstentions (25 %) de l'ancienne majorité de droite, que ne compensait pas la défaite des écologistes. Le système constitutionnel et électif de la Ve République, qui rend possible, en principe, la cohabitation, avait une fois de plus amené 1. un loyalisme envers le Président en exercice et 2. un renforcement des voix émises au deuxième tour grâce à l'effet du scrutin uninominal à deux tours. Seulement, après les 23 ans de la droite, ce fut la gauche qui en bénéficiait: PC 44, PS 285, RPR 88, UDF 62 et non-inscrits 11, telle est la composition en sièges à partir du 21 juin 1981.

Pierre Mauroy, député-maire de Lille à l'époque et en 2000 (nommé dès le 22 mai 1981), est entré en fonction le 23 avec son équipe: 43 ministres et secrétaires d'Etat, dont Michel Jobert aux Affaires étrangères. De plus, quatre ministres communistes (Charles Fiterman aux Transports allait devenir le plus connu) y récoltaient la récompense du PC (absent des gouvernements depuis 1947 !) de s'être rassemblés dans la majorité présidentielle. Gaston Deferre (Intérieur) devait s'occuper de la décentralisation (les 22 régions seront dotées d'une Assemblée régionale dirigée par un Président et élue au suffrage universel direct, qui sera pourvue de compétences étendues; dans les départements, le pouvoir exécutif sera exercé par le Président du conseil général; les préfets de région ou de départements, appelés dorénavant commissaires de la République, perdront de leur importance). Jacques Delors a eu Economie et Finances; on connaît son accession à la tête de la Commission Européenne de Bruxelles et son refus de se porter candidat pour la gauche à la présidence de la République fin 1994.

Dans la période de l'"état de grâce" (=dans laquelle on n'a pas à redouter d'attaques politiques et où on vous laisse faire), le gouvernement s'est mis à réaliser les "110 propositions" de la campagne présidentielle pour apporter le "changement" aux Français, dans le cadre d'une Constitution de 1958, que Mitterrand n'avait pas votée...

Etaient nationalisées après le 11 février 1982: CGE (Compagnie Générale d'électricité), PUK (Péchiney-Ugine-Kuhlmann), Rhône-Poulenc, Thomson-Brandt, 39 banques aux dépôts de plus d'un milliard de francs, les compagnies financières Paribas et Suez. Etaient mis sous le contrôle de l'Etat: Matra, Dassault et même les firmes à demi étrangères Compagnie générale des constructeurs téléphoniques, CII-Honeywell-Bull, Roussel-Uclaf. Le secteur public industriel employait dès lors 25 % des employés et salariés.

D'autres projets étaient mis en oeuvre dont les quatre lois Auroux sur les droits des travailleurs dans l'usine, des modifications du "PAF" (paysage audio-visuel français) jointes à la création de la Haute-Autorité de l'Audiovisuel (qui a trois fois changé de nom: Commission Nationale de la Communication et des libertés (CNCL), CNA (Conseil National de l'Audio-visuel (CNA)) et, maintenant, CSA (Conseil Supérieur de l'Audio-visuel), la reconnaissance des radios libres, l'abolition de la peine de mort (dès 1981), la réforme de l'enseignement supérieur.

En économie, la politique d'austérité était (provisoirement...) abandonnée car le développement de la consommation et une réduction du chômage étaient favorisées: la semaine de 39 heures, les cinq semaines de congé, le relèvement du SMIC, le minimum vieillesse, diverses nouvelles allocations à verser et embauche de 162 000 personnes dans la fonction publique. Or, la "relance" n'est pas apparue, les importations ont grimpé et l'inflation s'est élevée à 14 % (tandis qu'elle baissait en Europe). Suivaient des emprunts et une dette publique vertigineuse. Il fallait dévaluer non seulement en octobre 1981 comme cela avait été prévu, mais aussi en juin 1982 et en mars 1983. Les 1,6 millions de chômeurs d'avant "le changement" se sont étendus à bien plus de deux millions, nonobstant des 'maquillages' des chiffres par les préretraites et des contrats de formation.

Des législatives partielles et des cantonales de 1982 ont marqué un retour de la droite, et étaient suivies d'un retournement de l'opinion publique, d'autant que le changement promis ne

s'annonçait pas ou était bien différent de celui qu'on avait imaginé (certains hauts fonctionnaires de la droite seraient remplacés, tel était l'avertissement du socialiste Paul Quilès...).

Les socialistes sont devenus plus réalistes depuis mars-avril 1982, puisque les prix continuaient à flamber.

En juin 1982, un 'Plan d'accompagnement' <de la marche de l'économie> était présenté comme la deuxième phase du changement par Mitterrand mais était en fait le commencement d'une politique de "rigueur" (pour ne pas reprendre le terme d'"austérité" de l'adversaire politique Barre), malgré, encore, des paroles rassurantes de Mauroy, à la veille des municipales. Pour ces élections, dans les 'villes' de plus de 3 500 habitants, on a prévu l'introduction d'un peu de représentation proportionnelle pour faire siéger des minorités dans les conseils, qui seront d'ailleurs très peuplés par la droite.

En mars 1983, un deuxième gouvernement Mauroy a annoncé un deuxième plan de rigueur incluant une réduction du différentiel d'inflation et une limitation des importations par la voie suivante: des emprunts, des prélèvements d'impôts supplémentaires, des économies à la Sécu et aux services publics de transports et d'énergie et, ce que les Français ont surtout retenu, le spectaculaire contrôle des changes combiné avec une réduction des attributions de devises aux touristes français quittant le pays ainsi que l'interdiction de l'usage de leurs cartes de crédit !

De nombreuses manifestations ont marqué le printemps de 1983 qui fut un "mai 1968 à l'envers": non seulement les étudiants protestaient, mais aussi la Confédération générale des PME et les policiers. Au surplus, le redressement des charbonnages et de la sidérurgie devait être abandonné. En 1984, malgré une balance commerciale se faisant moins déficitaire, le pouvoir d'achat et le taux d'investissements étaient toujours à la baisse. Rien d'étonnant alors à ce que les élections européennes fussent utilisées par la droite comme baromètre de la politique intérieure: la liste combinée UDF-RPR (avec Simone Veil) est arrivée largement en tête, l'extrême-droite (Front National), en s'élevant contre la régularisation par Robert Badinter (Justice) de la situation des immigrés clandestins, a fait un bond en avant jouant le jeu des sentiments d'insécurité des citoyens. Les communistes ont régressé.

Devant la déchristianisation du pays, le gouvernement avait osé s'attaquer à la position des établissements scolaires privés (catholiques, pour la plupart), voulant changer la contribution de l'Etat à ces écoles et les droits de leurs personnels. Le 24 juin 1984, une manifestation a réuni, à Paris, plus d'un million de personnes, parce que les socialistes (en avançant un projet de réforme pourtant nuancé de la part d'Alain Savary) auraient porté atteinte à la liberté de l'enseignement. Mitterrand a été contraint de faire retirer le projet déjà amendé par des ... socialistes ! Mauroy était sacrifié et Laurent Fabius (38 ans) devint Premier ministre, sans intégrer des communistes dans son équipe, qui avait d'ailleurs une image plus moderniste et dans laquelle Pierre Bérégovoy venait relayer Jacques Delors et Jean-Pierre Chevènement a pris la place de Savary. Puisque les cantonales n'ont pas bien marché pour autant, Mitterrand a fait adopter, comme prévu en 1981, le retour au scrutin proportionnel à un tour dans le cadre départemental, ce qui a provoqué le départ du ministre de l'Agriculture, Michel Rocard.

Plusieurs affaires sont venues ternir la bonne impression que fait, au début, l'équipe-Fabius. Dans la Nouvelle-Calédonie, le FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste) et le RCPR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République) s'affrontaient. Edgar Pisani, d'abord haut-commissaire, puis ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, a tenté de rétablir l'ordre dans l'île: un plan d'"indépendance-association" était rejeté dans un climat insurrectionnel et des élections régionales n'ont pas créé de solution durable. Un statut définitif pour l'île est attendu en 1998.

Fabius fut davantage mis en cause par l'affaire du Rainbow Warrior (=bateau de Greenpeace qui avait gêné, par sa présence, les essais nucléaires français dans le Pacifique et qui était coulé à Auckland en Nouvelle-Zélande par des commandos secrets). La diplomatie internationale s'en est saisie et Charles Hernu (Défense nationale) a dû démissionner.

Mitterrand était en quelque sorte désavoué par Fabius lorsque celui-ci a déploré que le chef de l'Etat ait reçu le général polonais Jaruzelski à l'Élysée. Beaucoup de Français, en effet, associaient le dirigeant communiste à la répression exercée en Pologne (cf. Solidarnosc, syndicat libre né, en 1980, du mouvement des ouvriers et des dockers de Gdansk). En octobre, Chirac opposé à Fabius dans un duel télévisé, était sorti vainqueur de l'entrevue, et laissait entendre, plus tard, qu'il était prêt, contrairement à Raymond Barre, à assumer une situation de cohabitation.

Fin 1985, le franc est stable mais les déficits du budget sont très élevés, sans espoir d'amélioration. Les chômeurs (malgré le succès de formations-TUC <travaux d'utilité collective> qui permettaient à de nombreux jeunes d'avoir un premier emploi d'un an) étaient à présent 2 400 000. Les problèmes posés par les débouchés manquants et par l'insécurité, provoquée par le terrorisme intérieur (venant de l'extrême gauche ou anarchiste (exemple: Action directe, dont la dissolution est décidée en Conseil des ministres, en août 1982) ou de minorités ethniques ou linguistiques) et par la peur des prises d'otages.

Les élections du 16 mars 1986 (à un tour donc) ne donnait pas la défaite cuisante de la gauche des "européennes" de 1984: le PS est passé en tête (215 sièges), mais UDF (129) et RPR (145) s'étaient taillés, ensemble, une avance de quelques sièges, vu le mauvais score du PC (35). Ce dernier parti avait chuté en trois étapes: 1958 (> 20 %), 1981 (15 %) et 1984-1986 (10 %), venant d'un pourcentage de 25 % ou plus (après la guerre). Des éléments assez disparates dont il était composés: révolutionnaires, protestataires et d'anciens résistants et ceux qui en étaient solidaires (les "nationaux"), les deux premiers avaient été peu à peu battus en brèche. Les élections régionales du même jour (16-3-1986) ont montré un très bon résultat pour la droite: des 22 régions, la nouvelle majorité l'avait emporté dans 20.

La cohabitation a commencé par la nomination de Jacques Chirac, le 18 mars et allait durer au moins jusqu'à la fin du <premier> septennat de Mitterrand (1988). D'une brève période de calme relatif, on est tombé dans une deuxième phase (été 1986) où Chirac a tenté d'imposer ses vues mais à partir de l'automne 1986, le Président de la République a repris en main les domaines de politique internationale et de défense tandis que des conflits sont nés de plusieurs crises intérieures (terrorisme, enseignement et grèves dans les chemins de fer). Il a fallu trouver un rééquilibrage dans le partage des pouvoirs, ce qui a amené à assouplir certaines institutions de la Ve République.

.....

LA TRANSITION DE LA IVe A LA Ve REPUBLIQUE.

1958/1959.

1958.

12	MAI	Formation du gouvernement Pflimlin. Président du Conseil: Pierre Pflimlin (MRP).
13	MAI	Pflimlin lit la déclaration d'investiture (=regeringsverklaring). L'insurrection à Alger, le même jour, est la réponse des "Pieds-Noirs". Dans la nuit du 13 au 14, Pierre Pflimlin est investi.
14	MAI	<u>Le Parisien libéré</u> titre: "Un seul recours: De Gaulle."
28	MAI	Démission de Pierre Pflimlin.
1er	JUIN	L'Assemblée Nationale investit De Gaulle, qui est donc le dernier Président du Conseil de la IVe République. De Gaulle dépose aussitôt trois projets de loi: pouvoirs spéciaux en Algérie, pleins pouvoirs, modification de l'article 90 de la Constitution, c'est-à-dire auto-attribution de pouvoirs constituants.
2	JUIN	L'Assemblée Nationale vote ces lois.
3	JUIN	L'Assemblée Nationale "se sépare" (se met en congé)
4-7	JUIN	Voyage du général de Gaulle en Algérie. "Je vous ai compris."
19	AOUT	Le projet de Constitution est adopté par le gouvernement.
28	AOUT	Référendum: la Constitution est adoptée par 79,25 % des suffrages exprimés, et il n'y a que 15,1 % d'abstentions. Légitimité !

5	OCTOBRE	Promulgation officielle de la Constitution: premier jour de la Ve République.
23 ET 30	NOVEMBRE	Elections législatives.
9	DECEMBRE	Première séance de la nouvelle Assemblée Nationale, qui élit Jacques Chaban-Delmas président.
21	DECEMBRE	De Gaulle est élu Président de la République et de la Communauté avec 77,5 % des suffrages exprimés

1959.

6/8	JANVIER	Passation des pouvoirs de René Coty à De Gaulle: "Le premier des Français est désormais le premier en France." Michel Debré est nommé Premier ministre.
-----	---------	---

LES ANNEES DE LA GUERRE D'ALGERIE.

1954-1962.

1er	NOVEMBRE	1954	Insurrection; Fondation du Front de Libération Nationale.
		1955	Soustelle échoue dans ses mesures d'intégration.
	AOUT	1956	Congrès clandestin de la Soummam: le FLN s'y dote d'une plate-forme et d'une direction politique.
		1957	Bataille d'Alger remportée par le général Massu: le FLN perd le contrôle de la Casbah (ville musulmane), foyer du terrorisme urbain.
	FEVRIER	1958	Bombardement par les Français du village tunisien de Sakiet critiqué par l'opinion internationale.
13	MAI	1958	Coup de force d'officiers soutenus par la population européenne d'Alger.
	JUIN	1958	"Je vous ai compris."
	SEPTEMBRE	1958	Création par le FLN du G.P.R.A. (Gouvernement Provisoire de la République algérienne). Le GPRA gagne des appuis internationaux (Etats-Unis, U.R.S.S., Tiers Monde).
	OCTOBRE	1958	Plan de Constantine, vaste ensemble de réformes économiques et sociales annoncées par De Gaulle.
	OCTOBRE	1959	Discours sur l'autodétermination de De Gaulle.
	JANVIER	1960	Semaine des barricades, émeute à Alger.
	AVRIL	1961	Echec du putsch des généraux Salan, Challe, Jouhaud et Zeller, "quarteron", selon De Gaulle, "de généraux près de la retraite".
	AVRIL	1961	Création par les "ultras" de l'Organisation Armée secrète" (O.A.S.), qui multiplie les attentats répondant au terrorisme FLN.
	MAI	1961	Ouverture des négociations franco-algériennes à Evian.
18	MARS	1962	Signature des accords d'Evian.
26	MARS	1962	En Algérie, l'armée tire sur une manifestation de "Pieds-Noirs", qui comprennent que tout est perdu et commencent leur exode vers la France.
3	JUILLET	1962	Proclamation de l'indépendance d'Algérie; Président: Ben Bella, grâce à l'appui de l'armée des frontières de Boumediène.

INSTITUTIONS.

*1. Qu'est-ce qu'une nation ?

Un ensemble d'hommes ayant la même langue, les mêmes origines, les mêmes coutumes. Ces hommes sont réunis sur une même parcelle géographique : le territoire national (contenant le sommet de tous les groupements humains) et ils sont soumis aux mêmes règles et à la même autorité.

2. Qu'est-ce que l'Etat ?

C'est la nation organisée. C'est une personne morale de droit public (avec un personnel changeant) qui a un pouvoir souverain (qui détermine les droits et les obligations de chacun) et qui a un pouvoir institutionnalisé (: parlement, gouvernement, constitution).

*3. Quels sont les trois pouvoirs séparés de l'Etat ?

1- Le pouvoir législatif (le vote des lois dans l'Assemblée Nationale et le Sénat); 2- Le pouvoir exécutif (la promulgation des lois par le Président de la République et leur mise en application par le Gouvernement (= le Président de la République, le Premier ministre et les ministres)); 3- Le pouvoir judiciaire.

4. Quels principes sont repris par les Constitutions de 1946 et de 1958 dans leur Préambule (= ce dont on fait précéder un texte <de loi> pour en exposer les motifs et les buts) ?

Les principes de la Déclaration des Droits de l'homme des 4 et 5 août 1789.

*5. Quels droits étaient ignorés de la Déclaration des Droits de l'homme de 1789 et sont incorporés par la Constitution de 1946 ?

a. reconnaissance des droits attachés à la personne morale: droit d'association, liberté syndicale

b. reconnaissance des obligations de l'Etat envers les citoyens: droit à l'instruction, droit à la santé et à la sécurité matérielle

c. reconnaissance des droits politiques des individus: possibilité d'accéder aux pouvoirs publics.

*6. Distinguez entre les droits qu'a retenus la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 à l'Assemblée Générale de l'O.N.U.

Les droits personnels:

-Le droit de propriété (En France, c'est un droit absolu, reconnu par le Code Civil)

-Les libertés de la personne (interdiction de l'esclavage, liberté de circulation (cf. l'accord de Schengen), liberté du mariage

-La liberté d'opinion (la liberté d'expression et droit de répandre ses idées)

-La liberté de groupement (la liberté de réunion et d'association, la liberté syndicale)

Les droits collectifs:

-Le droit de vote (c'est la consécration du suffrage universel et de la souveraineté nationale)

-Le droit au travail (le droit d'obtenir un travail librement choisi et le droit à une protection contre le chômage)

-Le droit à la sécurité sociale (le droit d'obtenir la satisfaction des besoins économiques et sociaux, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à l'éducation)

-le droit au repos et aux loisirs: la limitation de la durée de travail et le droit aux congés payés

-le droit d'accéder à un emploi public: le droit de prendre part à la direction des affaires publiques du pays et le droit d'accéder aux fonctions publiques

7. Quelles sont toutefois deux restrictions à ces libertés ?

Les libertés consenties à l'un ne doivent pas gêner celles de l'autre. L'Etat peut prendre des mesures de prévention et de répression.

Dans le cadre de la prévention, l'Etat peut exiger la demande d'une autorisation préalable (exemples: ouverture d'un établissement privé d'enseignement; permis de conduire; exploitation d'un spectacle public).

Malgré l'autorisation préalable, certains individus peuvent causer des troubles nuisibles à l'ensemble de la population (exemples: lutte contre la conduite en état d'ivresse; fermeture des établissements publics insalubres)

Mais: L'individu est responsable de ses actes, civilement et pénalement. Si ses actes sont délictueux, il sera poursuivi et condamné.

8. Comment les libertés politiques sont-elles garanties, en France ?

a) Par le préambule de la Constitution de 1958 (et le Conseil Constitutionnel peut annuler une loi qui est contraire à la Constitution)

b) Par les lois votées par le Parlement (mais une loi peut restreindre la liberté des individus, dans les limites de la Constitution)

c) Par le juge (qui permet au justiciable de présenter sa défense et qui doit s'en tenir au minima et maxima des peines). Il faut noter que les lettres de cachet de l'Ancien Régime n'existent plus, que le garde à vue ne peut s'étendre au-delà de 48 heures et que les écoutes téléphoniques sont placées sous contrôle judiciaire.

(Une loi de 1978 stipule que l'informatique "ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques".)

9. Quels sont les types de scrutins les plus importants que connaît la France ?

-le scrutin majoritaire

-le scrutin proportionnel

-le scrutin mixte

*10. Le suffrage est toujours universel, égal et secret mais est-il toujours direct ?

Il est direct pour les conseillers municipaux, les conseillers généraux, les conseillers régionaux, les députés, les parlementaires européens, le Président de la République

Il est indirect pour les sénateurs

*11. La France connaît-elle cette forme de démocratie directe, le référendum ?

Oui, le Président de la République peut faire consulter le peuple sans passer par l'intermédiaire des représentants élus. Mais le référendum ne peut être utilisé que dans des cas exceptionnels.

Modification du 31 juillet 1995: "Le Président de la République, sur proposition du gouvernement pendant la durée des sessions, ou sur proposition conjointe des deux Assemblées, publiée au Journal Officiel, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique ou sociale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions.

Lorsque le référendum est organisé sur proposition du gouvernement, celui-ci fait, devant chaque Assemblée, une déclaration qui est suivie d'un débat (article 11, relatif au référendum).

12. Les citoyens peuvent participer directement à la direction des affaires publiques du pays et occuper des postes de représentation. La justice cependant, constitue un cas à part puisqu'elle est indépendante du pouvoir politique et du suffrage universel. Dans quelles cours cependant, la justice n'est-elle pas entièrement rendue par des juges de métier ?

Dans les Cours d'Assises siègent trois magistrats professionnels et neuf jurés. Ces derniers sont de simples citoyens tirés au sort sur une liste établie dans chaque département.

Dans les Tribunaux de commerce et Conseils de Prud'hommes, tous les juges sont élus (commerçants dans les Tribunaux de Commerce; employeurs et salariés dans les Conseils des Prud'hommes)

13. Quelles sont les deux conceptions du contenu de l'expression: "le quatrième pouvoir" ?

Pour les uns, ce sont les médias, pour les autres, plus précisément: l'information du public, information d'ordre politique notamment. Cette information peut revêtir la forme de publicité légale ou celle de publicité politique.

14. Comment distinguer la publicité officielle ?

a) Toute personne peut suivre librement une séance de l'Assemblée Nationale (dont les débats sont souvent diffusés à la radio et à la télévision), une réunion du Conseil Municipal et une audience du Tribunal.

b) Le Journal Officiel doit être à la disposition des particuliers dans toutes les mairies. Il peut être librement

consulté et renferme les textes officiels, les textes de règlements, les débats des parlementaires, les réponses du gouvernement aux questions posées par écrit, les actes de gestion des entreprises publiques.

C) La Commission Nationale de la Communication et des Libertés assure l'indépendance politique de l'audiovisuel en France. Elle décide des concessions à des chaînes de télé privées.

15. Comment fonctionne la publicité politique ?

Tous les grands partis publient un journal d'information et quelquefois une revue.

Les intervenants des partis politiques se font connaître auprès du public par les questions et les critiques qu'ils peuvent adresser au gouvernement. Le "débat d'actualité" (une séance par semaine, au moins) permet au Gouvernement de préciser sa position sur des problèmes précis qui lui sont soumis par les parlementaires.

*16. Qui peut voter ?

Ceux qui se sont fait inscrire sur la liste électorale de leur commune de résidence. Entre le 1er septembre et le 31 décembre, on révisé cette liste sur laquelle apparaissent les noms de citoyens français ou naturalisés depuis cinq ans, âgés de 18 ans révolus. Les interdits judiciaires, les faillis non réhabilités et les personnes condamnées à certaines peines graves sont déchus de leur droit de vote.

17. Quel est le cadre des diverses élections ?

La circonscription électorale est une division géographique du territoire bien déterminée. Pour les conseillers municipaux c'est la commune, pour les conseillers généraux, c'est le canton, pour le Président de la République, c'est la "nation".

*18. Quel est le lieu du vote ?

En principe, c'est la commune de résidence. Toutefois, les militaires, les marins, les fonctionnaires en déplacement, les personnels navigants de l'aéronautique et les citoyens français peuvent se faire représenter par un autre électeur (qui ne peut avoir que deux mandats au maximum). C'est le vote par procuration.

19. Quelle est la différence entre a. le suffrage universel direct et b. le suffrage universel indirect ?

a) Les électeurs élisent directement leurs représentants; c'est le cas des députés, par exemple.

b) L'élection se fait par paliers. Les représentants des citoyens, élus au suffrage universel direct, élisent à leur tour leurs propres représentants. C'est ainsi que les sénateurs sont élus par un collège électoral composé des députés du département, des conseillers généraux et de certains conseillers municipaux.

*20. Quels sont les modes de classification du scrutin ?

Première classification:

a) Le scrutin uninominal: les électeurs d'une circonscription électorale ne désignent qu'un seul représentant

b) Le scrutin de liste: les électeurs votent pour une liste de candidats (Parfois ils ont la possibilité de "panacher", c'est-à-dire de rayer un nom dans la liste qu'ils ont choisie pour le remplacer par un nom d'une autre liste)

Deuxième classification:

a) le scrutin majoritaire à deux tours: la majorité absolue est exigée au premier tour de scrutin et la majorité relative suffit au second tour)

b) la représentation proportionnelle, qui s'applique seulement au scrutin de liste. Les listes bénéficient d'un nombre d'élus proportionnel au nombre de voix obtenues par chacune d'elles. Ce système est utilisé surtout pour l'élection de conseillers régionaux, de représentants du personnel aux comités d'entreprises mais en 1986 les législatives ont été tenues au scrutin de liste proportionnel départemental (Pourtant, la nouvelle majorité ainsi élue a rétabli le scrutin majoritaire uninominal à deux tours !)

*21. Par quelle instance a été élaborée la première Constitution française et par laquelle la dernière, à ce jour ?

Par l'Assemblée Constituante (=qui prépare une Constitution) de 1791 (cadre: monarchie constitutionnelle) ; par le gouvernement français en 1958 (cadre: république)

22. Pourquoi est-il "normal" que le projet de constitution soit soumis à la nation par voie de référendum ?

Parce que la Constitution consacre le principe de la souveraineté nationale. Le peuple entier doit la juger.

*23. Quelles sont les deux manières pour faire approuver une modification de la constitution ?

a) Le projet est soumis à l'approbation du peuple par référendum

b) Le Président de la République convoque le Parlement en Congrès pour approuver le projet, à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

*24. Quelles sont les caractéristiques de la Constitution de 1958 ?

Elle précise:

a) que la forme du gouvernement est républicaine

b) que la Nation est indivisible, laïque, démocratique et sociale

c) que le référendum peut servir à approuver directement une loi

d) que l'autorité judiciaire est indépendante

e) que les pouvoirs du contrôle du Parlement sur le Gouvernement ne sont pas illimités

f) qu'il faut reconnaître la présence et la formation de familles politiques pour former une majorité de gouvernement et une opposition

*25. Quelle est la composition du Conseil Constitutionnel (création de la Constitution de 1958) ?

a) Les anciens Présidents de la République sont membres à vie, s'ils le souhaitent

b) 9 membres désignés pour 9 ans: trois sont nommés par le Président de la République, 3 par le Président de l'Assemblée Nationale, 3 par le Président du Sénat

c) Parmi les neuf membres réguliers, le Président est désigné par le Chef de l'Etat et a voix prépondérante. Mitterrand vient de nommer comme Président Roland Dumas?? qui succède à Robert Badinter, ancien Garde des Sceaux.

*26. Quelles sont les tâches du Conseil Constitutionnel ?

a) veiller au respect des lois

b) contrôler si les traités internationaux sont en accord avec la Constitution

c) vérifier si le gouvernement a raison de refuser une proposition de loi ou un amendement, au motif que le texte relève du règlement et non de la loi

d) examiner la régularité des consultations électorales et publier leurs résultats

e) constater la vacance des fonctions du Président de la République, donner leur démission à des parlementaires s'ils ne mettent pas fin aux fonctions incompatibles avec leur mandat ou s'ils sont devenus inéligibles en cours de mandat

f) donner un avis motivé lorsque le Président de la République décide de recourir aux pouvoirs exceptionnels prévus par l'article 16 de la Constitution

*27. Quelles sont les trois premiers points à savoir sur l'élection présidentielle ?

a) Le Président de la République est élu au suffrage universel direct

b) La durée du mandat présidentiel est de 7 ans (Le candidat au second tour des présidentielles 1995, Jospin, a proposé qu'on le réduise à 5 ans; un projet de révision pour installer un quinquennat n'a pas abouti en 1973)

c) Le mode d'élection est le scrutin uninominal à deux tours

*28. Qui peut être candidat aux présidentielles ?

Celui qui dépose auprès du Conseil Constitutionnel 18 jours au moins avant le premier tour 500 signatures ou plus de certains élus (de parlementaires, de conseillers généraux, des conseillers de Paris, de représentants des Assemblées territoriales des territoires d'outre-mer ou de maires) résidant dans au moins 30 départements et/ou territoires d'outre-mer sans qu'un dixième d'entre eux puissent avoir été élus dans le même découpage politique. Il faut que le candidat verse une caution de 10 000 francs qui lui est remboursée s'il obtient au moins 5 % des suffrages exprimés.

29. La commission nationale de contrôle des présidentielles veille aussi à la durée de la campagne électorale; quelles en sont les limites ?

La campagne commence le jour de la publication de la liste des candidats et s'achève le vendredi précédant le premier tour de scrutin, à minuit. S'il y a un deuxième tour: elle commence le jour de la publication au *Journal Officiel* du nom des candidats en présence pour le second tour et s'achève le vendredi précédant le second tour du scrutin, à minuit.

30. Quand ont lieu les tours de scrutin des présidentielles ?

Le premier tour a lieu au plus tôt 35 jours et au plus tard 20 jours avant l'expiration du septennat du Président de la République sortant. Le second tour tombe obligatoirement le deuxième dimanche après le premier tour.

31. Quelles sont les attributions traditionnelles du Président de la République ?

- a) Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités
- b) Il assure l'arbitrage dans le fonctionnement des pouvoirs publics
- c) Il négocie et ratifie les traités
- d) Il veille au respect de la Constitution
- e) En plus de ces fonctions représentatives, il a des fonctions exécutives: il promulgue et fait appliquer les lois et les règlements, il nomme les hauts fonctionnaires civils et militaires de l'Etat et accrédite les ambassadeurs
- f) Malgré l'abolition de la peine de mort en 1981, le Président de la République conserve le droit de grâce (en 1995, beaucoup de gens ont attendu avec anxiété <ou avec amusement> si Chirac passerait l'éponge sur leurs contraventions)

*32. Quelles sont les attributions nouvelles (depuis 1958) ?

a) Pour éviter l'instabilité ministérielle, le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée Nationale, après consultation du Premier Ministre et des Présidents des deux chambres. (Les législatives doivent alors avoir lieu 20 jours au moins et 40 jours au plus après la dissolution et il ne pourra y avoir d'autre dissolution de l'Assemblée Nationale dans l'année)

b) Pour accroître le travail législatif, le Président de la République peut prendre des décrets, contresignés par le Premier ministre et le Ministre compétent et il peut soumettre aux citoyens une loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, par voie de référendum. M. Jacques Chirac a fait voter une loi permettant la prolongation (en une seule période) de la session parlementaire. C'est la session unique (article 28 de la Constitution) qui comprendra au maximum 120 séances par période et au minimum une séance par mois réservée par priorité à l'ordre du jour fixé chaque Assemblée.

c) Pour réagir efficacement lorsque l'intégrité du territoire français est en jeu, le Président de la République peut faire jouer l'article 16 pour se donner les pleins pouvoirs. Il est tenu de consulter le Premier Ministre, les Présidents des chambres et le Conseil Constitutionnel. Le Parlement doit se réunir et l'Assemblée Nationale ne peut pas être dissoute.

33. Que savez-vous dire au sujet des responsabilités politique et pénale du Président de la République ?

Il ne peut être contraint à démissionner. D'autre part, l'article 19 prévoit que les actes du Président de la République sont contresignés par le Premier Ministre et les Ministres responsables. Il est donc politiquement irresponsable.

Le Président de la République n'est responsable de ses actes qu'en cas de haute trahison dans l'exercice de ses fonctions. La Haute Cour de Justice (24 juges titulaires et 12 juges suppléants (6 élus par l'Assemblée Nationale, 6 élus par le Sénat) en est sera seul juge dans la composition suivante, avancée par la Cour de Cassation: 7 magistrats (5 titulaires et 2 suppléants). Il est à noter que les Ministres, eux, peuvent bien être poursuivis pour crimes et délits pendant l'exercice de leurs fonctions.

*34. Quelles sont les étapes dans la formation d'un gouvernement ?

1. Le Président de la République nomme le Premier Ministre (qui peut venir en dehors du milieu parlementaire)
2. Sur proposition du Premier Ministre et avec son contreseing, le Président de la République nomme

les autres membres du gouvernement, ministres et secrétaires d'Etat

3. Le cabinet au ministère (du premier ministre) est constitué dès la nomination de ses membres par le chef de l'Etat. Le Premier Ministre, après délibération du Conseil des Ministres, engage devant l'Assemblée Nationale la responsabilité de son Gouvernement sur son programme ou sur une déclaration politique générale (cf. celle d'Alain Juppé centrée sur l'emploi en mai 1995; cf. les 45 projets du gouvernement Jospin)

35. Quelle conséquence a la nomination au Gouvernement pour l'intéressé ?

S'il est parlementaire, c'est son suppléant qui le remplace au Parlement.

S'il est fonctionnaire, il est placé en position de détachement (ainsi Edouard Balladur, ancien premier ministre, peut reprendre sa place à l'Assemblée Nationale)

36. Quelles sont les attributions principales du Premier Ministre ?

a) Il est responsable de la Défense Nationale

b) il peut présenter des projets de loi au Parlement, délibérés en Conseil des Ministres (chaque mercredi)

c) il a le droit d'intervention, sans limitation de temps, devant les Assemblées à l'occasion de la discussion des textes de lois

d) il a le droit d'amendement

e) il peut instituer certains règlements (décrets) contresignés par les Ministres responsables, sans l'avis du Chef de l'Etat

f) il a des fonctions de délégation qui lui sont passées par le Président de la République: présider le Conseil des Ministres, remplacer le Président de la République dans les conseils et comités de la Défense Nationale, effectuer des nominations à des emplois civils (préfets, recteurs d'Académies) et militaires importants

*37. Quels sont les organes du Gouvernement ?

a) Le Conseil des Ministres (normalement présidé par le Président de la République). C'est le véritable Conseil d'Administration de la nation. Il se réunit chaque mercredi au Palais de l'Élysée.

b) Le Conseil de Cabinet qui se réunit sous la présidence du Premier Ministre. Avec le Conseil interministériel (voir: c), il prépare les travaux du Conseil des Ministres, élabore les décrets et certains arrêtés importants. Ses sessions sont irrégulières.

c) Le Conseil interministériel qui rassemble quelques ministres intéressés par un même problème.

d) Les services du Premier ministre, installés à l'Hôtel Matignon et comprenant un cabinet civil et militaire plus un secrétariat général.

38. Quelles deux fonctions a le ministre ?

a) une fonction politique: initiative des lois et des règlements

b) une fonction administrative: chef hiérarchique de son administration

39. Quels sont les ministres qui n'ont pas de portefeuille ?

a) Les ministres d'Etat, chargés d'une mission particulière

b) Les ministres délégués (auprès du Premier ministre), qui peuvent exercer certains pouvoirs du Premier Ministres qu'ils assistent

40. Que doit faire le Premier ministre nouvellement nommé ?

Il doit présenter son programme de politique générale au Parlement. Il n'est pas obligé de demander un vote de confiance à la suite de la présentation; il peut y avoir un débat sans vote. Si un vote éventuel est négatif, l'équipe gouvernementale doit donner sa démission au Président de la République.

*41. Qu'est-ce que la motion de censure ?

C'est la déposition d'une annonce de vote servant de contrôle sur l'activité gouvernementale qui est jugée comme négative. Un dixième au moins des députés doit signer la motion dont le vote n'interviendra qu'après 48 hs. Si une majorité l'accepte, le gouvernement doit présenter sa démission. Dans le cas du rejet de la motion, les signataires ne peuvent pas en proposer une nouvelle lors de la même session parlementaire.

42. Quelles formes prennent les questions posées au gouvernement ?

a) des questions écrites: les questions et les réponses doivent paraître au *Journal Officiel*.

b) des questions orales, qui sont posées pendant une séance hebdomadaire créée dans cette intention. Il y a débat ou non.

43. Qui n'a pas de responsabilité politique ?

C'est le Président de la République (ni en cas d'un vote de confiance ni par une motion de censure). Le Parlement peut refuser de voter la confiance ou de voter une motion de censure, éludant ainsi la responsabilité politique que le gouvernement veut engager.

44. Qu'en est-il des responsabilités pénale et civile des membres du gouvernement ?

Ils peuvent être déférés en justice (la Haute Cour) pour crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions. Comme tout fonctionnaire, un ministre peut être condamné à verser des dommages-intérêts pour réparer des préjudices occasionnés à autrui.

45. Qu'est-ce que le "bicaméralisme" ?

C'est le partage du pouvoir législatif entre deux chambres.

*46. Où siège l'Assemblée Nationale, de combien de députés se compose-t-elle, quelle est la durée de leur mandat et quelle est la répartition actuelle en sièges ?

Elle siège au Palais Bourbon à Paris et comprend 577 membres élus directement, en principe, pour une période de 5 ans. La composition après les élections législatives de 1997 est la suivante:

.....

*47. Où siège le Sénat, de combien de sénateurs se compose-t-elle, quelle est la durée de leur mandat et quelle est la répartition actuelle en sièges ?

Il siège au Palais du Luxembourg à Paris et comprend 321 membres élus indirectement pour 9 ans. Il y a un renouvellement du tiers de la composition tous les trois ans. Les départements sont classés dans l'ordre alphabétique et répartis en trois groupes (A, B et C), qui se soumettent dans cet ordre au renouvellement.

48. Comment sont élus les députés (23 ans révolus et ayant satisfait définitivement aux obligations de la loi sur le service national) ?

En 1986, l'Assemblée Nationale a été élue au scrutin de liste départementale à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il était prévu 1 député pour 108 000 habitants environ, avec un minimum de 2 députés par département.

Mais habituellement, l'élection se fait au scrutin uninominal à deux tours. Chaque circonscription envoie un député siéger à l'Assemblée Nationale. Dernières élections législatives: 1997.

49. Comment sont élus les sénateurs (35 ans révolus) ?

Ils sont élus au suffrage universel indirect et obligatoire par un collège électoral qui se compose des:

-députés du département

-conseillers généraux du département

-conseillers régionaux élus dans le département

-délégués des conseils municipaux ou leurs suppléants.

Chaque département dispose d'un certain nombre de sièges, proportionnel à son importance. Pour ceux disposant de 4 sièges au moins, le mode de scrutin est uninominal majoritaire à deux tours; pour ceux de plus de 4 sièges (Paris en a 12), c'est la représentation proportionnelle, avec attribution des restes à la plus forte moyenne.

50. Quelles formes d'inéligibilité connaissez-vous ?

Celle qui est absolue: elle frappe les personnes pourvues d'un conseil judiciaire et les individus privés par décision de justice de leur droit d'éligibilité.

Celle qui est relative: elle frappe certains fonctionnaires pendant l'exercice de leurs fonctions et dans leur territoire d'exercice (préfets, magistrats des Cours d'Appel et tribunaux, recteurs, inspecteurs d'Académie)

51. Avec quoi la fonction de parlementaire est-elle incompatible (le Conseil Constitutionnel s'en faisant juge, le cas échéant) ?

Avec certaines fonctions électives: Nul ne peut appartenir à la fois à l'Assemblée Nationale et au Sénat; un parlementaire ne peut faire partie du Conseil Economique et Social.

Avec toutes les fonctions publiques non électives: Le parlementaire ne peut être membre du Conseil Constitutionnel; un fonctionnaire élu au Parlement doit être placé en position de détachement de son corps d'origine; un parlementaire nommé Ministre est remplacé au Parlement par son suppléant

Avec certaines fonctions privées: Le parlementaire ne peut être responsable d'entreprises publiques, responsables d'entreprises privées subventionnées par l'Etat ou faisant appel à l'épargne publique.

52. Quelle distinction faut-il faire en parlant d'immunité parlementaire ?

Pour les actes commis dans l'exercice de ses fonctions, le parlementaire bénéficie de l'irresponsabilité civile et pénale (l'irresponsabilité survit à l'exercice du mandat et elle couvre tous les actes de la fonction parlementaire). La récente réforme constitutionnelle du 31 juillet 1995 précise toutefois qu' "aucun membre du Parlement ne peut faire l'objet, en matière criminelle ou correctionnelle, d'une arrestation ou de toute autre mesure privative ou restrictive de liberté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée dont il fait partie". Cette autorisation n'est pas requise en cas de crime ou délit flagrant ou de condamnation définitive. La détention, les mesures privatives ou restrictives de liberté ou de poursuite d'un membre du Parlement sont suspendues pour la durée de la session si l'Assemblée dont il fait partie le requiert (article 26 de la Constitution).

Pour les actes commis en dehors de ses fonctions, le parlementaire ne bénéficie pas de l'irresponsabilité civile et pénale mais de l'inviolabilité; il ne peut être poursuivi ou arrêté qu'avec l'autorisation de l'Assemblée à laquelle il appartient. L'inviolabilité ne concerne pas les poursuites civiles ni les contraventions.

53. Qu'est-ce que l'indemnité parlementaire ?

Le parlementaire reçoit une somme non-imposable de 30 000 Francs par mois, devant couvrir tous ses frais et ne pouvant être cumulée avec aucune autre rémunération publique.

*54. Comment se composent les bureaux des deux assemblées ?

Chaque bureau se compose d'un Président, de Vice-Présidents, de Secrétaires (qui constatent les résultats des votes et dépouillent les scrutins), de Questeurs (qui assurent la gestion administrative et financière de leur assemblée). Le Président de l'Assemblée Nationale est le 4e personnage de l'Etat, le Président du Sénat est le 3e personnage et peut être appelé à remplacer le Président de la République. (C'est ainsi qu'Alain Poher, ancien Président du Sénat a succédé à De Gaulle en 1969 et à Pompidou en 1974).

55. Comment se regroupent les parlementaires ?

S'ils se regroupent par affinités politiques, ces groupes ne sont vus comme des entités reconnues que quand ils ont 30 membres à l'Assemblée Nationale (12 au Sénat). Ils peuvent alors faire partie de la "Conférence des Présidents" qui réunit le Président de l'Assemblée, des Vice-Présidents, des Présidents des Commissions et les Présidents des groupes qui se sont constitués (et qui fixe l'ordre du jour de l'assemblée).

*56. Combien de sessions parlementaires y a-t-il dans l'année ?

Deux sessions ordinaires, de plein droit, une au printemps, une en automne. (Mais des sessions extraordinaires peuvent être mises en place par le Président de la République, à la demande du Premier Ministre ou de la majorité des députés.)

57. Citez quelques mesures de réglementation pour les sessions.

-Les débats sont publiques

-L'ordre d'examen des projets et propositions des lois est fixé par le Gouvernement
-Le Président de séance autorise la prise de parole d'un parlementaire en fonction de son ordre d'inscription au débat et de sa limite de temps accordée
-Les votes peuvent se dérouler à main levée, par scrutin public à la tribune, par scrutin public au clavier électronique (à l'Assemblée Nationale seulement)
-Les membres du gouvernement peuvent intervenir, à leur demande, devant les deux assemblées, sans limitation de temps de parole.

58. Quelles sont quelques attributions particulières du Parlement ?

En plus d'être associé à des procédures législatives, le Parlement ratifie aussi les traités internationaux, élit les juges à la Haute Cour de Justice, peut mettre en accusation le Président de la République devant la Haute Cour de Justice, autorise les déclarations de guerre, proroge l'état de siège au-delà de douze jours.

*59. Quelle est la première fonction du Conseil d'Etat ?

Le Conseil d'Etat est saisi pour avis par le secrétariat général du Gouvernement sur les projets de lois, d'ordonnances et de décrets qui sont soumis au Conseil des Ministres.

60. Quelle est la hiérarchie des lois ?

a) La Constitution est, en soi, une loi (constitutionnelle). La révision doit être votée par les deux assemblées en termes identiques et être approuvée par référendum.

b) Les lois organiques portent sur l'organisation des pouvoirs publics.

c) Les lois ordinaires fixent les règles en matière pénale, fiscale, électorale et civile ainsi que les principes fondamentaux de la défense nationale, du droit du travail, du droit syndical et de la Sécurité sociale.

Des cas spéciaux sont les lois de programmes qui déterminent le Plan (action économique et sociale de l'Etat prévue pour une période de cinq ans tout au plus) et les lois d'amnistie (qui effacent certaines condamnations et qui sont attendues avec impatience aux changements de présidences de la République; cf. le mois de juin 1995)

N.B. Le texte de la loi est voté par article, sauf en cas de demande de vote bloqué par le gouvernement, puis de façon globale

*61. A quoi renvoie la division en projets et en propositions ?

Un projet de loi est, en principe, d'origine gouvernementale (et est déposé sur le bureau de l'une des deux assemblées).

Une proposition de loi est d'origine parlementaire (et est examinée, en premier lieu, par l'assemblée à laquelle appartiennent ceux qui en ont eu l'initiative)

62. Quelles sont les commissions permanentes de l'Assemblée Nationale ?

1- Affaires culturelles, familiales et sociales

2- Affaires étrangères

3- Défense nationale et Forces armées

4- Finances, Economie générale et Plan

5- Lois constitutionnelles, législation et administration générale de la République

6- Production et échanges

63. Quelles sont les phases ultérieures de l'adoption d'une loi ?

Le texte doit être voté en termes identiques par les deux assemblées. Il peut, alors, encore être l'objet d'un recours devant le Conseil Constitutionnel, à la demande du Président de la République ou du Premier Ministre ou du Président de l'Assemblée Nationale ou de celui du Sénat ou de 60 parlementaires (députés ou sénateurs). La loi est promulguée par le Président de la République dans les quinze jours du vote et est publiée dans le Journal Officiel, ce qui la rend applicable deux jours après.

64. Quels types de règlements (qui viennent donc, en hiérarchie après les lois) connaissez-vous ?

1. Les **décrets**: ils sont pris par le Président de la République en Conseil des Ministres après avis du Conseil

d'Etat et généralement signés par le Premier Ministre et les ministres responsables

2. Les **arrêtés**: ils sont pris par les ministres (arrêtés ministériels) et par les préfets (arrêtés préfectoraux) dans l'exercice de leur pouvoir administratif

3. Les **ordonnances** résultent d'une délégation temporaire accordée par le Parlement au Gouvernement pour prendre des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. Les ordonnances sont prises en Conseil des Ministres après avis du Conseil d'Etat et doivent être signées par le Président de la République et ratifiées par le Parlement. Si le Chef de l'Etat se refuse à les signer, l'ordonnance devra être transformée en projet de loi, qui sera soumis au Parlement. (A priori, ce découpage ne devrait pas être modifiée dans la mesure où les députés seraient invitées à l'adopter selon la procédure de l'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution, qui leur interdit la possibilité de l'amender)

*65. Qu'est-ce que le Conseil Economique et Social ?

Elle se compose de 200 membres représentant les diverses activités économiques (ouvriers, employés, fonctionnaires, commerçants, artisans, agriculteurs) et sociales du pays. Ces membres sont choisis soit par les organisations professionnelles (syndicats), soit nommées par le Gouvernement. Leur mandat dure 5 ans.

*66. Quelles sont les attributions du Conseil Economique et Social ?

Il a uniquement un rôle consultatif. Il émet des avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret ainsi que sur les propositions de loi qui sont soumis. Il peut désigner un de ses membres pour exposer ses avis devant les assemblées. Il peut également être consulté par le Gouvernement sur tout problème à caractère économique ou social.

*67. Quelles sont les trois collectivités territoriales ?

La commune, le département et la région.

68. Quelles sont les modalités d'élection du conseil municipal ?

a. Pour les communes de moins de 3 500 habitants:

-scrutin de liste majoritaire à deux tours

-possibilité de panachage des listes (= mélange sur une même liste de candidats qui appartiennent à des partis différents; l'électeur peut composer son bulletin à son gré et faire une liste composée de noms empruntés aux différentes listes)

-décompte des voix par chaque candidat de la liste (et non par liste !); sont élues dès le premier tour les personnes ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart du nombre des inscrits.

b. Pour les communes de 3 500 habitants ou plus:

-scrutin de liste à deux tours, avec répartition des sièges à pourvoir selon un système mixte

-si, au premier tour, une liste a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, elle obtient à ce titre la moitié du nombre des sièges à pourvoir arrondie à l'unité supérieure; les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne entre toutes les listes, y compris la liste majoritaire (celle-ci est donc assurée d'enlever au moins les trois quarts des sièges).

-un deuxième tour est nécessaire lorsqu'aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour. Seules peuvent y participer les listes ayant obtenue au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour.

Les fusions entre listes sont autorisées, mais il est interdit aux candidats d'une même liste au premier tour de se répartir entre plusieurs listes restant en présence au second tour. A l'issue du deuxième tour, la liste qui arrive en tête, avec ou sans majorité absolue, obtient la moitié du nombre des sièges à pourvoir arrondie à l'unité supérieure.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne, entre toutes les listes en présence ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

69. Qui est éligible ?

Chaque électeur de 18 ans, domicilié dans la commune ou y payant des impôts, mais nul ne peut être élu Maire s'il n'a 21 ans révolus. Mari et femme peuvent siéger dans le même conseil municipal.

(Sont inéligibles: fonctionnaires de police ayant le grade d'officier de paix, hauts fonctionnaires des préfectures, du conseil général et du conseil régional, agents communaux dans la commune qui les emploie, entrepreneurs et concessionnaires dans les communes avec lesquelles ils sont en relation d'affaires.)

(Les parents ne peuvent siéger ensemble dans le même conseil municipal que dans les communes de moins de 500 habitants)

*70. Quelle est la durée du mandat ?

Les conseillers municipaux sont élus pour six ans. (Leur nombre varie avec l'importance de la commune: de 9 pour les communes de moins de 100 habitants jusqu'à 69 pour les communes de 300 000 habitants et plus).

71. Quelles particularités présentent les villes de Paris, de Lyon et de Marseille ?

Paris, Lyon et Marseille élisent à la fois des conseils municipaux et des conseils d'arrondissement. Les 163 conseillers de Paris, les 73 conseillers municipaux de Lyon et les 101 conseillers municipaux de Marseille sont élus par secteur, en même temps et sur les mêmes listes que les conseillers d'arrondissement. Tandis qu'à Paris et à Lyon ces secteurs recoupent les limites des arrondissements, chacun des huit secteurs marseillais est constitué de deux arrondissements.

72. Quelles sont les attributions du conseil municipal ?

Le Conseil Municipal (qui se réunit, sous la présidence du maire, au moins une fois par trimestre en séance publique) vote le budget communal, crée et administre les services communaux obligatoires (exemples: état civil, voirie, pompes funèbres, recensement militaire) ou facultatifs (exemple: création d'un cinéma municipal), gère les propriétés communales, établit le plan d'aménagement de la commune (dont le P.O.S. <Plan d'Occupation des Sols> qui doit être approuvé avant que le maire puisse délivrer des permis de construire), distribue les aides directes distribuées par la région et oriente les aides indirectes vers des entreprises en difficultés.

*73. Il ne faut pas confondre conseil municipal et municipalité; qu'est-ce que cette dernière ?

Elle est constituée du maire et de ceux, les adjoints, qui l'assistent dans ses tâches (une fonction délibérative <puisque le maire participe aux débats du conseil municipal> et une fonction exécutive <parce que le maire exécute les lois et règlements du pouvoir central et qu'il exécute les délibérations du Conseil Municipal>. Le nombre des adjoints ne peut dépasser 30 % du nombre de conseillers municipaux.

74. Quel est le statut du maire ?

Il est élu par le Conseil Municipal, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours, pour toute la durée du Conseil Municipal (6 ans, donc). Il peut démissionner mais n'est révoqué que par décret (cas exceptionnel). Le maire et ses adjoints perçoivent une indemnité variable selon l'importance de la commune.

75. Quelles sont les attributions du maire ?

En dehors des lois et règlements qu'il doit faire respecter, il est officier d'état civil et officier de police judiciaire, il légalise les signatures, il participe à la révision des listes électorales et au recrutement militaire, il délivre divers certificats. (Il peut être soumis à des sanctions disciplinaires dû au manquement de vigilance dans le contrôle des mesures de sécurité touchant les installations de la commune.)

Il est chef hiérarchique du personnel communal qu'il nomme, dirige et sanctionne dans les conditions réglementaires. Il peut prendre des arrêtés municipaux et dirige les réunions du conseil municipal.

76. Jusqu'où va le contrôle de l'Etat sur les personnes et sur les délibérations du Conseil Municipal ?

Le maire et ses adjoints peuvent être suspendus de leur fonction pour un mois; la révocation est prononcée en décret en Conseil des Ministres; un conseiller peut être désaisi de son mandat par le gouvernement; le Commissaire de République désigne une délégation spéciale pour prendre la place d'un conseil municipal qui ne fonctionne plus guère.

L'Etat exige que les arrêtés et les actes des autorités communales soient publiés et transmis au Commissaire de la République.

Un particulier aussi bien que l'Etat peuvent saisir le juge administratif d'une décision qui les touche directement et même demander une procédure accélérée de "sursis à exécution" pour atteinte grave aux libertés publiques. La chambre régionale des comptes peut être saisie par le représentant de l'Etat s'il y a des problèmes budgétaires graves.

77. Quelles mesures ont été prises pour stimuler la coopération intercommunale ?

Pour ramener le nombre de communes (35 500, un record absolu en CE.; 24 000 communes ont moins de 500 âmes), l'Etat a promu les fusions pures et simples, qui ne sont pas fréquentes. En dehors de cela, il existe:

- les **communes associées** (qui gardent un Maire délégué et une commission consultative)
- les **communautés urbaines** (permises dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants) qui sont administrées par un Conseil de communauté et un président, lequel assure l'exécutif. Les communes conservent leur autonomie, leur vie administrative et leurs propres équipements; le service de logement ne relève pas du Conseil de communauté. La région lilloise connaît aussi une communauté urbaine.
- le **district** regroupe les communes qui souhaitent résoudre en commun certains problèmes qu'elles ne peuvent résoudre isolément. Pourtant, chaque commune conserve son existence propre mais le Conseil de district (organe délibérant) et un Bureau (organe exécutif) se sont vus attribuer par la loi ("la décision constitutive du district") des services du logement et les centres de secours contre l'incendie.
- le **syndicat intercommunal** à vocation multiple (S.I.V.O.M.) veulent réaliser en commun certaines activités et faire fonctionner des services d'intérêt intercommunal: voirie, distribution d'eau, constructions scolaires, transports en commun et même électrification, assainissement et service de logements. Mais puisqu'il n'y pas d'attribution de plein droit (comme pour la communauté urbaine et le district), on peut dans chaque cas trancher le plus économiquement possible. Le syndicat est administré par un Comité (organe délibérant), un Bureau et un Président (organe exécutif)
- les **chartes intercommunales** (pour lesquelles il faut demander l'autorisation du Commissaire de la République dans le département) définissent les perspectives économiques à moyen terme d'un certain nombre de communes à l'intérieur d'un périmètre donné.
- les agglomérations nouvelles peuvent s'organiser en **communauté d'agglomérations nouvelles** ou en **syndicat d'agglomérations nouvelles** dans un périmètre d'urbanisations tracé par le Commissaire de la République dans le département.

*78. Quelles sont les modalités d'élection du Conseil Général ?

Les conseillers généraux sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par canton (quel que soit le nombre d'habitants du canton).
Ils sont élus pour six ans; le Conseil est renouvelable par moitié tous les trois ans, en mars.

79. Qui est éligible ?

Les candidats doivent être âgés de 21 ans. Les trois quarts des conseillers doivent être domiciliés dans le département; les autres doivent y payer leurs impôts. Ne peuvent être conseillers généraux: les préfets, les sous-préfets, les magistrats, les policiers.

80. Où siège le Conseil Général ?

Il se réunit à l'Hôtel du département au moins une fois par trimestre. Ses séances sont en principe publiques.

*81. Quelles sont les attributions du Conseil Général ?

Le Conseil Général vote à la session d'automne le "budget primitif" et en avril le "budget supplémentaire" (qui a pour but de réajuster les crédits de l'année en cours en fonction des réalisations).

Il est chargé de la construction et de l'entretien des collèges

Il crée et entretient des services départementaux (services de santé, lutte contre l'incendie, organisation des loisirs)

Il administre les propriétés départementales (forêts, musées, immeubles locatifs)

Il peut apporter le soutien du département aux communes par ses services techniques.

Il protège les intérêts économiques et sociaux de la population départementale.

Il participe à l'élection des sénateurs.

81a) Quelles sont les ressources du département ?

-L'Etat donne de des subventions

-l'imposition du centime additionnel à certains impôts locaux (taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxe foncière)

-les taxes indirectes

- les emprunts départementaux
- les recettes des propriétés départementales

82. Quelle est la composition du Bureau du Conseil Général ?

Il y a un Président, 4 à 10 vice-présidents et un ou plusieurs secrétaires. Les réunions du Bureau ne sont pas ouvertes au public ni au Commissaires de la République.

83. Quelles sont les attributions du Président du Conseil Général ?

- Il prépare et exécute les délibérations du Conseil Général
- Il est l'ordonnateur des dépenses du département et prescrit l'exécution des recettes
- Il est le chef hiérarchique des services départementaux
- Il gère le domaine départemental exerce les pouvoirs de polices afférents à cette gestion.

*84. Quel est le représentant de l'Etat dans le département et quel est son statut ?

C'est le Commissaire de la République (anciennement: le Préfet de département) qui réside <aussi> dans l'Hôtel du département (anciennement: Préfecture). Souvent c'est quelqu'un qui est diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration. Il a été nommé par décret par le Président de la République, représente tous les ministres dans le département, a pour résidence le chef-lieu du département et ne peut quitter son département sans autorisation.

85. Quelles sont ses trois tâches ?

1) Maintien de l'ordre

Il doit faire exécuter les lois et règlements dans le département. Ceci s'applique surtout dans deux cas: a. en constatant tous les crimes et délits, il les transmet au Procureur de la République b. il répertorie des déclarations d'associations, établit des candidatures aux élections, immatricule des voitures.

2) Représentation du gouvernement

Il dirige les services extérieurs de plusieurs ministères (Direction de l'Equipement, Direction de l'Agriculture, Direction du Travail)

3) Intervention économique

Il peut donner des aides aux entreprises en difficultés et il négocie des contrats au nom de l'Etat avec les collectivités territoriales (dont le département)

86. Quels sont les auxiliaires du Commissaire de la République ?

Il y a trois types de secrétaires adjoints. Le secrétaire général est le suppléant du Commissaire de la République; le chef de cabinet est également Commissaire adjoint et les anciens sous-préfets (à raison d'un fonctionnaire par arrondissement) s'appellent aussi commissaires adjoints.

*90. Comment l'Etat contrôle-t-il le département ?

La loi sur la décentralisation de mars 1982 parle d'un contrôle "a posteriori": le gouvernement peut seulement prononcer la dissolution du Conseil Général quand celui-ci n'est plus opérant, le Commissaire de la République peut seulement saisir le tribunal administratif d'une décision prise au Conseil Général qu'il (=le Commissaire) estime contraire à la légalité. La chambre régionale des comptes, si une telle demande lui a été faite, peut obliger le Conseil Général d'inscrire une dépense au budget départemental.

*91. Depuis quand existent les régions et combien y en a-t-il ?

Les anciennes circonscriptions d'action régionales sont transformées en régions en 1972. La loi sur la décentralisation du 2 mars 1982 fait des régions une véritable entité économique sociale et institutionnelle.

Leur nombre de 22 (y compris la région de Corse) plus 4 régions non-métropolitaines: la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion.

92. Quelles sont les modalités d'élection ?

Depuis 1986, les conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct, au moyen du scrutin de liste

départementale avec répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, pour une durée de 6 ans. Il y a un seuil électoral de 5 % des suffrages exprimés, en deçà duquel il n'y a pas de participation aux sièges.

93. Quelles sont les attributions du Conseil Régional ?

Il a compétence pour assurer la préservation de son identité en engageant des actions complémentaires de celles de l'Etat et en passant des conventions avec l'Etat et d'autres collectivités territoriales. Il concourt, par ses avis, à l'élaboration du Plan national, établit le plan régional et vote le budget de la Région.

94. Quelles sont les ressources de la région ?

- La taxe sur les permis de conduire
- La taxe sur les automobiles (la vignette)
- La taxe sur les cartes grises
- La taxe sur les mutations d'immeubles
- La taxe sur les propriétés bâties et non-bâties
- La quote-part sur la taxe d'habitation et sur la taxe professionnelle
- L'Etat donne des subventions
- Les collectivités locales fournissent des participations
- Les produits et les revenus des biens appartenant à la Région
- Les recettes pour des services rendus
- Des dons et des legs

95. Quelle est la composition du Bureau de la Région ?

Le Conseil Régional élit en son sein un Président et les autres membres du bureau. Ce bureau n'est pas qualifié pour voter le budget et pour approuver le compte administratif.

96. Quels sont les organes consultatif de la Région ?

1. Le Comité Economique et Social (composé comme le Conseil Economique et Social) de représentants désignés des organismes et activités à caractère économique, social, professionnel, familial, éducatif, scientifique, culturel et sportif.

Il donne obligatoirement ses avis préalablement aux examens des dossier du Conseil Régional sur des documents qui concernent le Plan national, le plan régional, les orientations générales du budget régional et sur des affaires d'ordre économique, social ou culturel.

2. Le Comité Régional des Prêts composé en majorité d'élus régionaux, départementaux et communaux détermine les orientations générales des prêts qui seront consentis aux collectivités territoriales par la Caisse des Dépôts et Consignations et par la Caisse d'Aide à l'Equipement des collectivités régionales.

97. Quelles sont les attributions du Président du Conseil Régional ?

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil Régional, il est l'ordonnateur des dépenses de la région, gère son patrimoine, il est le chef des services régionaux, il peut léguer par arrêté aux vice-présidents et à des membres du Conseil certaines de ses fonctions.

98. Quelles sont actuellement les attributions du Commissaire de la République de Région ?

Il est le représentant direct du Premier ministre et de chacun des ministres, il dirige les services extérieurs de l'Etat dans la Région (mais le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Education Nationale <qui connaît une division du territoire en Académies> ont un autre découpage régional), il peut être entendu au Conseil Régional avec l'accord de son Président ou à la demande du Premier Ministre, il fait chaque année un rapport sur les activités de l'Etat dans la Région et il est surtout chargé de faire respecter la loi et du contrôle administratif des collectivités locales (en cela, il est aidé par des informations que Président du Conseil est tenu de lui adresser).

99. Comment l'Etat contrôle-t-il la région ?

Ici encore, il y a un contrôle a posteriori. Les taxes votés du Conseil Régional doivent être communiqués au Commissaire de la République de Région dans la quinzaine qui suit leur adoption. Le président du tribunal administratif peut jouer le rôle d'arbitre en cas de différends et proclame un sursis si une liberté publique ou individuelle est mise

en cause.

Le comptable de Région (nommé par le Ministre du Budget) peut suspendre le paiement d'une dépense mais le Président du Conseil Régional est en droit de lui adresser un ordre de réquisition (qui doit être notifié à la Chambre Régionale des Comptes) en engageant sa responsabilité propre.

*100. Quel statut particulier a la Région Corse ?

L'Assemblée Régionale peut demander de modifier certaines dispositions législatives ou réglementaires de fond, que celles-ci soient en vigueur ou en préparation. Le bureau de l'Assemblée corse est renouvelé tous les trois ans. Le Comité Economique et Social est doté d'un Conseil de la culture de l'éducation et du cadre de vie qui doit être consulté avant toute élaboration du plan de développement et d'étude ou avant toute étude d'aménagements, ainsi que sur les projets de budget.

LIVRES: QUESTIONS LITTÉRAIRES.

LIVRE

1. Quel est le titre complet du livre ?
2. Qui en est l'auteur ?
3. Quand a paru le livre (ou quand a-t-il été composé) ?
4. Quelle édition est-ce ?
5. Quel éditeur est-ce ?
6. Le texte est-il intégral; abrégé; simplifié (adapté) ?

AUTEUR

7. Avancez quelques particularités au sujet de la biographie de l'auteur.
8. Est-il mentionné par votre manuel de littérature (ou dans: Le Petit Robert 2, Castex-Surer, Mitterrand, Itinéraires littéraires, Lagarde-Michard,) et qu'y dit-on à son sujet ?
9. L'auteur fait-il figure à part ou appartient-il nettement à un courant/ mouvement littéraire ? Si votre réponse à la deuxième question est positive, nommez ce courant/ mouvement et dites la place qu'il y occupe.
10. Ses idées ont-elles donné des impulsions nouvelles à la littérature ou à la pensée ?
11. Donne-t-il des idées personnelles dans le livre même, prêche-t-il une morale . Ou: laisse-t-il la 'solution' de la fin du livre au lecteur ?
12. Veut-il surtout entretenir/ amuser son public ? Ou: apporte-t-il une thèse, présente-t-il son travail comme quelque chose de sérieux, d'utilité sociale ?
13. Reconnaissez-vous l'auteur dans le narrateur ou dans un ou plusieurs autres personnages ?

CONTENU

14. Quel est le sujet, le contenu en quelques phrases (lignes) ?
15. Où se déroule l'action (Où se passe/ a lieu l'histoire) ? Donnez des indications sur le pays, la région, la ville
16. Dans quel milieu l'action prend-elle place >> Est-ce que la cadre est: très modeste-, de classe moyenne-, de la <haute> bourgeoisie-, riche-, riche/pauvre et/ mais noble- ?
Les événements ont-ils lieu parmi des personnages qu'on peut qualifier de: peu culturels ou peu civilisés-, artistiques-, intellectuels-, -religieux, -politiquement concernés/ intéressés?
17. A quelle époque se passe l'histoire ? (Peut-on la placer dans telle ou telle période ? Est-elle d'ailleurs datée par l'auteur ? Si non, est-elle datable ?)
18. Les événements sont-ils "vrais" ou est-ce de la fiction ?
Par ailleurs, l'histoire est-elle vraisemblable ?
19. Qui est <ont> le<s> personnage<s> principal (principaux) et pourquoi, selon vous ?
20. Ce personnage principal vous est-il sympathique, quelque peu sympathique, peu

- sympathique, antipathique ? Dites pourquoi.
21. Quel est pour vous le point culminant du livre , en pensant au maximum de danger-, de suspens-, de malheur-, de bonheur ou (, dans un polar, par exemple) de complexité ... ?
22. Quel est le lien entre le titre (et/ou le sous-titre) de l'oeuvre d'une part et le contenu de l'oeuvre (et/ou les titres des chapitres) d'autre part ?
23. Est-ce que le livre présente un début et/ou une fin caractéristique<s> ? Peut-on parler d'un accord particulier entre le début et la fin ?

GENRE, STYLE ET COMPOSITION

24. A quel genre appartient le livre (le texte) ?
(roman psychologique, roman d'amour, roman d'aventures, roman policier (=polar m.), roman d'anticipation ou de science-fiction)
(histoire, conte, nouvelle, récit
nouvelle: situation psychologique d'un personnage dans certaines circonstances bien définies, brièveté de l'action, scène réduite, "point tournant" (souvent autour d'un objet))
(conte de fées, conte fantastique)
(roman par lettres, journal intime)
(pièce de théâtre: jeu, miracle, mystère, farce, sotie, comédie, tragi-comédie, tragédie, drame bourgeois, drame romantique, vaudeville, pièce en un acte, comédie musicale ...)
poème: poème descriptif, psychologique, philosophique.
(un poème peut être lyrique, dramatique, socialement engagé, politiquement engagé, populaire, humoristique (avec de l'humour), mélancolique, élogieux (fait d'éloges) ...
25. Le livre se compose-t-il de plusieurs épisodes ou d'un seul (Est-ce une seule histoire ininterrompue ?) ?
Ou: Y a-t-il des parties, des "livres", des chapitres ... ? Si, oui, combien ? Sont-elles (Sont-ils) titré<e>s ou numéroté<s> ?
26. La présentation des personnages, du cadre, de la situation ou des circonstances est-elle: faite au début ou peu à peu ou réalisée surtout plus tard mais alors d'un seul coup ?
27. Donnez quelques exemples de motifs ou de leitmotifs présents dans le livre.
28. Rappelez quelques descriptions (d'un décor, du cadre, de la nature, d'une physionomie (...)) que vous trouvez réussies. Indiquez-les dans le livre et montrez leur fonction.
29. Parlez de l'ordre (entre la succession des événements dans l'histoire et la disposition des événements dans le récit): anachronies <prolepses, analepses et récit premier>, jointures.
30. Parlez de la durée (rapports entre la durée variable des segments de l'histoire et la disposition des événements dans le récit; rapport entre la durée de l'histoire et la longueur du texte). Il s'agit de noter les vitesses narratives >> pauses descriptives, scène, sommaire, ellipse.
31. Parlez de la fréquence (rapports entre les capacités de répétition de l'histoire et celles du récit) >> détermination, spécification, extension.
32. Parlez de la mode (QUI VOIT ?): distance (entre autres: style indirect libre; monologue intérieur), perspective (diverses focalisations:)
33. Parlez de la voix (QUI PARLE ?): les rapports entre le narrateur <et, éventuellement, son ou ses narratairés ? ?> et l'histoire qu'il raconte + le temps de la narration (ultérieur, antérieur, simultané, intercalé) + les niveaux narratifs (emboîtements; mises en abyme; 1ère, 2e, 3e personne; le narrateur est-il absent de l'histoire qu'il raconte; le narrateur est-il présent comme personnage dans l'histoire qu'il raconte ?

APPRÉCIATION PERSONNELLE

34. Quels sont d'après vous les thèmes les plus importants du livre ?
35. Comment qualifiez-vous le livre ?
(Excellent - Très bon - Bon - Passable... - Peu intéressant - Assez mauvais - Détestable/ Exécration...)
36. Quelles choses nouvelles avez-vous apprises dans le livre (sentiments, sciences,) ?
37. Avez-vous appris des choses sur vous-même ?
38. Avez-vous pu vous identifier avec quelqu'un/ quelqu'une ?

39. Comment jugez-vous le degré de difficulté du livre ?
(Extrêmement difficile - Difficile - Normal - Assez Simple - Simple - Facile - Très facile – 'Superfacile')
40. Comparez le livre lu et étudié avec un ou plusieurs autres livres (écrit<s> par le même auteur ou écrit<s> par un autre auteur).

LA LECTURE D'UN LIVRE.

Essayer de comprendre le texte en dégageant les segments du mot/ en considérant le contexte. Consultez peu le dictionnaire f/f ou f/n.

- 1- Quel genre est-ce ?
- 2- Que se passe-t-il ? : Racontez en cinq ou six phrases.
- 3- Vous avez dû interpréter beaucoup ?
- 4- Qui raconte l'histoire ? (auteur = narrateur; récit à la première, à la deuxième, à la troisième personne ?; points de vue: auteur omniscient ou non ?)
- 5- Comment le livre est-il divisé ? (indications de chapitres, de parties, de "blancs" (...); titres de chapitres)
- 6- Quels sont les personnages principaux et pourquoi ?
- 7- Quels sont leurs caractères (vraisemblance; mobiles; situations tragique, héroïque, pathétique, comique (...)) ?
- 8- Quelle est leur fonction ? (pour poser nettement un idéal; pour s'opposer à d'autres; comme l'incarnation d'un thème ou son illustration, comme des êtres de "chair")
- 9- La matière du livre trouve-t-elle sa place dans un fonds plus grand ? (matière= la quantité d'éléments constituants présents dans l'ouvrage)
- 10- Où et quand est à situer ce que vous lisez ?
- 11- Le livre a-t-il un ou plusieurs thèmes spécifiques ? (thème= caractéristique des éléments constituants du livre, en cherchant un commun dénominateur)
- 12- Peut-on parler d'une idée qui se dégage de l'oeuvre ? (idée= formulation très abstraite du problème posé dans le livre)
- 13- Y a-t-il des motifs ou même des leitmotifs dans votre livre ? (motif= petit élément du récit à fonction reliaante) (leitmotiv= motif qui se répète presque mot à mot et pouvant traduire une idée)
- 14- Que savez-vous du temps qui s'écoule à l'intérieur de l'oeuvre (Combien de temps <années, mois, jours, heures> est-ce que la matière racontée représente dans les oeuvres dramatique, lyrique et épique ?)
- 15- En pensant au nombre de pages de votre livre, y a-t-il des différences notables (=intéressantes') entre le temps de la narration et le temps narré ou raconté ?
- 16- Comment est le rapport entre la fiction d'un côté, et les noms de personnes, noms géographiques de l'autre côté ?
- 17- Les informations écrites sur l'espace mises dans l'oeuvre peuvent avoir un sens symbolique (poésie, romans,) ou aider à accepter ce qui se passe (théâtre). En avez-vous des exemples ?
- 18- Peut-on parler d'un style personnel de l'auteur ? ("on voit tout de suite que c'est X") Ou d'un style propre à une époque littéraire ?
- 19- Y a-t-il, dans cet ordre d'idées, à distinguer entre le style de l'auteur et le style mis dans la bouche de certains personnages ?
- 20- Rencontre-t-on des retours en arrière, des misés en abyme ou plus généralement parlant, des histoires dans l'histoire (roman à cadre, conte à cadre) ?
- 21- Quelle fonction ont ces histoires encadrées par rapport à l'intrigue principale ou à l'histoire qui l'encadre ?
- 22- Apportez toujours votre attention aux premières et aux dernières phrases (ou pages) du livre ! Quels en sont les liens ?
- 23- Que pouvez-vous dire à propos du titre de l'oeuvre ?
- 24- Pouvez-vous comparer ce livre avec un ou plusieurs autres ? Si oui, sous quels rapports ? (thème, style,)

25- Donnez votre appréciation du livre en cinq ou six phrases.

Romans- Ce qu'il faut observer

VRAGEN DIE MEN ZOAL KAN STELLEN OVER EEN GELEZEN BOEK

(DR. VAN DER KRABBEN - 1984) <met enkele veranderingen>

1. Quel est exactement le nom de l'auteur, son pseudonyme ?
 2. Quel est exactement le titre de l'ouvrage ? Y a-t-il un sous-titre ? Nommez-le.
 3. En quelle année l'ouvrage a-t-il paru ? Et quel était alors l'âge de l'auteur ?
 4. L'ouvrage a-t-il été couronné ? Quand ? Comment s'appelle le prix ?
 5. Quelle est l'édition dont vous vous êtes servi<e> ?
 6. Dans cette édition-là, quel est le nombre des pages ?
 7. Quand se passent les événements narrés ?
 8. Où se passent les événements narrés ?
 9. Quel est le personnage principal ? Quels sont ses liens de parenté ?
 10. Quelle est, d'après vous, la scène principale du livre ? Pourquoi ?
 11. Sauriez-vous, maintenant, expliquer le titre ?
 12. L'histoire est-elle racontée à la troisième, à la deuxième ou à la première personne ? Ou s'agit-il d'un roman par lettres (roman épistolaire) ?
 13. L'histoire est-elle racontée au présent historique ou aux différents temps du passé ?
 14. Comment qualifier le style: raide ou souple, terne ou brillant, magistral ou confidentiel ou autre encore ?
 15. Comment qualifier le langage: noble, châtié, familier, populaire, vulgaire, obscène ? Et tout, comment l'expliquer ? s'il y a de
 16. Le vocabulaire est-il général ou spécial, riche ou pauvre, archaïque ou "dans le vent" ? Avez-vous dû souvent recourir au dictionnaire ?
 17. Les règles de la grammaire sont-elles strictement observées ou plutôt négligées ?
 18. Le récit est-il chronologique ? Y a-t-il des retours ou regards en arrière ?
 19. L'intrigue est-elle simple ou double, triple ?
 20. Si l'auteur mène de front deux ou trois intrigues différentes, est-ce qu'il y a, dans le traitement, alternance régulière ou irrégulière ?
 21. Est-ce que les personnages d'une intrigue se retrouvent dans l'autre (dans les autres) dès le début du livre (entrecroisement) ou vers la fin seulement (parallélisme) ?
 22. L'auteur fait-il preuve d'engagement ? Si oui, quelle est sa cause ?
 23. Si c'est un recueil de nouvelles que vous avez lu, qu'est-ce qui, à vos yeux, les réunit, et en quoi sont-elles complémentaires ?
 24. Laquelle de ces nouvelles (cf. 23) vous a le plus impressionné, et pourquoi ?
 25. Aimez-vous, pas nécessairement dans l'immédiat, retourner à cet auteur ou bien renoncer à lui ? <ET>
- QUELLE EST VOTRE APPRÉCIATION PERSONNELLE DU ROMAN ?

Apprendre ce qui est important dans un roman, et comment vous allez vous y prendre, est une question d'expérience. Professeurs et littérateurs demandent souvent d'analyser des passages sélectionnés de romans. Entreprendre de telles analyses est une manière excellente de préciser vos vues sur l'ouvrage en question ou de repérer des détails dans la lecture d'ouvrages de fiction. Cependant une telle lecture approfondie ne constitue qu'un élément de ce qui forme une lecture critique complète car en dehors du devoir de repérer des détails significatifs dans la prose d'un ouvrage, vous aurez aussi à percevoir des structures et des mouvements plus étendus dans

l'oeuvre prise dans sa totalité aussi bien que des liens avec d'autres oeuvres. La liste qui va suivre se veut utile dans deux domaines. D'une part, nous espérons qu'elle servira lors de la lecture de l'oeuvre lorsque vous êtes en train de faire l'analyse d'un passage bien déterminé d'un roman ou d'une nouvelle. D'autre part, nous aimerions que vous utilisiez la liste et ses questions comme un aide-mémoire d'un certain nombre de points dont il faudrait prendre note quand on lit ou relit une oeuvre de fiction. La règle d'or est: si vous êtes dans le doute, prenez note. Quand, au sujet d'un passage, vous prenez une note inutile ou lorsque, par rapport à un fragment, vous procédez à ce qui apparaîtra plus tard une mauvaise interprétation, c'est peut-être regrettable et une perte de temps, mais ne pas mettre par écrit quelque chose qui se révélera être très important, est impardonnable.

LA PIÈCE DE THÉÂTRE (SUGGESTIONS)

(Voir aussi: Romans. Ce qu'il faut observer
Livres. Questions littéraires)

Remarques préliminaires -a: La pièce en tant que texte n'est pas "réalisée" directement par le lecteur mais par la représentation; conséquences ? (importance du metteur en scène, des acteurs ...); b: La pièce donne-t-elle toujours 'la représentation de la vie en action' ?; c: -Le temps à l'intérieur de l'oeuvre se développe-t-il toujours parallèlement au temps de la réalisation ? (bienséances; impossibilités matérielles ...)

1. Faites des schémas de la pièce <sur des rectos de feuilles> en actes et en scènes (en tableaux). C'est ainsi qu'on voit la liaison des scènes et des actes.
2. Distinguer : Invention - Composition - Expression.
3. Absence ou présence de la rime. Conséquences ?
4. Les règles de la dramaturgie classique sont-elles respectées ? (Temps, 'Péril' et/ou Action, Lieu, Bien-séance, Vraisemblance)
5. Savoir dire le genre de la pièce : **Comédie <de moeurs, de caractère, d'intrigue, à tiroir, d'amour, historique>**, **Farce**, **Féerie**, **Opéra-comique**, **Opérette**, **Parodie**, **Proverbe**, **Revue**, **Saynète**, **Sketch**, **Vaudeville**, **Comédie musicale**; **Tragi-comédie**, **Tragédie**, **Drame satirique?**, **Drame larmoyant** (ou: **Drame / Tragédie bourgeois<e>**), **Mélodrame**, **Opéra**, **Pantomime**, **Ballet** ...
6. Ne pas confondre les termes 'burlesque' et 'héroï-comique'.
7. Faire attention à l'éventuel sous-titre de la pièce.
8. Apercevoir les conventions théâtrales (tirades; apartés ...)
9. Souligner l'importance des lieux de la scène.
10. Parler de la couleur locale (monuments; mobilier; costumes ...)
11. A ce propos, le décor a-t-il une fonction pittoresque ou plus grave ?
12. Remarquer des hardiesses, des nouveautés, des clichés dans le texte ou dans la représentation.
13. La pièce montre-t-elle une volonté d'être 'allégorique', 'symbolique'; veut-elle simplement illustrer un thème; est-elle 'réaliste', 'fantaisiste' ou autre ?
14. Considérer le début de la pièce (souvent l'auteur essaie de capter immédiatement l'attention du public <par une interrogation ...>).
15. Les 'jeux de scène' sont-ils de simples indications gratuites ou conditionnent-ils le comportement des acteurs ? (Les grands auteurs classiques donnent d'ailleurs peu d'indications).
16. Essayer de dégager de certaines scènes les éléments distincts (par exemple: deux personnes sur la scène parlent de huit choses différentes).
17. Comment est la nature de l'intrigue (=le noeud de l'action): logique ou linéaire ? (Penser ici à la succession: Exposition, Noeud, Dénouement).
18. Tout en présentant une seule action, la pièce peut comporter plusieurs thèmes. Si c'est le cas, comment est-ce qu'ils s'entrelacent ?
19. Est-on en présence de personnages nettement déterminés ou avec des côtés surprenants ? Des personnages "donnés" ou des personnages "en se faisant" ?
20. Les personnages sont-ils traités au moyen d'une psychologie classique, freudienne, ...; sont-

ils présentés comme sympathiques ou antipathiques ?

21. Situer les personnages quant à leur fonction (différences sociales; charme du héros; héros 'prodigué' ou héros '<se faisant> rare'; rois; pères; importance capitale ou relative de certains personnages secondaires; le confident; le chœur (exposition !)
22. Les péripéties (=changements de situation subits du héros) dans la pièce à étudier retiennent-elles toutes la crise et, par là, le dénouement ? (cf. les obstacles dans la comédie)
23. Indiquer si possible la situation la plus 'dramatique' (danger, gravité ...) de la pièce (cf. actes; sentiments; langage tenu).
24. Quel est le degré de difficulté de la pièce ? (vocabulaire; phrases etc.)
25. Quelle est votre opinion sur la pièce ? L'avez-vous vue ?

LA FORME DRAMATIQUE DU THEATRE

- est action
- implique le spectateur dans l'action
- épouse son activité intellectuelle
- lui est occasion de sentiments
- est phénomène affectif
- le spectatateur est plogé dans quelque chose
- est suggestion
- les sentiments sont conservés tel quels
- le spectateur est en plein dans l'action, il la vit
- l'homme est supposé connu, il est immuable
- intérêt passionné pour le dénouement
- une scène pour l'autre
- croissance organique
- déroulement linéaire
- évolution continue
- l'homme est donné et imuable
- est sentiment

LA FORME EPIQUE DU THEATRE

- est narration (Brecht)
- fait du spectateur un observateur
- mais éveille son activité intellectuelle
- l'oblige à des décisions
- est vision du monde
- le spectateur est placé devant qqch
- arguments
- les sentiments sont poussés juqu'à la prise de conscience
- le spectateur est placé devant l'événement, change et change les choses et les hommes
- intérêt passionné pour le déroulement
- chaque scène pour soi
- montage
- déroulement discursif
- bonds
- l'homme comme processu
- raison

=====

QUELQUES TERMES LITTÉRAIRES (À TRAVERS LES SIÈCLES)

chanson f. de geste: poème épique fait être déclamé, avec accompagnement de la vielle, et évoquant les exploits (latin: gesta) de héros "historiques" ou fabuleux; le genre compte en général de 6000 à 10

1000 vers, souvent de dix syllabes, groupés en strophes ou laisses de longueur inégale et assonancées. Les vers de la laisse se chantaient probablement sur le même ton, mais la mélodie était différente de la laisse en laisse.

lyrique: 1. en poésie: dans l'Antiquité, poésie chantée avec accompagnement de la lyre 2. qui exprime les sentiments que certains événements provoquent dans l'âme du poète ou de l'auteur <par opposition à l'épopée (cf. épique) qui raconte et par opposition au drame (cf. dramatique) qui représente des personnages en action.

courtois: (de l'ancien français: cortois= de la cour): pratiqué dans les cours seigneuriales et qui exalte subtilement l'amour ("il n'y pas de vraie chevalerie que la Dame n'inspire..."), donc prouesses et amour mêlés.

fabliau m. : conte à rire en vers (avec grossièretés provocantes et idéalisme faisant parfois contraste)

didactique: genre où l'auteur s'efforce d'instruire sous une forme agréable et poétique; il enseigne les principes d'une science ou d'un art).

clerc m. : celui qui est entré dans l'état ecclésiastique par réception de la tonsure; personne instruite ayant des liens avec l'Eglise.

troubadour m. : poète lyrique <courtois> de langue d'oc au XIIe et au XIIIe siècles.

trouvère m. : poète et jongleur de la France du Nord, au Moyen Age.

jongleur m. : ménestrel nomade qui récitait ou chantait des vers, en s'accompagnant d'un instrument (par exemple: une vielle).

cycle m. : groupe de poèmes (ou de romans !) constituant une sorte de cercle autour d'un fait, d'un héros, d'une famille.

vers m. : assemblage de mots rythmés constituant, en lui seul, un tout indépendant. Le vers français est rythmé d'après le nombre de syllabes (vers syllabique), la rime et la position des césures <et, éventuellement, des coupes>.

assonance f. : identité de la dernière voyelle ou diphtongue tonique de deux mots (exemple: loisir-péril; échange-souffrance).

laisse f. : au Moyen Age, strophe ou tirade d'un grand poème, en général sur une rime ou assonance.

lai m. : 1. court récit, presque toujours en vers de huit syllabes à rimes plates, dont le sujet est d'ordinaire emprunté au cycle de la Table Ronde.

2. au XIVe siècle, poème de douze strophes.

vilain m. : au Moyen Age, paysan libre.

satire f. : poème ou tout autre texte qui s'attaque aux défauts littéraires, moraux, politiques ou s'en

prenant simplement aux individus, la plupart du temps en nommant les personnages (ce que la comédie ne fait pas).

allégorie f. : expression d'une idée par une image, un tableau, un être vivant, etc... ; façon de représenter, par une personnification, généralement prolongée, une idée abstraite.

drame m. liturgique: au Moyen Age, le dialogue religieux qui, souvent aux fêtes de Noël et de Pâques, s'ajoutait à l'office, dans l'Eglise. Des personnages, tels qu'ils figuraient dans l'Ecriture sainte, récitaient des fragments de l'Evangile. Le spectacle finit par avoir lieu sur le parvis de l'église et le dialogue se tint en français; dès lors, le théâtre médiéval était né.

miracle m. : genre théâtral mettant en scène l'aventure d'un homme plein de foi, sauvé par une intervention surnaturelle, d'un danger dans lequel le démon ou l'injustice sociale l'avaient plongé (XIIIe-XVe siècles).

mystère m. : pièce de théâtre qui met en scène, sous forme de tableaux, à l'origine ceux de la Nativité et de la Résurrection, puis ceux de la Passion et enfin de ceux de toutes sortes de scènes tirées des deux Testaments et des vies des saints. L'action prenait souvent plusieurs journées, sur une scène à décors juxtaposées ("mansions") avec de nombreux personnages et présentait un mélange de comique et de tragique dans un réalisme pathétique allié à la ferveur mystique. Les mystères furent interdits à Paris à partir de 1548.

épique: 1. qui raconte <en vers> une action ou des actes héroïques 2. relatif à ou propre à une épopée.

rondeau m. : (simple)- treize (13) vers sur deux rimes aabba aab aabba; pause après le 5e et le 8e vers; les premiers mots du rondeau se répètent après le 8e et le 13e vers sans compter pour un vers.

rondel m. : poème à forme fixe très en vogue au XVe siècle; 14 vers (de 8 à 10 pieds) en trois (3) strophes sur deux rimes: abba abab abbaab; le premier vers est répété au 7e et au 13e et le deuxième au 8e et au 14e (exemple: Charles d'Orléans -"Le temps a laissé son manteau...").

ballade f. : poème lyrique à forme fixe, se composant de trois strophes et d'un envoi qui commence en général par le mot "Prince, ...". Chaque strophe et l'envoi se terminent par le même vers. Les trois strophes sont symétriques par le nombre de vers (6, 8, 9, 10, 11 ou 12), par la position et la nature des rimes et par la mesure des vers, qui sont tous de même longueur (8 ou 10 pieds).

historiographie f. : la description de l'histoire de son temps par un auteur, un écrivain qui en est chargé officiellement.

chanson f. courtoise: poésie lyrique qui chante la valeur de la dame et, à travers elle, la purification de l'âme et le culte du bien.

chanson f. de toile: suite de strophes monorimes avec refrain; leur action se passe souvent en un ouvrage: une jeune fille, en cousant ou en filant, raconte une histoire d'amour ou avoue sa passion.

pastourelle f. : petit poème divisé en stances égales, avec parfois un refrain, fait pour être chanté; chanson à personnages, consistant en un dialogue entre un chevalier et une bergère (air sur lequel on dansait).

aube f. : poème décrivant la séparation des amants, des amoureux quand les premières lumières de l'aube approchent.

chroniqueur m. : auteur de récits historiques qui suivent l'ordre du temps (sans qu'il classe nécessairement les événements par années comme cela se fait dans les annales).

féodal : qui appartient à l'ordre politique et social fondé sur l'institution du fief (=domaine concédé à titre de tenure (= leen, leeroerigheid, landgebruik) noble par le seigneur à son vassal, à charge de certains services.

branche f. : division d'une oeuvre ou d'un système complexe. (Exemple: les différentes branches du Roman de Renart.

Renaissance f. : 1. émancipation de l'humanité européenne par la rencontre des érudits avec les écrits de l'antiquité dont les idées sont revalorisées.

2. essor intellectuel provoqué, à partir du XVe siècle en Italie, puis dans toute l'Europe, par le retour aux idées et à l'art antiques gréco-latins (=grecs et latins).

Réforme f. : mouvement religieux du XVIe siècle qui fonda le Protestantisme et voulait ramener la religion chrétienne à sa forme primitive (non parce que la théologie moyen-âgeuse s'inscrivait en faux contre la science moderne- idée de la Renaissance !- mais parce que cette théologie était entrée en conflit avec le christianisme primitif des premiers siècles de notre ère.

Humanisme m. : 1. mouvement d'esprit représenté par les "humanistes" (=au XVIe siècle, lettrés qui se consacrent à l'étude des écrivains antiques et en font connaître les oeuvres et les idées) (mais au XXe siècle, plutôt; lettrés qui ont une connaissance approfondie des langues et littératures grecques et latines) de la Renaissance et caractérisé par un effort pour relever la dignité de l'esprit humain et le mettre en valeur.

2. doctrine traitant de l'homme; aux XIXe et XXe siècles, tout ensemble de théories qui prend pour fin la personne humaine et son épanouissement.

mythologie f. : histoire(s) fabuleuse(s) des dieux, demi-dieux, héros de l'antiquité païenne et de peuples divers. Au XVIe siècle, les auteurs de la Pléiade ont su se servir de cette mythologie pour évoquer les grandes forces cosmiques: une eau qui fuit, un ciel étoilé qui tourne, les ombres dansantes par une nuit de lune etc.

antique : qui a les caractères de l'Antiquité et spécialement une certaine beauté plastique ou morale.

ode f. : 1. poème lyrique destiné à être chanté

2. poème lyrique d'inspiration généralement élevée, le plus souvent constitué de strophes symétriques (et exprimant une louange ou des sentiments communs à la masse des hommes).

Illustration f. : (Du Bellay, Pléiade:) exemples et commentaires qui rendent plus clair

nature f. (la ... de l'homme): ce qui est inné, spontané, opposé à ce qui est acquis par la coutume, par la vie en société, par la civilisation (cf. aussi: Rousseau).

note f. : 1. mot ou phrase se rapportant à n texte et qui figure souvent à côté du texte, généralement à l'endroit concerné (Montaigne).

2. bref éclaircissement nécessaire à l'intelligence d'un texte, et qui figure au bas de la page ou à la fin du texte.

Ecriture f. Sainte: la Bible.

libre examen m. : 1. principe qui consiste à admettre que tout homme peut, en conscience, ne croire que ce que sa raison individuelle juge vrai, sans accepter, surtout en religion, les décisions d'une autorité.

2. fait de n'accepter comme vrai ce que la raison et l'expérience admettent.

théologie f. : étude des questions religieuses fondée principalement sur des textes sacrés, les dogmes et la tradition.

dogme m. : point de doctrine (f. =leer, geloofsleer) établi ou regardé comme une vérité fondamentale, incontestable.

individualisme m. : 1. théorie ou tendance qui voit dans l'individu la suprême valeur dans le domaine politique, économique ou moral.

2. théorie ou tendance visant au développement des droits et des responsabilités de l'individu.

Huguenot m. : surnom donné aux Protestants calvinistes, en France, par les Catholiques du XVIe et XVIIe siècles; beaucoup d'entre eux ont émigré ou dû émigrer.

rite f. : ensemble de cérémonies du culte en usage dans une communauté religieuse: organisation traditionnelle de ces cérémonies <prescrites>.

calembour m. : plaisanterie sans grande finesse qui consiste à jouer sur la différence de sens entre deux mots ou expressions qui se prononcent de la même façon. (exemple: "Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire ?" "Qui parle d'offenser grand-mère ni grand-père ?" Molière, Les Femmes Savantes, II, 5)

allitération f. : répétition des mêmes lettres ou des mêmes syllabes pour produire un effet d'harmonie souvent imitative ou un effet de comique (exemple: le comique de répétition chez Rabelais; l'harmonie imitative chez Racine: "Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?" Phèdre)

épigramme f. : 1. à l'origine, chez les Grecs: tout poème assez court pour être gravé sur une pierre

2. poème très bref terminé par une pointe satirique, souvent d'une malignité imprévue

et explosive.

sonnet m. : poème de quatorze (14) vers, d'abord en décasyllabes mais dès la Pléiade en alexandrins. Il comporte deux quatrains et deux tercets. Les tercets ne présentent pas toujours un sens complet. Il y a souvent trois rimes. Le schéma peut être abba abba ccd eed ou bien abba abba ccd ede ou bien autre.

tragédie f. : poème dramatique développant une action sérieuse et complète, empruntée à l'histoire ou à la légende, entre personnages illustres, dans le but de provoquer dans l'âme du spectateur la terreur et la pitié par le spectacle des passions humaines en lutte entre elles ou contre le destin.

Les Anciens y mêlaient des éléments lyriques (lamentations des personnages dans les épisodes, et chœurs). La tragédie lyrique de la Pléiade se transforme en tragédie classique. Celle-ci accorde une grande importance à l'action en éliminant les éléments lyriques. L'action est simple, prise près de son dénouement, progressant sous l'influence du jeu des passions, sans intervention d'événements extérieurs, sans trop utiliser le *pathétique. Ainsi, l'étude psychologique est au premier plan.

La tragédie moderne se caractérise toujours par une action très concentrée qui se développe, à partir d'une situation donnée, par le jeu fatal des passions sans que le hasard, les événements extérieurs ni même la volonté humaine ne puissent modifier le dénouement (cf. drame)

bienséance f. externe: le fait qu'une œuvre d'art ne choque pas les idées reçues du public tant politique que morales, religieuses, littéraires...

bienséance f. interne: l'accord de chaque détail de l'œuvre d'art avec les règles générales qui régissent celle-ci.

crise f. : dans la tragédie, le moment où, les passions étant à leur paroxysme (=hoogtepunt), un événement se produit qui provoque entre elles un conflit bref et dramatique d'où sortira le dénouement.

acte m. : au XVIIe siècle, partie de la pièce, cinq souvent pour la tragédie, qui renferme une étape importante dans le déroulement de l'action et qui est soumise à la règle de la liaison des scènes. Chaque acte se termine au moment où l'action, momentanément suspendue, laissait le spectateur en angoisse; souvent un acte groupe les scènes ou les tableaux autour d'une péripétie importante. Il comprend souvent autour de 300 vers au minimum bien que la pièce totale en contienne parfois près de 2500 (mais généralement entre 1700 et 2300).

vraisemblable: qui a toutes les apparences de la vérité, qui paraît croyable, sans que pour cela ce soit vrai. La vraisemblance historique est le fait qu'une action ou les mœurs d'un personnage paraissent croyables d'après ce qu'on sait de la période historique à laquelle l'auteur les a placées, ou sont conformes à une tradition historique ou littéraire reçue.

Il y a vraisemblance générale quand l'action ou les mœurs d'un personnage est conforme à l'idée que le public se fait du possible d'après son expérience ordinaire de la vie et la conception qu'il a de l'homme

personnage m. : figure de roman, de théâtre etc. censée représenter telle personne vivante. (personnage principal: personnage-je)

honneur m. : chez Corneille, une estime glorieuse qui est accordée à la vertu, au courage, au talent: distinction qui flatte. Dans un sens subjectif, sentiment qui fait que l'on veut conserver la considération de soi-même et des autres >> mon honneur, son honneur.

gloire f. : chez Corneille, considération, réputation, "éclat digne de louange". Dans un sens subjectif, haute idée que le héros a de lui-même et de ce qu'il se doit, volonté orgueilleuse de demeurer fidèle à la loi qu'il s'est donnée >> ma gloire.

Port-Royal: abbaye importante, surtout au XVIIe siècle. Foyer du Jansénisme pendant un certain temps. De 1669 à 1679, la persécution était arrêtée et le centre devint un lieu intellectuel brillant mais aussi un foyer d'opposition. En 1709, les dernières religieuses furent chassées.

Jansénisme m. : doctrine de l'évêque d'Ypres, Jansénius (=Jansen), qui tendait à restaurer la doctrine de Saint Augustin sur la grâce et la prédestination. Cette doctrine était adoucie par la théologie des Jésuites (p.ex. par Molina), qui voulaient réserver plus de place, dans la vie, au libre arbitre et aux mérites de l'homme. En 1653, le Pape avait condamné cinq propositions attribuées à Jansénius et considérées comme hérétiques. L'affaire prenait également des proportions politiques lorsque les pouvoirs de l'Etat s'en mêlèrent. (Pascal a pris parti pour les Jansénistes tels que la Mère Angélique et son frère Antoine Artaud et surtout Saint-Cyran, directeur des religieuses. Dans Les Provinciales, il s'attaque dans des lettres à des libertés prises avec la conception de la grâce et avec des idées sur des problèmes moraux.

Saint-Cyr : maison d'éducation créée par Madame de Maintenon en 1696.

commedia dell'arte f. : mot italien désignant un genre de comédie né en Italie (2e moitié du XVIe siècle): le texte consiste dans un simple canevas qui indique les situations et leur évolution; les auteurs improvisent sur scène le dialogue, l'appuient de plaisanteries burlesques (=lazzi) ou de morceaux de bravoure, par exemple, de volubiles déclarations d'amour. Ils représentent des personnages traditionnels, types burlesques d'un caractère, d'une profession ou des moeurs d'une ville: Ex. l'amoureux, le pédant, Arlequin, Pantalon, le docteur Bolonais etc.

type m. : un être concret, réel ou imaginaire, représentatif d'une classe d'êtres.

deus ex machina: en latin, "un dieu <descendu> au moyen d'une machine", au théâtre. Personnage ou événement dont l'intervention peu vraisemblable apporte un dénouement inespéré à une situation sans issue ou tragique.

fable f. : récit inventé pour mettre en lumière une morale exprimée au début ou à la fin, pour illustrer un précepte.

maxime f. : 1. formule brève ou frappante résumant un principe de morale ou une observation psychologique de caractère général (cf. La Rochefoucauld).

2. pensée adoptée comme règle de conduite.

roman m. : genre littéraire né du déclin de l'épopée et destiné à une société moins belliqueuse dans

laquelle la femme commence à tenir une place importante.

1. au Moyen Age, récit en prose ou en vers en langue du peuple (= en roman ! <c'est ainsi que les gens appelaient leur ancien français>) et non en latin.

2. depuis le XVIe siècle, récit en prose d'aventures imaginaires qui se distingue de la nouvelle par sa durée prolongée dans le temps ou par le fait que, même dans un récit assez court, nous avons une vue de la psychologie totale des personnages et qui se distingue du conte, par le fait qu'il donne une existence aux choses et aux êtres qu'il décrit, sans les considérer comme des inventions merveilleuses ou des symboles philosophiques

3. le roman d'analyse <psychologique>: roman qui cherche à analyser la vie mentale, même la plus commune, puis est descendu dans les moindres singularités, enfin (surtout au XXe siècle) dans les régions basses et les recoins les plus obscurs de l'être.

pastorale f. : genre littéraire représentant des bergers, peints sans aucun réalisme, qui expriment des sentiments raffinés (amour, chevalerie, politique, philosophie) et cela sous trois formes: a. poésie >> l'églogue b. théâtre >> la pastorale dramatique (sorte de tragi-comédie) c. roman >> le roman pastoral, par exemple L'Astrée d'Honoré d'Urfé, au XVIIe siècle.

Vestales f. : prêtresses de Vesta (=divinité italique et romaine, gardienne du feu du foyer domestique, identifiée à l'Hestia grecque). Elles se vouent à la chasteté et sont chargées d'entretenir le feu sacré.

comédie f. : pièce de théâtre qui consiste en "une intrigue entre personnages de petite condition, finissant heureusement, qui est inventée et ne provient de l'histoire et est entièrement soumise à la règle de la vraisemblance". Une telle pièce provoque en général le rire. La comédie de caractère et la comédie de mœurs sont appelées haute comédie, par opposition à la comédie d'intrigue dont le charme réside surtout dans la complication comique de l'action (exemple: Le menteur de Corneille). La comédie-ballet (inventée par Molière) est une comédie mêlée d'intermèdes chorégraphiques liés à l'action (exemple: Le Bourgeois gentilhomme).

conte m. : récit qui cherche à sortir de la réalité par le merveilleux (exemples: Les Contes des Mille et Une Nuits; Les Contes de Perrault), par le fantastique (exemples: Les Contes de Marcel Aymé, Les Contes d'Hoffmann) ou simplement par la stylisation (exemples: Les Contes de La Fontaine; les divers contes de Voltaire) des héros ramenés à un trait caricatural ou symbolique. A la différence de la nouvelle, le conte entasse une très grande quantité d'aventures, s'étend dans le temps et l'espace, mais il demeure plus court que le roman parce qu'il schématise les événements et les ramène à leur signification symbolique sans chercher, par l'abondance des détails, à les faire exister réellement pour le lecteur. Le personnage du conte est lui-aussi schématisé: il ne nous intéresse pas en tant qu'être existant individuellement, mais plutôt en tant que symbole philosophique, image morale ou marionnette comique. Le charme du conte vient surtout de son sens philosophique et moral.

enjambement m. : rejet au vers suivant d'un ou plusieurs mots nécessaires au sens du premier vers. Il est toléré, malgré Malherbe et Boileau, à l'époque classique, dans le style familier et même dans la tragédie.

périphrase f. : figure qui consiste à exprimer par plusieurs mots ce qu'on aurait pu exprimer par un

seul (cf. le mot célèbre de Pascal: "Il y a des lieux où il faut appeler Paris Paris et d'autres où il la faut appeler capitale du royaume.")

inversion f. : figure qui consiste à ne pas donner à un mot ou un ensemble de mots sa place habituelle dans la construction de la phrase.

Fronde f. : troubles qui agitèrent la France pendant la minorité de Louis XIV et le gouvernement de Mazarin, mettant en question l'oeuvre de Richelieu et la monarchie absolue. Son point de départ immédiat fut l'opposition du Parlement de Paris aux mesures financières du gouvernement. Les opposants au gouvernement tentèrent de limiter le pouvoir royal. Quelques chefs de la Fronde: Condé et Gondi (=le futur cardinal de Retz). Années: 1648-1652.

Fouquet : Lié à Mazarin, il succéda à Servien à la surintendance (=oppertoezicht) des Finances. Son crédit personnel lui permit de regagner la confiance des traitants et de faire face aux dépenses de l'Etat après la Fronde.

Sablère (Madame de ...) plutôt: Madame Marguerite de La Sablière: elle tint un salon brillant où se réunissait une partie de la société lettrée de son temps; depuis 1672, elle protégeait La Fontaine.

passion f. : 1. tous les phénomènes supportés passivement par l'âme, par opposition à l'action qu'exerce sur l'âme la cause du phénomène (exemples: la faim, une sensation de brûlure sont des passion.

2. au XVIIe, aussi: tous les sentiments qu'éprouve un personnage et/ou tous les sentiments qu'éveille l'oeuvre d'art chez le lecteur et le spectateur. La passion dite tragique est provoquée par la pitié, la terreur et, d'après Corneille, l'admiration.

portrait m. littéraire: il peut être statique ou dynamique et ce statisme ou dynamisme renseigne (portrait physique) ou enseigne (portrait moral). Donc: bien voir tout de suite si le portrait est donné à titre de document ou de leçon, ou les deux à la fois.

polémique f. : débat par écrit, vif et/ou agressif, équivalant à une "guerre par écrit"

apologie f. : justification qui joint la louange à la défense.

libertin m. : 1. adepte d'une secte fondée à Lille, en 1525, qui justifiait tous les actes moraux et immoraux par le fait que c'est l'esprit de Dieu qui fait tout dans l'homme.

2. au XVIIe siècle, libre penseur qui refusait de croire à la révélation surnaturelle et ne voulaient se diriger que par raison en suivant la "nature" (= la force qui anime les choses et les êtres qui existent; synonyme, dans ce sens, "univers")

tragi-comédie f. : genre dramatique (en faveur en France de 1550 à 1670 environ) qui mélange à la tragédie des éléments empruntés à la comédie sans aller jusqu'à provoquer le rire. Ces éléments sont: un dénouement heureux, un sujet inventé et romanesque, une action très riche en péripéties, des personnages de condition diverse, un certain mélange de tons. (Vérifier ces point pour Le Cid de Corneille.)

mécène m. : (du latin, Maecenas, ministre d'Auguste): personne riche et généreuse qui aide les écrivains, les artistes.

philosophe m. : au XVIIIe siècle, homme plein d'érudition mais également pratique, et soucieux de la réalité quotidienne. Il veut être utile en exerçant des activités qui contribuent au progrès de la civilisation (exception: Rousseau), il est sociable en ne cherchant pas la solitude mais en se montrant dans des clubs, des salons, des cafés, il est cosmopolite en espérant éclairer le monde entier de ses "lumières" ce qui le conduit à des enquêtes sur les systèmes politiques, sociaux, économiques d'autres pays, à des voyages ou à des séjours à l'étranger. (cf. aussi, les idées sur la relativité).

"Lumières" f. : Les philosophes étaient persuadés qu'ils voyaient enfin "clair" et qu'ils dénonçaient l'irrationnel dans tous les domaines: religieux, politique, économique ou social. Leur arme était la raison, elle-même issue de l'expérience et leur méthode, fondée non sur des hypothèses, mais sur des faits. (Voltaire, en parlant du XVIIe siècle: "Siècle de grands talents mais non pas de lumières")

déisme m. : croyance qui pose l'existence d'un Dieu commun à toutes les religions et à tous les hommes sans accepter de religion révélée ni de dogmes.

athéisme m. : doctrine de ceux qui nient l'existence d'un Dieu personnel; conviction que Dieu n'existe pas.

progrès m. : On peut en parler dans une perspective évolutionniste ascendante et, s'il y a des repères mesurables et fixes, avant lui et après lui.

Il est difficile de parler de progrès dans un art (cf. au XVIIIe siècle, la Querelle des Anciens et des Modernes; cf. Rousseau)

intolérance f. : absence de tolérance. Diderot: "passion féroce qui porte à haïr et à persécuter ceux qui sont dans l'erreur". Plus en général: tendance à ne pas supporter, à condamner ce qui déplaît dans les opinions ou la conduite d'autrui.

antéchrist m. : ennemi du Christ qui, selon l'Apocalypse, viendra prêcher une religion hostile à la sienne un peu avant la fin du monde.

anabaptiste m. : membre d'un groupement protestant qui n'admet pas la validité du baptême des enfants et soumet des adeptes à un second baptême à l'âge de raison. (Baptême: doctrine d'après laquelle le baptême doit être administré à des personnes en âge de raison, et par immersion complète.)

traité m. : ouvrage didactique, où est exposé d'une manière systématique un sujet ou un ensemble de sujets concernant une matière.

mémoires f. : relation écrite d'événements qui se sont passés durant la vie de l'auteur et dans lesquels il a joué un rôle. Les mémoires font une part beaucoup plus grande que l'autobiographie au temps de l'auteur; elles évoquent tous les événements historiques auxquels l'auteur a été mêlé ou qui ont une influence sur sa vie.

intellectualisme m. : doctrine qui affirme la prééminence des éléments intellectuels sur ceux de l'affectivité et de la volonté.

confession f. : ouvrage autobiographique où l'auteur expose avec franchise les fautes, les erreurs de sa vie.

charge f. : fonction dont on a tout le soin; responsabilité publique (mais sous l'Ancien Régime, beaucoup de charges ne demandaient aucun travail)

petite bourgeoisie f. : On distingue parfois entre la petite, la moyenne et la grande bourgeoisie. Politiquement, la grande bourgeoisie est la classe dominante en régime capitaliste, la classe qui possède les moyens de production)

Edit m. de Nantes: (1598)- Disposition législative signée par Henri IV pour apaiser les violents conflits religieux en fixant le statut des protestants en France. Ils pouvaient jouir de la liberté de conscience et aussi, en divers lieux, de la liberté du culte. En même temps, ils obtenaient certains droits civiques et des places de sûreté.

Révocation f. de l'Edit de Nantes: (1685)- A partir de 1661, la lutte contre le Protestantisme était devenue véhémente. En 1685, Louis XIV a supprimé l'Edit. Il y a eu un nombre très important de conversions mais plus de 200 000 Protestants émigrèrent, surtout vers la Prusse et la Hollande.

Babel (une Babel) 1. nom hébreu de Babylone. La civilisation de Babylone est connue non seulement par les écrivains classiques (Hérodote) mais aussi par l'archéologie et par des centaines de milliers de tablettes en caractères cunéiformes (=wigvormig) représentant tous les aspects de la vie intellectuelle et quotidienne: textes religieux et littéraires, observations astronomiques, diagnostics médicaux, problèmes mathématiques, arrêts de droit.

2. la tour de Babel, haut édifice que les hommes bâtirent pour se rapprocher des dieux. Dieu, jaloux de sa suprématie, introduit la diversité des langues, l'entreprise échoue et les races se dispersent. (On a cru y voir une allusion aux tours à étages babyloniennes.)

Henri IV (1553-1610) fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Il devint le chef du parti calviniste, était mêlé aux actions de guerre religieuses. Roi de France (1589-1610), après les assassinats sur le duc de Guise et le roi Henri III. Pour la postérité, Henri IV est devenu le plus populaire des rois de France. Les facteurs de cette popularité sont: conversions, amours, économie royale (Sully), assassinat.

Inquisition f. : organisme judiciaire ecclésiastique créé par la papauté pour lutter contre l'hérésie. En France, l'Inquisition a bénéficié de l'appui royal, mais son importance décrut dès la fin du XIV^e siècle, au profit de la Sorbonne et des Parlements. Elle ne joua aucun rôle dans la répression des Protestants.

Des interrogatoires codifiés amenaient les aveux ou l'abjuration; les peines étaient fixées lors d'un auto da fe <" sermon général; veroordeling of verbranding van ketters> : mise à la question, port de signes infamants, obligation de pèlerinage, prison, confiscation des biens ou même le bûcher.

emphatique se dit d'un style pompeux et affecté (et admis dans l'épopée seule ou justement dans une satire sur le mode burlesque)

paradoxe m. : opinion qui va à l'encontre de l'opinion communément admise

Necker (1732-1804): depuis 1777 responsable de la situation financière de la France; congédié après son Compte rendu au Roi (1781) et rappelé en 1788 par Louis XVI. Il réussit à obtenir le doublement du Tiers Etat (=derde stand) aux Etats-Généraux. Renvoyé le 11 et remis à son poste le 15 juillet 1789 (après la prise de la Bastille), il ne sut pas redresser l'économie et démissionna en 1790.

génie (le génie de ...): caractères distinctifs qui forment la nature propre d'une chose, d'une réalité vivante, son originalité, son individualité.

esthétique f. : science du beau dans la nature et dans l'art. (Au sens étymologique, l'esthétique est la science du sentiment.)

drame m. bourgeois: au XVIIIe siècle, pièce de théâtre comportant un sujet sérieux, la peinture des conditions, des personnages bourgeois et respectant les unités. Il a un but moral et est écrit en prose.

Restauration f. : nom donné à la période de l'histoire française au cours de laquelle, après abdication de Napoléon Ier (traité de Fontainebleau, avril 1814), la monarchie fut rétablie en faveur de la branche aînée des Bourbons: règne de Louis XVIII (1814-1815, 1815-1824), puis de Charles X (1824-1830). La noblesse espérait un retour à l'Ancien Régime (qui serait ainsi "restauré") et la bourgeoisie d'affaires y voyait la possibilité d'un nouvel essor économique. (La Première Restauration fut interrompue par le retour de l'Empereur (Napoléon Ier) de l'île d'Elbe (>> Waterloo).

drame m. romantique: une pièce de théâtre (ni tragique ni comique à part entière) telle que la définit la Préface de Cromwell (1827), mais aussi la pièce telle que l'ont conçue les divers auteurs romantiques: ces conceptions ont en commun le mépris des unités, le mélange plus ou moins net des genres et le fait que les personnages ont des sentiments modernes. L'opposition entre le drame romantique et la tragédie est parfois difficile à saisir à cause de la circonstance qu'on n'écrit plus de tragédie dans les règles: toutefois le drame suppose une action plus lâche que celle de la tragédie, moins concentrée dans une crise, soumise davantage à l'influence des événements extérieurs. (De nos jours, on appelle drames des pièces antérieures au XVIIIe siècle qui ne sont pas des tragédie ou des comédies au sens classique du terme. Par exemple: on peut qualifier de drame Dom Juan de Molière, parce que la pièce mêle le comique et le tragique.

Empire (Le Premier ...): gouvernement de la France du 18 mai 1804 au 4 avril 1814 et du 20 mars au 22 juin 1815 (Napoléon Ier)

Empire (Le Second ...): gouvernement de la France du 2 décembre 1852 au 4 septembre 1870 (Napoléon III). Comme le Premier Empire, ce régime fut préparé par une révolution, celle de 1848, qui instaura la IIe République, puis par un coup d'Etat en 1851. (Cf. Victor Hugo: "Napoléon le Petit").

moi m.: la personnalité dans sa tendance à ne considérer que soi.

mal m. du siècle : une crise de la volonté avant tout, une hypertrophie de la sensibilité, une impossibilité de croire à la raison. Musset décrit cet état dans La Confession d'un enfant du siècle (1836). Il a de grandes ressemblances avec le vague des passions d'un Chateaubriand mais n'a pas exactement les mêmes causes sociales, car il est dû avant tout au désespoir de la jeunesse devant un monde qui n'offre aucun but à l'enthousiasme qu'avait fait naître en elle la grandeur de l'Empire. Le mot ne convient qu'en parlant des écrivains romantiques après 1815.

manifeste m. : déclaration écrite, publique et solennelle, par laquelle un gouvernement, une personnalité ou un groupement expose son programme et justifie sa position.

Muses f. : Les neuf déesses (filles de Zeus et de Mnémosyne (la mémoire) qui présidaient aux différents arts: Clio (histoire), Calliope (épopée, poésie héroïque; éloquence), Melpomène (tragédie), Thalie (comédie), Euterpe (musique), Terpsichore (danse), Erato (élégie), Polymnie (lyrisme; poésie lyrique), Uranie (astronomie). (Cf. Apollon et les Muses)

vague m. des passions: état d'âme analysé par Chateaubriand dans Le Génie du Christianisme (1801) et dans René (1803?). C'est l'instabilité inquiète d'une très grande sensibilité qui ne trouve dans un monde vide aucun objet digne de ses passions: "On habite avec un cœur tout plein un monde vide et sans voir usé de rien on est désabusé de tout". D'après Chateaubriand, cet état a pour cause l'inaction de la jeunesse, le scepticisme développé chez par le rationalisme du XVIIIe siècle, l'influence amoindissante des femmes et surtout le christianisme qui inspire à l'homme le dégoût de la terre et le besoin de l'infini. Chateaubriand condamne le vague des passions et propose pour remède un retour à la foi religieuse qui donnera une réponse à l'inquiétude de l'homme. Le vague des passions, propre aux héros de Chateaubriand et d'autres auteurs des premières années du XIXe siècle deviendra, après 1815, pour d'autres causes sociales, le mal du siècle de la génération romantique.

plastique se dit d'un style qui décrit surtout les formes (Les arts dits plastiques: sculpture, architecture, dessin, peinture)

couleur f. locale : elle consiste à replacer une action romanesque, dramatique ou une histoire écrite en poésie dans son contexte géographique ou historique, par des indications précises sur: les costumes, les décors, les mœurs et même le langage d'une <autre> époque dans un pays donné. Il faut la distinguer du "caractéristique", qui est une couleur locale d'un genre particulier qui vise à exprimer, non les cadres ou les costumes dans leur exactitude historique ou géographique mais les mentalités d'époque. Les classiques parlaient du "général". Par exemple, pour Corneille, un Romain invoque les dieux, le fait des sacrifices, est superstitieux, croit aux rêves, est patriote etc. Hugo semble avoir réussi à donner à certaines de ses œuvres de la couleur locale; on n'y trouve guère de "caractéristique".

prototype m. : type ou modèle premier (originel ou principal)

vraisemblance f. : ce qui, dans l'art, correspond apparemment à l'idée qu'on se fait du réel; c'est l'apparence de la vérité. Il y a trois espèces: a. la vraisemblance géographique et historique b. la vraisemblance dramatique et vraisemblance psychologique. Cette dernière est toujours à respecter. Pourquoi ?

(le vrai est surtout l'objectif des genres didactiques qui gagnent à s'exprimer en prose; dans les genres poétiques, on lui préfère le merveilleux; dans les genres romanesques ou dramatiques, le vraisemblable.)

cénacle m. : réunion d'un petit nombre d'homme de lettres, d'artistes, de philosophes. (D'après: salle où Jésus-Christ se réunit avec ses disciples quand il institua l'Eucharistie)

dandy m. : homme qui se pique d'une suprême élégance dans sa mise et ses manières (type d'élégant du XIXe siècle).

égotisme m. : obtention d'un meilleur épanouissement moral, en commençant par le culte du moi, au rebours de la morale courante qui préconise d'abord le respect des Autres. On rencontre l'égotisme chez Stendhal (Souvenirs d'égotisme), Barrès (Le Culte du Moi), André Gide (Les Nourritures terrestres), Montherlant (Service inutile). C'est une morale exigeante puisqu'elle proclame qu'accomplir, c'est déjà se grandir soi-même.

Chartreuse f. : Massif des Préalpes françaises au coeur duquel se trouve le couvent de la Grande-Chartreuse, monastère fondé par Bruno en 1084; "chartreuse": tout couvent de l'ordre des chartreux qui suivent la règle de Saint Benoît de Nursie (480-547)

monarchie f. de Juillet: nom donné au règne de Louis-Philippe Ier (1830-1846), appelé au pouvoir après la Révolution de Juillet 1830.

retouche f.: reprise d'une partie, d'un détail pour corriger

précurseur m.: celui qui annonce, prépare la venue de qqn ou qch

spleen m.: écrasement de l'être qui se caractérise par une sensation d'étouffement et d'impuissance, solitude morale, sentiment d'incurable ennui. Chez Baudelaire, c'est un terme qui s'oppose à "idéal" et il exprime une tentation de descendre, un mélange de pensées macabres et cruelles accompagnées de malaises et d'hallucinations.

correspondances f. (théorie des ...): théorie suivant laquelle, dans l'univers composé de règnes analogues, chaque élément correspond à un élément d'un autre règne (telle couleur évoquant telle image, tel parfum évoquant telle vision etc.)

pantoum m.: poème à forme fixe emprunté par les Romantiques à la poésie malaise: suite de quatrains à rimes croisées; le deuxième et le quatrième vers de chaque strophe forment le premier et le troisième de la strophe suivante. Le vers qui ouvre la pièce doit la terminer.

faculté f.: aptitude, capacité

méthodique: avec méthode: ensemble de démarches et de mesures qu'on suit ou exécute pour parvenir à un but.

sciences f. expérimentales: qui sont fondées sur des expériences: on provoque une observation dans l'intention d'étudier certains phénomènes, de contrôler ou de suggérer une idée. (Claude Bernard: "L'expérience (...) est le seul procédé que nous ayons pour nous instruire sur la nature des choses qui sont en dehors de nous.")

physiologie f.: science qui étudie les fonctions et les propriétés des organes et des tissus des êtres vivants. (Claude Bernard: "Nous définirons (...) la physiologie: la science qui a pour objet d'étudier les phénomènes des êtres vivants et de déterminer les conditions matérielles de leur manifestation")

causalité f.: rapport de la cause à l'effet qu'elle produit. Le principe ou la loi de causalité: axiome en vertu duquel tout phénomène a une cause.

déterminisme m.: 1. toute doctrine philosophique suivant laquelle tous les événements de l'Univers, et en particulier, les actions humaines, dépendent de causes qui les ont amenés nécessairement et auront eux-mêmes des effets nécessaires. (exemple: la philosophie de Leibniz)

2. principe scientifique d'après lequel tout fait a une cause et les mêmes causes produisent les mêmes effets, si bien que les phénomènes sont régis par les lois nécessaires et universelles. En conséquence, si l'on connaît toutes les causes d'un phénomène, en produisant ces causes, on produira le phénomène: si je sais que l'eau est portée à ébullition par une chaleur de 100 degrés, en provoquant une telle chaleur j'obtiendrai nécessairement l'ébullition.

hérédité f.: transmission de certains traits de caractères et de certaines dispositions d'un être vivant à ses descendants.

carnet m.: petit cahier de poche, destiné à recevoir des notes, des renseignements (Cf. agenda, calepin, memento, mémorandum, répertoire, journal <intime>).

Dreyfus {prononciation: Drefys} (L'Affaire ...): L'officier Dreyfus fut accusé, sur simple ressemblance d'écriture, d'avoir livré à l'attaché militaire allemand à Paris, le major Schwartzkoppen, des renseignements militaires (1894). Il fut regardé et déporté à vie à l'île du Diable, Guyane. L'affaire divisa un grand nombre de Français en partisans de Dreyfus (> les "dreyfusards" : intellectuels, socialistes, radicaux, républicains modérés anti-militaristes réunis dans la Ligue des Droits de l'Homme) d'une part et les "anti-dreyfusards" (: la droite nationaliste, anti-sémite et cléricale, regroupés dans la Ligue de la Patrie française).

Un commandant accusa l'officier Esterhazy mais celui-ci fut acquitté et Picquart, le commandant, transféré en Tunisie. Alors Emile Zola publia dans le journal de Clemenceau, l'Aurore, une lettre ouverte: "J'accuse", prenait la défense de Dreyfus; il fut condamné à un an de prison et à 3 000 Francs d'amende. Plus tard, il s'avéra que des faux avaient été ajoutés au dossier Dreyfus mais ce n'est qu'après divers autres procès que Dreyfus fut réintégré dans l'armée avec ses grades et fonctions. La publication des carnets de Schwartzkoppen, en 1930, devait prouver définitivement l'innocence de Dreyfus et la culpabilité (au moins partielle) d'Esterhazy.

Parnasse m.: 1. massif montagneux de Grèce, en Phocide; altitude 2457 mètres. Dans l'Antiquité, le Parnasse était consacré à Dionysos, puis à Apollon et aux Muses.

2. "Le Parnasse contemporain": Recueil de vers nouveaux, publié par l'éditeur Lemerre en trois volumes successifs, en 1866, 1871 et 1876. Ce sont des poèmes souvent érudits, surchargés

d'allusions et de noms).

poète maudit: qui est rejeté par Dieu ou condamné, repoussé par la société. (Cf. un essai de Verlaine de 1885, Les poètes maudits).

vendetta f.: coutume <corse>, par laquelle les membres de deux familles ennemies poursuivent une vengeance réciproque jusqu'au crime.

sarcasme m.: ironie, raillerie insultante; un sarcasme: trait d'ironie mordante.

voyant m.: poète conçu comme arrivant à voir et sentir ce qui est inconnu des autres hommes (cf. les termes de "mage", de "prophète").

hallucination f. : perception, sensation éprouvée par un individu ou un groupe d'individus sans que les conditions objectives normales en soient réalisées.

thèse f. : une pièce de théâtre, un roman sont dit "à thèse" lorsque les aventures racontées ou mises en scène doivent servir à démontrer la vérité de telle ou telle théorie. (Exemple: La Religieuse de Diderot est un roman à thèse parce que l'intrigue est destinée à prouver que c'est un mal d'enfermer les jeunes filles dans un couvent).

vaudeville m.: comédie légère, sans couples, qui sans préoccupations psychologiques ni morales, développe une situation amusante par un comique d'intrigue assez traditionnel. Avant le XIXe siècle: chanson bachique ou satirique, plus tard, à partir du XVIIIe siècle, comédie coupée de ces chansons et de ballets.

Cubisme m. : "école artistique apparue vers 1906-1908, selon laquelle divers aspects d'une même chose, d'un même objet, peuvent être simultanément représentée sous forme de figures géométriques" (Cette définition se trouve dans le Larousse de la langue française, LEXIS)

"école d'art, florissante de 1910 à 1930, qui se proposait de représenter les objets décomposés en élément géométriques simples (rappelant le cube) sans restituer leur perspective" (Cette définition se trouve dans Le Robert Langue française, 1985)

dadaïsme m. (école Dada): mouvement littéraire ou même plus généralement artistique qui dura quelques années après 1917 (Tristan Tzara, Breton, Aragon, Picabia, Philippe Soupault). Il s'agissait de libérer le mot de la tyrannie du sens pour ne lui laisser que sa valeur d'objet poétique. Le mot dada, qui n'a aucun sens (du russe ? oui, oui ?) fut choisi comme symbole.

Surréalisme m. : mot créé par Guillaume Apollinaire et repris en 1924 par André Breton et certains autres qui ont voulu libérer la poésie et la peinture de la logique, des préoccupations esthétiques et morales, pour en faire l'expression du mouvement esthétique de la pensée, souvent cherché dans l'inconscient. André Breton dit que le Surréalisme est:

"un automatisme psychique par lequel on se propose d'exprimer soit verbalement soit par écrit, soit de toute autre manière, le fonctionnement réel de la pensée"

Il le considère comme une:

"dictée de la pensée, en l'absence de tout contrôle exercé par la raison, en dehors de toute

préoccupation esthétique ou morale"

C'est un mouvement poétique surgi au lendemain de la Première Guerre Mondiale, et il a été plus révolutionnaire encore que le Symbolisme. Les Surréalistes affirment que la poésie, en particulier, doit saisir des existences et non des vérités conceptuelles ou des abstractions, découvrir un surréel qui se cache derrière la patine du langage courant ou les constructions de la science. Dans ce dessein, il faut:

a. faire appel à l'intuition (cf. Henri Bergson) pour retrouver les données immédiates de la conscience; au rêve, aux excitants artificiels, à la folie, qui débrident l'inconscient (cf. Freud), à l'écriture automatique, à tous les procédés qui laissent la raison en sommeil;

b. rompre avec l'art bourgeois représenté alors par Barrès, Loti, Bourget et France. C'est ainsi qu'au début, le Surréalisme fut l'occasion d'une orientation vers le Marxisme.

Le Surréalisme eut d'importantes répercussions dans tous les autres arts: peinture, sculpture, cinéma, ameublement etc. Parmi ses tenants, on doit distinguer:

1. ceux qui l'annoncèrent: Apollinaire, Blaise Cendrars

2. des Surréalistes proprement dits et qui le restèrent, en particulier son fondateur, Breton, et aussi, Robert Desnos

3. ceux qui s'en dégagèrent peu à peu, comme Aragon, Eluard et Cocteau

4. ceux qui vécurent dans leur sillage: Pierre Reverdy

5. ceux qui ne leur empruntèrent que quelques procédés: Supervielle, Giraudoux, et aussi Pierre-Jean Jouve, Fargue, Lubicz-Milosz.

Comme précurseurs, les Surréalistes se donnèrent les auteurs baroques du XVIIe siècle, Sade, Rimbaud et Lautréamont (dans Les Chants du Maldoror).

cycle: en littérature, série de poèmes épiques ou de romans se déroulant autour d'un même sujet et où l'on retrouve plus ou moins les mêmes personnages. Adjectif: cyclique.

roman-fleuve m. : roman dans lequel le cours du récit se déroule tantôt avec rapidité, tantôt avec lenteur, et donne souvent une large vue de la société d'une époque (Exemple: Jean-Christophe de Romain Rolland.

roman-cycle m. : roman qui développe, à travers une série de volumes, les aventures d'un même personnage, d'une même famille, ou de différents types d'une même génération, d'une même société. (On dit aussi: roman cyclique). Exemple: Les Thibault de Roger Martin du Gard.

mal m. : constatation qu'il y a désordre et souffrance sur cette terre. On distingue habituellement:

un mal naturel : les épidémies, les volcans, les tremblements de terre

un mal physique: la douleur corporelle, le vieillissement, (la mort)

un mal métaphysique: l'erreur et l'ignorance

un mal esthétique: la laideur

un mal social: la misère, le chômage, le "mauvais" travail, l'oppression des faibles, la guerre

Les uns en accusent Dieu, toute bonté et toute puissance par définition, d'autres croient en sa Providence et ne voient dans le mal qu'un moyen en vue d'un plus grand bien (Leibniz, Wolf); d'autres, enfin, en accusent ou bien l'homme lui-même souverainement libres, mais, qui préfère l'entraînement des passions à la souveraineté que lui conférerait l'exercice de sa volonté, éclairée par son intelligence (cf. Descartes), ou bien la décadence sociale dans laquelle l'a entraîné la civilisation,

avec toutes les conséquences (cf. Rousseau).

Unanimisme m. : école fondée à partir de l'Abbaye de Créteil par Jules Romains. C'est une doctrine de la première décennie du XXe siècle qui avance que l'écrivain doit renoncer à dépeindre des personnages individuels pour analyser par la poésie, par le roman, par le théâtre, l'âme "unanime" de tout groupe d'hommes. Il faut prendre conscience du grand "Etre collectif" dont chacun de nous n'est qu'une parcelle. Le poète a donc pour mission d'abolir les frontières de l'individualisme et de l'intimisme, il doit chanter toutes les forces sociales dont il est solidaire. Quelques noms de ce mouvement: Charles Vildrac, Georges Duhamel, Pierre-Jean Jouve.

Dans Les Hommes de bonne volonté de Jules Romains, plusieurs actions, plusieurs personnages qui n'ont rien à voir les uns avec les autres sont traités de front.

anachronisme m. : erreur qui consiste à ne pas respecter la chronologie c'est-à-dire l'ordre naturel et historique des temps. En particulier, emploi pour une époque déterminée d'un mot désignant une chose ou une coutume qui n'existait pas encore.

mandarin m. : 1. haut fonctionnaire de l'Empire chinois, coréen.
2. au sens figuré, lettré influent, homme cultivé muni de titres

burlesque : 1. d'un comique extravagant et déroutant
2. au XVIIe siècle, le genre burlesque: parodie de l'épopée consistant à travestir, en les embourgeoisant, des personnages et des situations héroïques (à l'inverse du genre héroï-comique)

subconscient : se dit d'un phénomène psychique qui, pris isolément, n'est pas l'objet d'une conscience claire, mais se distingue de l'inconscient (en ce sens qu'il agit sur l'état de conscience général du sujet (de la personne). Exemple: quand on est à demi éveillé, on entend certains bruits dont on n'a pas nettement conscience, mais qui sont tout de même perçus et peuvent provoquer dans l'esprit certaines associations (cf. Freud)

disponibilité f. : état dans lequel les actes, le jugement et les sentiments peuvent se modifier librement; on n'est lié ou engagé par rien. Gide: "Je disais que chaque nouveauté doit nous trouver toujours tout entiers disponibles".

entre-deux-guerres m. : période entre deux guerres , spécialement entre les Guerres Mondiales de 1914-1918 et 1939-1945.

introspection f. : analyse de la conscience, de ses sentiments, de ses mobiles par le sujet lui-même. Gide: "il n'est pas de sentiment si simple que ne complique et ne fausse l'introspection".

engagement m. : le fait, pour un écrivain, de ne pas considérer l'art comme un jeu gratuit destiné simplement à atteindre la beauté, mais comme un moyen de servir une idée de l'homme. Cette théorie s'oppose à l'art pour l'art. Elle a été défendue, par exemple, par Sartre et Camus. Dans la littérature engagée, on prend donc part aux luttes politiques et/ou sociales en exprimant l'idéologie d'un parti, d'une tendance, d'un courant ou d'un mouvement.

nazi m. : se dit de quelqu'un qui a adhéré aux doctrines racistes et politiques du mouvement

national-socialiste allemand 1930-1945 (cf. Hitler).

zéro (état/ degré/ point ...) : qui est défini par l'absence des caractères d'un autre état pris comme référence.

intuition f. : dans la littérature française, le mot a deux sens:

1. XVIIe siècle, Descartes:

connaissance claire, distincte, immédiate d'une vérité ou d'un fait évidents, sans le secours du raisonnement

2. XXe siècle, Bergson:

"On appelle intuition, cette espèce de sympathie intellectuelle par laquelle on se trouve transporté à l'intérieur d'un objet pour coïncider avec ce qu'il a d'unique et d'inexprimable". D'après Bergson, cette intuition nous révèle les êtres en eux-mêmes, par opposition à la connaissance intellectuelle qui ne saisit que des rapports. C'est dans ce sens qu'on parle de l'intuition d'un artiste, de l'intuition poétique". (Cf. Marcel Proust).

Le sens courant est: pressentiment.

durée f. : Bergson distingue entre le temps abstrait que mesurent les horloges et la durée concrète et vécue, qui relève d'une expérience irréductible et qui constitue une force créatrice. Citation: "Mais pour l'artiste qui crée une image en la tirant du fond de son âme, le temps n'est pas un accessoire. Ce n'est pas un intervalle qu'on puisse allonger ou raccourcir sans en modifier le contenu. La durée de son travail fait partie intégrante de son travail."

absurde : contraire à la raison, au sens commun, qui viole les règles de la logique. Plus spécialement: la philosophie de l'absurde qui est la permanente tension entre l'exigence humaine d'ordre et de raison d'une part et le spectacle de désordre et d'injustice d'autre part qu'offre le monde. Camus: "l'unique donnée est pour moi l'absurde. Le problème est de savoir comment en sortir et si le suicide doit se déduire de cet absurde."

authentique : dont la réalité, la vérité ou l'origine indiquée ne peut être contestée, qui correspond à une vérité profonde, au caractère essentiel. Plus spécialement: qui exprime une vérité profonde de l'individu et non des habitudes superficielles, des conventions.

idéologie f. : tout système de pensée qui reflète à sa manière la structure économique du moment et qui demeure vital pour cette société mais lui masque la réalité. Il est difficile de dire quel critère peut nous assurer que telle ou telle idéologie est meilleure que d'autres.

mauvaise foi f. : malhonnêteté de quelqu'un qui affirme des choses qu'il sait fausses, ou qui feint l'ignorance. Cette malhonnêteté provient souvent de ce que l'homme veut "être quelqu'un", veut représenter "quelque chose". Pour Sartre, tout homme est plus ou moins affecté de la mauvaise foi.

discrimination f. : le fait de séparer un groupe social des autres en le traitant plus mal.

protagoniste m. : personne qui joue le premier rôle dans une affaire; acteur qui jouait le rôle principal dans la tragédie grecque.

bien-pensant <m.> : se dit d'une personne dont les convictions religieuses ou politiques et le comportement social sont conformes à ceux qu'impose une tradition étroitement comprise.

Cartésianisme m. : méthode et doctrine de Descartes (XVIIe siècle) et avant tout:

1. substitution à la méthode d'autorité de la démonstration rationnelle
2. dualisme esprit-matière
3. connaissance logique par déductions "a priori" (par opposition à la méthode expérimentale)
4. en morale, l'idée que la passion est une emprise du corps sur l'esprit et doit être dominée par la raison.

anecdote f. : les détails ou les aspects secondaires d'un récit, sans généralisation et sans portée; parfois: accumulation de détails curieux

interprétation f. : action de donner une signification aux faits, aux actes ou aux paroles.

épiloguer : faire de longs commentaires (qui viennent trop tard) sur certains événements.

paganisme m. : nom donné par les chrétiens de la fin de l'Empire romain, aux cultes polythéistes (=adressés à plusieurs dieux). Parfois, par extension: le monde gréco-romain.

ascétisme m. : 1. ensemble des exercices physiques et moraux (pénitence, privations, mortifications) qui tendent à l'affranchissement de l'esprit par le mépris du corps;

2. doctrine de perfectionnement moral fondée sur la lutte contre les exigences du corps; vie austère, continence, frugale, rigoriste

immoraliste m. : partisan, dans son idéologie ou dans sa vie, d'une doctrine qui propose des règles d'action différentes ou inverses de celles admises par la morale courante. L'Immoraliste de Gide tend à mettre en doute certaines valeurs morales établies.

esthétique f. : science qui étudie la nature de l'émotion esthétique (=état de conscience que produit en nous ce qui est beau); elle étudie aussi ce qui dans chaque forme d'art, constitue la beauté.

=====

Quelques notes sur le poème

Un poème se compose traditionnellement de strophes, une strophe se compose de vers, un vers se compose de syllabes. S'il y a douze syllabes, on parle d'alexandrins classiques <4 parties, avec deux coupes et une césure>. Il est rare de rencontrer un alexandrin romantique, qui comporte trois actions qui se suivent rapidement ou , en tout cas, trois sujets <pareils> et/ ou trois verbes <3 parties, avec deux coupes>. Dans la poésie française le rythme du vers est moins important que la division en syllabes. Autrefois, on comptait probablement toutes les syllabes mais actuellement il faut scander en tenant compte de deux problèmes:

Le "e" muet n'est pas compté à la fin du vers

n'est pas compté devant une voyelle à l'intérieur du vers

mais il est compté devant une consonne.

Parfois le "i" (u/ ou) peut compter pour une syllabe supplémentaire:

exemple: pied hier Louis fouet lueur (1 ou 2 syllabes)
marchions; arrivions (2 ou 3 syllabes; 3 ou 4 syllabes)

Quand ? Dans les cas où il faut arriver à un nombre de syllabes dans le vers égal à celui des autres vers !

/ la coupe

// la césure

"Nous étions seul à seule et marchions en rêvant

Elle et moi, les cheveux et la pensée au vent

Soudain, tournant vers moi son regard émouvant:

'Quel fut ton plus beau jour ?' fit sa voix d'or vivant, "

La rime se présente de trois manières

1. alternance 2. disposition 3. quantité.

1, Il y a alternance quand les rimes masculines (sans "e" muet) et les rimes féminines (avec "e" muet) se suivent régulièrement: par paires ou de façon croisée ou embrassée

2. La disposition est plate/ suivie aabb / aaaa
croisée abab
embrassée abba

3. Pour déterminer la quantité de la rime, il faut prononcer le vers !

Quand il y a 1 élément (une voyelle) qui rime (A L'OUÏË, DONC), on a une rime pauvre
V= garçon/ pardon feu/ peu

Si 2 éléments riment, il y a une rime suffisante

VC/ CV= air/ impair enfantin/ certain

Si 3 éléments riment, il y a une rime riche

VCC/ CVC/ CCV= bornes/ mornes trêve/ grève malgré/maugrée

Si plusieurs (= > 3) éléments riment dans deux syllabes successives, il y a rime

Léonine omission/ mission peureux/ heureux
funèbres/ ténèbres

La strophe citée ne comporte donc pas de rimes alternées, a des rimes plates/ suivies et contient deux rimes suffisantes: rêvant- vent émouvant-vivant

Les connaisseurs préfèrent les rimes suffisantes avec des mots de catégories grammaticales

différentes (et aiment que les poètes réservent les rimes pauvres et les rimes léonines pour obtenir des effets spéciaux)

COMMENT PARLER LITTÉRATURE-A

RESUME: L'ANALYSE LITTÉRAIRE D'UN POÈME

UITTREKSEL; DE LITERAIRE BESPREKING (ONTLEDING) VAN EEN GEDICHT

A. FORME DU POÈME

VORM VAN HET GEDICHT

1. Parler de la structure du poème:

Spreken over de structuur van het gedicht:

- périodique ou apériodique
met perioden (=strofes) of zonder perioden
- nombre de vers des strophes:
aantal versregels van de strofen
- nombre de syllabes des vers:
aantal lettergrepen van de versregels

2. Parler de la rime

Spreken over het rijm:

- alternance de rimes masculines (sans e final) et féminines (avec e final)
afwisseling van manlijk en vrouwelijk rijm
- disposition des rimes dans les strophes
aabb=plates/suivies abab=croisée abba=embrassée
schikking van het rijm in de strofen
- quantité de la rime
1 élément=pauvre 2=suffisante 3=riche sur deux syllabes ou plus=léonine
hoeveelheid van het rijm

B. FOND DU POÈME

INHOUD VAN HET GEDICHT

1. Dire le sujet ou l'idée générale du poème

Het onderwerp of de algemene denkbeelden van het gedicht weergeven

- N'utiliser que quelques phrases
Hiervoor slechts enkele zinnen gebruiken

2. Donner la division du poème

De verdeling van het gedicht geven

- Dire très brièvement de chaque strophe
ou: distinguer en introduction, en corps, en conclusion

Zeer kort aangeven wat in elke strofe staat
of: een inleiding, een middendeel, een eind (conclusie) onderscheiden

3. Procéder à l'explication détaillée (voir aussi: 15 figures de style*)
Overgaan tot de uitleg in bijzonderheden

-Quelques mots sur le titre

Iets zeggen over de titel

-Sélectionner des endroits proprement poétiques et en parler

De typisch poëtische plekken selecteren en erover spreken

(images, figures*, gradations, harmonies ...)

-Est-ce un poème descriptif, psychologique ou philosophique ?

Is het gedicht beschrijvend, psychologisch of filosofisch ?

4. Finir par votre appréciation en l'expliquant

Tenslotte: geef een waarderend oordeel en geef daarbij uitleg

COMMENT PARLER LITTÉRATURE-B

RESUME: POUR EXPLIQUER UN TEXTE LITTÉRAIRE (TROIS QUESTIONS)

UITTREKSEL; HET UITLEGGEN (VERKLAREN) VAN EEN LITTÉRAIRE TEKST (DRIE VRAGEN)

I SUR LA COMPOSITION OVER DE OPBOUW

-Lire le texte plusieurs fois (De tekst verscheidene malen lezen)

-Grouper les idées constituant des unités (De denkbeelden bijeenbrengen die eenheden vormen)

-Chercher les charnières (Zoeken naar scharnierpunten, verbindingsplekken):

(mais, toutefois, ceci dit, de plus)

-Justifier les unités trouvées (En de gevonden eenheden rechtvaardigen):

"J'ai pris ensemble la ligne ... jusqu'à la ligne ... inclusivement
parce que ..."

((On peut distinguer plusieurs mouvements en combinant certaines unités !))

((Men kan verscheidene grote delen onderscheiden door sommige eenheden te combineren))

((La plupart des textes comportent de trois à six parties))

((Het merendeel van de teksten bevat drie tot zes delen))

-Pour finir, dire quelle est la nature de la composition.

Ten slotte, de aard van de opbouw aangeven.

Logique/ Libre (cf. Montaigne: "tel sur le papier qu'à la bouche")

Délicate (cf. impressionnisme)/ Symphonique (comme une symphonie)

II SUR LE STYLE

OVER DE STIJL

-Considérer le vocabulaire: d'abord est-ce usuel ou particulier ?

Kijken naar de woordenschat: allereerst, is deze gebruikelijk of bijzonder

Mais considérer aussi la phrase, la syntaxe, les figures de style et le rythme

Maar ook kijken naar de zin, de syntaxis, de stijlfiguren en het ritme

Retenir que la nature du texte entraîne l'emploi de certains procédés stylistiques

(Onthouden dat de aard van de tekst met zich mee brengt het gebruik van bepaalde stylistische procédés) et/ou se dire: de quelle façon est-ce que les procédés stylistiques contribuent à concourir à la signification que prend le texte ? (en/of bedenken op welke wijze de stijlprocédé's bijdragen tot het vormen van de betekenis die de tekst aanneemt)

III SUR LES IDEES; SUR LE CONTENU

OVER DE DENKBEELDEN; OVER DE INHOUD

-Les idées et le contenu doivent maintenant être mis en rapport avec la première question (sur la composition) of avec la deuxième question (sur le style):

-De denkbeelden en de inhoud moeten nu worden gerelateerd aan de eerste vraag (over de opbouw) of aan de tweede vraag (over de stijl):

Dans la réponse à la première question où etc. etc. (QUESTION 1)

Les traits romantiques dans ce texte sont abondants (QUESTION 2)

Les mots-clefs de ce texte sont ...

COMMENT PARLER LITTERATURE

aan de hand doen, doen opkomen	suggérer
aangaan	concerner
aangeven, aanwijzen	indiquer
aangrijpen (de gelegenheid)	saisir l'occasion
aanhanger	le partisan
<u>aanhef (begin van verhaal)</u>	<u>une entrée en matière</u>
aanhouden, aandringen	insister
aankondigen	annoncer
aanroepen	invoquer; appeler
aanvaarden, aannemen	accepter
<u>aanvoeren</u>	<u>alléguer</u>
aanwezig	présent/présente
aanzetten, aansporen tot	inciter à, exhorter à
aarzelen, weifelen	hésiter
absoluut, absolute	<u>absolu/ absolue</u>
<u>accent</u>	<u>un accent</u>
<u>achtergrond (letterlijk)</u>	<u>un arrière-plan</u>
<u>achtergrond (figuurlijk)</u>	<u>la toile de fond</u>
<u>achterlaten, in de steek laten</u>	<u>abandonner</u>
achtervolgen, najagen	poursuivre
acteur	un acteur/ une actrice
adel	la noblesse
afkomst	une origine

afmaken	achever
<u>afspelen (zich ...)</u>	<u>se dérouler</u> (actief)
<u>afspelen (zich ...)</u>	<u>se situer; être situé</u> (passief)
<u>al beweert de schrijver nu</u>	l'auteur a <u>beau</u> affirmer que ..., (mais)
<u>alexandrijn</u>	<u>un alexandrin</u>
algemeen (in het ...)	en général; généralement
algemeen	général/générale
alledaags	commun(e); quotidien(ne); journalier -ière
allegorie	une allégorie
analogie (naar ... van)	par analogie f avec
analyseren, ontleden	analyser
antithese	une antithèse
<u>architectuur, opbouw</u>	<u>une architecture</u>
<u>argument</u>	<u>un argument</u>
argumenteren	argumenteren
aristocratie; aristocratisch	une aristocratie; aristocratique
armoede	la pauvreté
armoede, ellende	la misère
<u>artikel</u>	<u>un article</u>
assonancerend, geassonanceerd	assonancé
assonantie	l'assonance
atheïsme; atheïst	l'athéisme m; un/ une athée
atmosfeer	une atmosphère; une ambiance (=sfeer)
auteur van tragedies	auteur tragique
auteur	un/une auteur
auteur (vrouwelijk)	une femme-auteur
<u>auteur van komedies</u>	<u>auteur comique</u>
authentiek	authentique
autobiografie	une autobiographie
autobiografisch	autobiographique
avond<bijeenkomst>	la soirée
avontuur	une aventure
ballade	la ballade
barok (het ...ke)	le baroque
<u>Barok</u>	<u>La Baroque</u>
bedoeling, plan	une intention
<u>bedrijf, akte</u>	<u>un acte</u>
beeld; afbeelding	une image
begrip<svermogen>	la compréhension
behagen, believen	plaire <à>
<u>behandelen</u>	<u>traiter</u>
beheersen	maîtriser; dominer (=heersen <over>)
beheersing	la maîtrise
bekemtoning	une accentuation
bekend, welbekend	bien connu
bekleden, vervullen	exercer, revêtir
<u>beklemtone, doen uitkomen</u>	<u>accentuer, mettre sous l'accent</u>
beklemtoon	accentué(e)
bekoring, charme	le charme
belachelijk	ridicule
belangrijk	important/importante; d'importance
belangrijkst	le/a plus important(e); le/a ... principal(e)
bepalen, omschrijven	définir
bereiken, treffen	atteindre
bereiken, er toe raken/ komen	parvenir à
beroemd, vermaard	fameux/famaeuse
beroemd	célèbre
beroepen (zich ... op iemand)	s'en rapporter à, en appeler à
beroepen (zich ... op iets)	invoquer; faire valoir
<u>beschouwen, overwegen</u>	<u>considérer</u>

<u>beschrijven</u>	<u>décrire</u>
<u>beschrijving</u>	<u>la description</u>
<u>besluit; slot</u>	<u>la conclusion</u>
<u>best doen (zijn ...)</u>	<u>s'appliquer à, s'efforcer de</u>
<u>bestaan in +vnw/le/la subst.)</u>	<u>consister en (dans)</u>
<u>bestaan in + ww</u>	<u>consister à</u>
<u>bestaan uit</u>	<u>être composé de, se composer de</u>
<u>betekenis</u>	<u>le sens; la signification</u>
<u>betoog, uiting</u>	<u>la démonstration</u>
<u>betoog (literair ...)</u>	<u>le commentaire composé (van leerling)</u>
<u>betoog</u>	<u>le discours; l'argumentation</u>
<u>betrekking hebben op</u>	<u>se rapporter à, avoir trait à</u>
<u>beurtelings</u>	<u>à tour de rôle; tour à tour</u>
<u>bevatten, inhouden</u>	<u>contenir</u>
<u>bevatten (=begrijpen)</u>	<u>saisir, comprendre</u>
<u>bevatten</u>	<u>comporter</u>
<u>bevestigen</u>	<u>confirmer; affirmer</u>
<u>beweegreden</u>	<u>le mobile</u>
<u>beweging (in ... brengen)</u>	<u>mettre en action</u>
<u>beweging</u>	<u>le mouvement</u>
<u>beweren; verzekeren</u>	<u>affirmer; prétendre</u>
<u>bewerkt,gemaakt worden rond</u>	<u>s'organiser autour</u>
<u>bewijzen</u>	<u>prouver</u>
<u>bibliografie</u>	<u>une bibliographie</u>
<u>bij elkaar brengen (vergel.)</u>	<u>rapprocher</u>
<u>bijv. naamwoord; benaming</u>	<u>une épithète</u>
<u>bijzonder</u>	<u>particulier/particulière</u>
<u>bijzonder (in het ...)</u>	<u>notamment; en particulier</u>
<u>biografie (auto-)</u>	<u>une (auto)biographie</u>
<u>biografie</u>	<u>une biographie</u>
<u>biografisch</u>	<u>biographique</u>
<u>blijven</u>	<u>demeurer, rester</u>
<u>blijven wijzen op</u>	<u>insister sur</u>
<u>bloei (tot ... komen)</u>	<u>s'épanouir (fig.)</u>
<u>bloei</u>	<u>la floraison</u>
<u>bloeien</u>	<u>fleurir (lett. et fig.)</u>
<u>bloeiend</u>	<u>prospère</u>
<u>boeien;zeer geboeid zijn door</u>	<u>passionner; être passionné par</u>
<u>boeien,meeslepen (zich laten)</u>	<u>(se laisser) entraîner</u>
<u>boek</u>	<u>un livre; un tome (=division de l'auteur)</u>
<u>boekdeel</u>	<u>un volume (=division de l'éditeur)</u>
<u>boerde</u>	<u>le fabliau</u>
<u>bovennatuurlijk</u>	<u>merveilleux; surnaturel(le)</u>
<u>branden van</u>	<u>brûler de (soms: +pour =zeer houden van)</u>
<u>brief, zendbrief</u>	<u>un épître</u>
<u>brief- (briefkunst)</u>	<u>épistolaire (de l'art épistolaire)</u>
<u>bron</u>	<u>la source</u>
<u>bronnen, hulpbronnen</u>	<u>les ressources f</u>
<u>burgerij (gegoede ...)</u>	<u>la bourgeoisie</u>
<u>burgerlijk</u>	<u>bourgeois</u>
<u>cesuur, breuk</u>	<u>la césure (na 6 lettergrepen)</u>
<u>cesuur (kleine ...)</u>	<u>la coupe</u>
<u>chanteren</u>	<u>faire chanter</u>
<u>chronologie; -gisch</u>	<u>la chronologie; chronologique</u>
<u>Classicisme</u>	<u>Le Classicisme</u>
<u>comediespeler</u>	<u>un comédien/ une comédienne</u>
<u>commentaar</u>	<u>le commentaire</u>
<u>commentaar geven,becomment.</u>	<u>commenter</u>
<u>conservatief</u>	<u>conservateur/conservatrice</u>
<u>contrast</u>	<u>le contraste</u>

contre-rejet	le contre-rejet
controverse	<u>la</u> controverse
conversatie	la conversation
correspondentie	la correspondance
<u>coulissen</u>	<u>les coulisses</u> fpl
couplet	le couplet
crisis	<u>la</u> crise
dagboek	<u>le journal</u> <intime>
dagelijks	quotidien/quotidienne; journalier/journalière
decor	le décor
deïsme; deïst	le deïsme; un/ une déïste
denken, uitdenken	penser; concevoir
<u>denken (het ...)</u>	<u>la pensée</u>
denken/ bedenken, dromen	songer
detective-, politie-	<u>policier</u> (: le roman policier; le polar)
diachronie; -gisch	la diachronie; diachronique
<u>dialoog</u>	<u>le dialogue</u>
dichter	le poète
<u>dichtkunst, het dichten</u>	<u>la poésie (faire des vers)</u>
dictie	la diction
didactisch (onderwijzen)	didactique (enseigner)
diepgaand	profond/profonde; approfondi/approfondie
dierèse	la diérèse
dikwijls voorkomend	fréquent/fréquente
discussie	la discussion
document	le document
dode	le mort/ la morte
doordringen, binnendringen	pénétrer <dans>
<u>drama</u>	<u>le drame</u>
<u>drama-serie op t.v.</u>	<u>un feuilleton télévisé</u>
dramatisch	dramatique
dramatisering	la dramatisation
droefgeestigheid; droevig	la tristesse; triste
droom	le rêve; le songe
<u>duidelijk maken/doen uitkomen</u>	<u>explicitier</u>
duister, donker	obscur
edel	noble
edelman	le noble
edelhoedigheid; edelhoedig	la générosité; généreux/ généreuse
eenheid	une unité
eens	<u>un jour; (il était une fois ...)</u>
eens (het ... w.), afspreken	convenir <de>
eenvoudig<weg>	simple<ment>
eenzaamheid	la solitude
eer ik het vergeet	à propos; j'y pense,
eerzucht, ambitie	une ambition
eerzuchtig	ambitieux
eeuw	<u>le siècle; ook fig.: l'âge</u>
<u>effect (poëtisch ...)</u>	<u>un effet poétique</u>
<u>eigen (aan)</u>	<u>propre (à)</u>
<u>eigen(naam)</u>	<u>(un nom) propre</u>
eigenschap	la propriété (zaken); la qualité
eisen; noodzakelijk maken	exiger
elisie	une élisie
enjambement	un enjambement
enthousiasme	un enthousiasme
epicurisme; epicurist	l'épicurisme; un/ une épicuriste
epigram	une épigramme
episch	épique
<u>episode</u>	<u>un épisode</u>

<u>epos, heldendicht</u>	<u>une épopée</u>
<u>essay</u>	<u>un essai</u>
essayist	un essayiste
eveneens	également
evolutie; (ver)loop	une évolution
Existentialisme	L'Existentialisme
existentialistisch	existentialiste
fabelschrijver	le fabuliste
fable	la fable
feuilleton	un feuilleton
<u>fictie</u>	<u>la fiction</u>
filosofie	la philosophie
<u>flashback</u>	<u>le retour en arrière</u>
formaat	le format
<u>fragment</u>	<u>le fragment</u>
gadeslaan, waarnemen	observer
gang, loop	l'allure f
gebeuren	<u>arriver; se passer (Cela se passe à/en)</u>
<u>gebeurtenis</u>	<u>un événement</u>
<u>gebruik</u>	<u>un emploi, une utilisation</u>
gebruik (hernieuwd ...)	le réemploi, la reprise
gedaan krijgen	obtenir
gedachte	la pensée; une idée
gedicht (kort ...); versje	une poésie
gedicht	le poème
<u>gedragen (zich)</u>	<u>se comporter, se conduire</u>
geest; (van de ...)	l'esprit m; spirituel
geestelijk	spirituel
geheel (een ...)	un ensemble; un tout
geheel	entier/entière; total/totale
geheim	secret/secrète
geheimzinnig(heid)	le mystérieux; mystérieux/ mystérieuse
<u>geheugen</u>	<u>la mémoire</u>
<u>geijkte formulering</u>	<u>expression consacrée</u>
geleden (2 jaar ...)	il y a (deux ans); voici deux ans
<u>geleding</u>	<u>une articulation</u>
geleerdheid	une érudition
gelegenheid	une occasion; une opportunité
geloof; gelovig	la foi (la croyance); croyant(e)
geloven	croire
geluid, klank	le son
geluk	le bonheur
gemeenplaats	le lieu commun
gemeenschappelijk	commun/commune
genade; gratie	la grâce
genegenheid	une affection
<u>geschrift</u>	<u>un écrit</u>
gesprek	la conversation
<u>getuige</u>	<u>le témoin</u>
<u>getuigenis</u>	<u>le témoignage</u>
gevaar lopen om	risquer de
geven (=spelen)	donner (:On donne ce soir <u>L'Avare</u>)
gevoel	le sentiment
gevoelen	ressentir
gevoeligheid; gevoelig	la sensibilité; sensible
gewaarwording	la sensation
geweten; bewustzijn	la conscience
gezang (kerk)	le cantique
glans; tekenends	le relief (donner du relief à)
<u>God; goddelijk</u>	<u>Dieu; divin(e)</u>

goden	les dieux mpl
<u>gordijn, doek</u>	<u>le rideau</u>
groep	<u>le groupe</u>
grondvesten	constituer
grootmoedigheid; grootmoedig	la grandeur d'âme; avec de la ...
halfvers(van alexandrijn bv.)	<u>une hémistiche</u>
handelen (<u>het gaat over ...</u>)	agir (<u>il s'agit de ...</u>)
<u>handeling</u>	<u>l'action f</u>
harmonie	une harmonie
harmonieus	harmonieux/harmonieuse
hart	le coeur (uit het hoofd=par coeur)
hartstocht, passie	la passion
hebben (het ... over)	traiter de
hedendaags, eigentijds, huidig	contemporain
<u>heengegaan</u> (=gestorven)	<u>disparu</u>
heersen, regeren	régner (er heerst=il règne)
heidendom; heiden<s>	le paganisme; païen
held; heldin	<u>le héros/ un héros; l'héroïne/ une héroïne</u>
heldendicht (Middleeuwen)	la chanson de geste (Moyen Age)
heldendicht	épopée; poème épique
helder, duidelijk	clair; claire
helder; helder klinkend	sonore
<u>helderheid; duidelijkheid</u>	<u>la clarté</u>
herhaling	la répétition; la reprise
herinneren aan	rappeler (je vous rappelle que ...)
herinneren (zich)	se souvenir <u>de</u> , se rappeler
<u>herleiden tot, terugbrengen tot</u>	<u>réduire à</u>
heropvoering	la reprise
hevig (zich ...interesseren)	se passionner pour
hexameter	un hexamètre (=division en 6 du vers)
<u>historicus</u>	<u>un historien</u>
historisch	historique
hoe handig zij <u>ook</u> is	<u>quelque/si/pour/(tout)</u> habile qu'elle <u>soit</u>
hoeveelheid, kwantiteit	la quantité
<u>hoewel</u> ik (hem) wel begrijp	<u>tout</u> en (le) comprenant (...), je
hof (het ... maken)	faire la cour à, courtoiser
hof	la cour
<u>hoofdpersoon</u>	<u>le personnage principal</u>
<u>hoofstuk</u>	<u>un chapitre</u>
hoop; hopen	un espoir; espérer
hoveling	le courtisan
<u>huidig</u>	<u>actuel; contemporain (=eigentijds)</u>
<u>Huidige Tijd</u>	<u>L'Epoque f contemporaine</u>
humor; humoristisch	l'humour f; humoristique
ideaal	idéal/idéale
ik (het "...")	<u>le moi</u>
<u>ik-persoon</u>	<u>le personnage-je</u>
inboezemen, inspireren	inspirer
<u>indruk</u>	<u>une impression</u>
<u>ingaan op een opmerking</u>	<u>relever une remarque</u>
ingeven, inspireren	inspirer; suggérer; (insuffler)
inhoud	<u>le contenu</u>
<u>inhoudsopgave</u>	<u>un index; le sommaire</u>
<u>inleiding</u>	<u>une introduction</u>
inrichten, ordenen; houden	organiser
inroepen (hulp)	invoquer (du secours); implorer
intellectueel	intellectuel (m)/ intellectuelle (f)
intelligent	intelligent(e)
interessant	intéressant(e)
intiem	intime

<u>intrige</u>	<u>une intrigue; le noeud <de l'action></u>
inversie; omkering	une inversion
invloed	une influence
<u>invloed hebben op iets</u>	<u>influer sur qch; influencer qch</u>
invoeren, binnenleiden	introduire
jaloersheid; jaloers	la jalousie; jaloux/ jalouse
juist	exact(e), juste; correct(e)
<u>kader (= "plek", omgeving)</u>	<u>le cadre (= "lieu", abords mpl)</u>
<u>karakter</u>	<u>le caractère</u>
karikatuur	une caricature
<u>kenmerk; kenmerkend</u>	<u>la caractéristique ; caractéristique</u>
kiezen; uitzoeken	choisir; chercher
<u>kijker</u>	<u>le spectateur/ la spectatrice</u>
klankvolheid, klankeffect	la sonorité
klassiek	classique
<u>kleuren</u>	<u>colorer</u>
kleurmenging; schijn	le coloris
klimaat	le climat
klinker	la voyelle
klucht	la farce
<u>kolom</u>	<u>la colonne</u>
<u>komedie (intrige...)</u>	<u>la comédie d'intrigue</u>
<u>komedie (karakter...)</u>	<u>la comédie de caractère</u>
<u>komedie (zeden...)</u>	<u>la comédie de moeurs</u>
komen tot, bereiken	parvenir à; en arriver à; (atteindre à)
komisch	comique
kort	bref/brève, court/courte
<u>kracht</u>	<u>la force</u>
<u>kracht (macht)</u>	<u>la puissance; (le pouvoir)</u>
krant; dagelijks	le quotidien; quotidien
kreet, schreeuw; geschreeuw	le cri; les cris
krijgen, verkrijgen	obtenir
<u>kritiek</u>	<u>la critique</u>
kritikus	le (la) critique
kroniek	la chronique
kroniekschrijver	le chroniqueur
kuis, eerbaar	pudique
kunstgreep; bedrevenheid	un artifice
kwaliteit	la qualité
kwatrijn	le quatrain
kwestie; vraag	la question; (C'est la ... de savoir si)
landschap	le paysage
laten voorgaan	s'effacer devant qqn; céder le passage à qqn
<u>latere</u>	<u>ultérieur/ultérieure</u>
<u>leer</u>	<u>la doctrine</u>
legende	la légende
<u>leiden; rijden in, besturen</u>	<u>conduire</u>
leidmotief (leitmotieven)	le leitmotiv (pl. op -e)
lenen (zich ... tot)	se prêter à
lenen (zich niet ... tot)	se refuser à
<u>letteren</u>	<u>les lettres f</u>
<u>lettergreep</u>	<u>la syllabe</u>
lettergrepen (met ...)	syllabique
leuk (dat vind ik leuk)	cela me plaît; cela m'amuse
leuk gevonden worden	plaire (il plaît à tout le monde)
levend	vivant/vivante
levende (de ...)	le vivant
levendig	vif/vive
levendigheid	la vivacité
licht, luchtig	léger/ légère

licht	la lumière
lied, gezang	le chant
<u>lied, liedje</u>	<u>la chanson</u>
liefde	un amour
lijden aan	souffrir de
lijkrede	une oraison funèbre
<u>links (>> politiek)</u>	<u>de gauche</u>
literair	littéraire
literatuur	la littérature
logica; logisch	<u>la logique; logique</u>
loop	le cours
<u>los/ vrijmaken; er uit halen</u>	<u>dégager</u>
lot, noodlot	<u>le destin</u>
lyrisch	<u>lyrique</u>
lyrisme	<u>le lyrisme</u>
maat	<u>la mesure</u>
maatschappij	la société
macht (kracht)	<u>le pouvoir</u>
machtig, krachtig	puissant
manier <van schrijven>	la manière
manifest	<u>le manifeste</u>
masker	le masque
mededeling	<u>la communication ; l'information</u>
mededeling(vertrouwelijke ..)	<u>la confiance</u>
medeklinker	<u>la consonne</u>
<u>meebrengen (met zich ...)</u>	<u>entraîner</u>
meegaan met	accompagner +4
meester	le maître
melodrama	<u>le mélodrame</u>
melodramatisch	mélodramatique
memoireschrijver	le mémorialiste
<u>memoires</u>	<u>les mémoires fpl</u>
menig	maint/mainte (maintes fois)
metafoor	la métaphore
methode	la méthode
middagvoorstelling	la matinée
Middeleeuwen; middeleeuws	<u>le Moyen Age; médiéval, moyen-âgeux</u>
mijmering, gepijns	la rêverie
<u>model</u>	<u>le modèle</u>
modern	moderne
Moderne Tijd	<u>Les Temps modernes (>1789)</u>
<u>monoloog</u>	<u>le monologue</u>
<u>moralist</u>	<u>le moraliste</u>
<u>moreel inlaten/verplichten z.</u>	<u>s'engager à</u>
<u>motif</u>	<u>le motif</u>
mysticus	le (la) mystique
mystiek	le mystique; le mysticisme
mythe	<u>le mythe</u>
naâpen	singer
<u>naar voren br., eruit halen</u>	<u>relever</u>
nabij(gelegen)	proche (de)
nabloeier, epigoon	un épigone
nadenken over	réfléchir sur/ à
naleven, nakomen	observer; respecter
<u>Naturalisme</u>	<u>Le Naturalisme</u>
naturalistisch	naturaliste
natuur (naar de ...)	d'après nature
natuur	la nature
<u>natuur (ook:=aard)</u>	<u>la nature (ex. la nature de l'homme)</u>
navolgen, imiteren	imiter

navolgend	postérieur/postérieure
navolger	un imitateur
navorsen	rechercher
<u>nawoord</u>	<u>la postface</u>
neerzetten	noter
<u>niet weten, onkundig zijn van</u>	<u>ignorer</u>
noemen	<u>nommer</u>
<u>Nouveau Roman</u>	<u>Le Nouveau Roman</u>
novelle	<u>la nouvelle</u>
novellenschrijver	le nouvelliste
ode	une ode
oefenen (zich ... in)	s'exercer à
<u>omschrijven (nauwkeurig ...)</u>	<u>préciser</u>
onbekend	inconnu
onbewustheid; onbewust	une inconscience; inconscient(e)
<u>onderstrepen, doen uitkomen</u>	<u>souligner</u>
ondervinden	éprouver
onderwerp	le sujet
onderzoeking; onderzoek;	la recherche
<u>ongewone, ongewoon</u>	<u>insolite</u>
<u>ontstaan, geboren worden</u>	<u>naître</u>
ontdekken, blootleggen	découvrir
<u>onthullen, openbaren</u>	<u>révéler</u>
ontknoping	<u>le dénouement</u>
ontleden	analyser; disséquer
ontleding	une analyse
<u>ontlening (aan)</u>	<u>un emprunt (à)</u>
ontluiking, ontplooiing	un épanouissement
ontmoeting	la rencontre
ontroerd worden	s'émouvoir de
ontroerd	ému
ontroeren; diep ontroeren	émouvoir; pénétrer
ontroering	une émotion
ontsnappen uit	s'échapper de; s'évader de
ontvallen	échapper (cela m'a échappé)
ontvluchten	s'enfuir de, s'évader de
ontwerp, schema	le plan
<u>ontwerp, opzet (opstel)</u>	<u>le plan (rédaction; dissertation)</u>
<u>ontwikkelen, uitwerken</u>	<u>développer</u>
ontwikkeling	le développement; l'évolution
onverschillig	indifférent/indifférente
<u>opbouw; bouw, samenstelling</u>	<u>la composition</u>
opbouwen	composer
opdringen (zich), zich dwingen	s'imposer <à>
opeenvolging	la succession
<u>openbaren</u>	<u>révéler</u>
ophouden	cesser, arrêter de
<u>opkomst (op het toneel)</u>	<u>entrée en scène</u>
opleggen; opdringen	imposer
opmerkelijk	remarquable
<u>opmerken(een opmerking maken)</u>	<u>faire observer, faire remarquer</u>
opmerking	la remarque, l'observation
<u>opnoemen, aanhalen</u>	<u>citer</u>
oppervlakking	superficiel/superficielle
oprecht	sincère
oprechtheid; oprecht	la sincérité; sincère
<u>oproepen (beelden); ophalen</u>	<u>évoquer</u>
<u>opschrijven, aantekenen</u>	<u>noter</u>
<u>opstel</u>	<u>la rédaction; la dissertation</u>
optekenen	prendre note

opvatten, uit/ bedenken	concevoir
opvolger	le successeur
<u>opzet</u>	<u>la facture</u>
<u>orde (volgorde)</u>	<u>un ordre</u> ; ordre de succession
origineel	l'original m; original(e)
<u>Oudheid; van de Oudheid</u>	<u>l'Antiquité f</u> ; antique
overdacht	réfléchi
overdenken	méditer
overdenking	la méditation
<u>overeenkomen/-stemmen met</u>	<u>correspondre avec</u>
overeenstemmen, passen (bij)	convenir (à)
<u>overgang (naar)</u>	<u>la transition (à)</u>
overheersen	dominer
p.s.	le post-scriptum
pamflet	le pamphlet
panthéïsme; panthéïstisch	le panthéïsme; panthéïste
<u>paragraaf</u>	<u>le paragraphe</u>
Parnassus (van de ...)	parnassien
<u>Parnassus</u>	<u>Le Parnasse</u>
<u>parodie</u>	<u>la parodie</u>
<u>passage</u>	<u>le passage</u>
<u>pastiche</u>	<u>le pastiche</u>
pathetisch	pathétique
<u>pauze</u>	<u>un entracte</u>
pauze	une pause (algemeen)
pentameter	le pentamètre (=division en 5 du vers)
<u>persiflage</u>	<u>le persiflage</u>
persoon	<u>le personnage</u> (litt.); la personne ("levend")
persoonlijk	personnel/personnelle
<u>persoonlijheidsverheerlijk.</u>	<u>le culte du moi</u>
<u>perspectief(in het licht van)</u>	<u>la perspective (dans la perspective de)</u>
filosoof (als een ...)	en philosophe
filosoof (als ...)	en tant que philosophe
<u>plaatsen</u>	<u>situer</u>
<u>plaatsvinden</u>	<u>avoir lieu</u>
plan(nen)	le(s) projet(s); faire des projets, planifier
<u>planken</u>	<u>les planches fp</u>
<u>Pléiade</u>	<u>La Pléiade</u>
<u>pocket(boek)</u>	<u>le livre de poche (en <livre de> poche)</u>
<u>polemiek (pennestrijd)</u>	<u>la polémique</u>
polemisch	polémique
polemist	le polémiste
politicus	l'homme politique, le politique
politiek	politique
politiek (de ...)	la politique
populair	populaire
<u>portret</u>	<u>le portrait</u>
portretenschrijver	le portraitiste
positief	positif/positive
potentieel	en puissance; potentiel
precies	précis(e), juste ; précisément, justement
precieus	précieux/ précieuse
<u>Preciositeit</u>	<u>La Préciosité</u>
preek, sermoen	le sermon
premiere	la première
<u>progressief</u>	<u>progressiste</u> (pol.); progressif/ve
proletariër	le prolétaire
<u>prosa</u>	<u>la prose</u>
prosaïsch	prosaïque
<u>prozaschrijver</u>	<u>le prosateur</u>

psalm	le psaume
psycho-analytisch	psychanalytique
psychologie	la psychologie
psychologisch	psychologique
raken; betreffen	toucher (concerner)
rationalisme	le rationalisme
reactie	la réaction
realiseren (zich) dat	se rendre compte que (se réaliser que)
<u>Realisme</u>	<u>Le Réalisme</u>
realistisch	réaliste
<u>rechts (>> politiek)</u>	<u>de droite</u>
rechtstreeks	direct/directe (directement)
rede; betoog	le discours
redenaar	un orateur
<u>redenaars- (redenaarskunst)</u>	<u>oratoire (<de> l'art oratoire)</u>
<u>redeneren, beredeneren</u>	<u>raisonner</u>
refrein	le refrain
regel (voorschrijven)	la règle (prescrire)
regel (van tekst); lijn	une ligne
regel (in systeem)	la règle
<u>regel (van tekst); op ... x</u>	<u>la ligne (d'un texte); à la ligne x</u>
<u>regel (van gedicht) ; in ...x</u>	le vers (d'un poème) ; au/ dans le vers 3 ; aux vers 1 et 2
regelmatig	régulier/régulière
regelmatig; onregelmatig	régulier/régulière; irrégulier/irrégulière
<u>regisseren</u>	<u>mettre en scène</u>
rejet	le rejet
religiositeit; religieus	la religiosité; religieux
<u>Renaissance</u>	<u>Renaissance f</u>
<u>research</u>	<u>la recherche</u>
retoriek	la rhétorique
richten (zich ... tot)	adresser (s'adresser à)
ridderschap; ridderlijk	la chevalerie; chevaleresque
<u>rijm</u>	<u>la rime</u>
rijm (eind-)	rime finale
rijm (binnenrijm)	rime intérieure
rijm (manlijk)	rime masculine
rijm (vrouwelijk)	rime féminine
rijm (afwisselend)	rime alternée
rijm (vlak ...)	rime plate/ suivie
rijm (kruis...)	rime croisée
rijm (omarmend ...)	rime embrassée
rijm (arm ...)	rime pauvre
rijm (voldoende ...)	rime suffisante
rijm (rijk ...)	rime riche
rijm (dubbel ...)	rime léonine (= sur > deux syllabes)
rijm (verbannen ...)	rime proscrire
rijp	mûr/mûre
rijpheid	maturité
<u>ritme</u>	<u>le rythme</u>
ritme (met ...)	rythmé(e)
ritmisch gemaakt	cadencé(e); rythmique
rivaal	un rival/ une rivale
<u>roman</u>	<u>le roman</u>
<u>romanschrijver</u>	<u>le romancier</u>
Romantiek	Le Romantisme
romantisch	romanesque; (du Romantisme: romantique)
romantische (het ...)	le romanesque
rust	le repos
samenstellen	composer
satire	la satire

satirisch	satirique
satirist	le satiriste (auteur.); le satirique
schaamte<gevoel>	la pudeur
schakering, nuance	la nuance
scheiden; niet verwarren	séparer
scheppen (maken), uitvinden	créer
schepping	la création
schijnbaar	apparent,-e
schilderachtig	pittoresque
schilderen, afbeelden	peindre
schilderij, schildering	la peinture
school	une école
<u>schrijfwijze</u>	<u>l'orthographe m</u>
schrijven	écrire
schrijver	un écrivain
situatie	la situation
slaan/ terugslaan op	renvoyer à
slagen; erin slagen in	<u>arriver, parvenir; réussir à</u>
<u>sleutel; sleutelroman</u>	<u>la clé/clef (roman à clé)</u>
slot-	<u>final/finale</u>
sociaal	social,-e
somber	sombre
sonnet	le sonnet
speciaal	spécial/spéciale
specialiteit; specialist	la spécialité; le spécialiste, l'expert
spelen	jouer
spiegel	le miroir
<u>sprake (ter ... brengen)</u>	<u>évoquer</u>
<u>spreekbeurt</u>	<u>un exposé; une conférence</u>
staande houden (bewering)	soutenir (une remarque)
<u>staat, leefwereld</u>	<u>la condition (cf. la condition de la femme)</u>
stand (tot ... brengen)	mettre à exécution; la réalisation
stanze	la stance
<u>stelling</u>	<u>la thèse</u>
stem	la voix
stichten	fonder
stijl	le style
stoïcisme; stoïcijn<s>	le stoïcisme; le stoïcien; stoïcien(ne)
stopzetten, stoppen	cesser, arrêter
<u>strijd</u>	<u>la lutte; le combat</u>
strofe	<u>la strophe</u>
strofe van 2 verzen	le distique
strofe van 3 verzen	le tercet
strofe van 4 verzen	le quatrain
strofe van 5 verzen	le quintil, le quintain
strofe van 6 verzen	le sizain
strofe van 7 verzen	le septain
strofe van 8 verzen	le huitain
strofe van 9 verzen	le neuvain
strofe van 10 verzen	le dizain
strofe van 12 verzen	le douzain
stroming	le courant
structuur	la structure
<u>stuk (een klein ... vooraf)</u>	<u>un lever de rideau</u>
subtiel	subtil(e)
succes	le succès; la réussite
suggestie	la suggestion
<u>Surrealisme</u>	<u>Le Surréalisme</u>
surrealistisch	surréaliste
symbolisch	symbolique

<u>Symbolisme</u>	<u>Le Symbolisme</u>
symbolistisch	symboliste
<u>symbool</u>	<u>le symbole</u>
sympathie; sympathiek	la sympathie; sympathique
synerese	la synèrèse
taal; tong	la langue
<u>taalgebruik</u>	<u>le langage</u>
taalkunde; taalkundig	la linguistique; linguistique
tableau, tafereel	le tableau
talent	le talent
talrijk, groot	nombreux/nombreuse
<u>techniek</u>	<u>la technique</u>
tegen<over>stellen	opposer qch à qch
tegenhouden; (zich ...)	retenir (se); se contenir
<u>tegenspraak (in ... zijn met)</u>	<u>contredire à; être en contradiction avec</u>
tegenspreken	contredire
tegenstander	un adversaire; un opposant
tegenstellend	antithétique
<u>tegenstrijdig (met)</u>	<u>contradictoire; en contradiction avec</u>
tegenstrijdigheid	la contradiction
<u>teken</u>	<u>le signe</u>
tekst	le texte
temperament	le tempérament
tempo (rythmisch ...)	la cadence
<u>tendens, neiging</u>	<u>la tendance</u>
term (juiste ...)	le terme propre
term	le terme
<u>terugblik</u>	<u>le regard en arrière</u>
terugbrengen tot	ramener à
teruggang	la régression; le repli; le recul
terugroepen	rappeler <à la mémoire>
terzet	le tercet
tetrameter	le tétramètre (=division en 4 du vers)
thema	le thème
theorie	la théorie
<u>tijdperk</u>	<u>l'ère; la période</u>
<u>tint, zweem</u>	<u>la teinte</u>
tirade	la tirade
<u>titel</u>	<u>le titre</u>
toebehoren aan	appartenir à, être à
toepassen, aanbrengen	appliquer
<u>toespeling</u>	<u>une allusion</u>
toestand	la situation
toneel	le théâtre
toneel, scène	la scène; (sur la scène)
toneel (op het ... brengen)	mettre en scène (=regisseren)
<u>toneelschrijver</u>	<u>le dramaturge</u>
<u>toneelstuk</u>	<u>la pièce <de théâtre></u>
toon	le ton
traditie	la tradition
<u>tragedie</u>	<u>la tragédie</u>
tragi-comisch	tragi-comique
<u>tragikomedie</u>	<u>la tragi-comédie</u>
<u>tragisch</u>	<u>tragique</u>
trainen	s'entraîner <à>
<u>trek; streek; kenmerk</u>	<u>le trait</u>
trimeter	le trimètre (=division en 3 du vers)
type	le type
<u>uitdrukken <zich></u>	<u><s'>exprimer</u>
uitdrukking	une expression

uiteenzetten	exposer
uiteenzetting	un exposé
uitgave	une édition (d'un éditeur)
uitgave, publicatie	une publication
uitgebreid, uitgestrekt	vaste
uitgeven, publiceren	publier
uitgeven (uitgever)	éditer (éditeur)
uitgever	un éditeur; les éditions ...
uitgever(shuis)	la maison d'éditions
uitkiezen	élire
uitleg, verklaring	<u>une explication</u>
uitleggen	<u>expliquer</u>
uitleven (zich)	s'éclater (Pop.);se réaliser (Philos.)
uitlokken, uitdagen	provoquer
uitmaken (=zijn)	<u>constituer</u>
uitmuntend	excellent<e>; exquis/exquise
uitoefenen	exercer
uitsluitend	uniquement
uitstekend	excellent/excellente
uittreksel	le résumé
uitweiden over	s'étendre sur
uitwerking	l'élaboration; le développement
uitwissen, uitvegen	effacer, biffer
universeel	universel/universelle
universum	l'univers m
vanzelfsprekend	bien entendu; évidemment
vanzelfsprekend;(geheel ...)	évident(e); de toute évidence
vanzelfsprekendheid	une évidence
vaststellen	<u>déterminer</u>
vaudeville	<u>le vaudeville</u>
veelvuldig	<u>multiple</u>
verachting	le mépris
veranderen	<u>changer, transformer</u>
verband, betrekking	<u>le rapport</u>
verbazen (zich) over	s'étonner de
verbeelden (zich ...)	<u>s'imaginer; se figurer</u>
verbergen, verstoppen	cacher
verbinden; met elk. verbinden	lier; relier
verdelen, indelen	diviser; <u>répartir</u>
verdienste	<u>le mérite</u>
verduidelijken, verhelderen	<u>éclaircir; expliciter</u>
verdwijnen	disparaître (+ avoir)
verenigen; glad maken	unir
vergelijken	<u>comparer</u>
vergelijking	la comparaison
vergezeld gaan, begeleiden	accompagner
vergissing	une erreur
verhaal	une histoire
verhaal (het vertelde)	le récit
verhalen (litt.)	faire le récit de ...; conter
verhalend, vertellend	<u>narratif/narrative</u>
verhandeling	<u>le mémoire</u>
verheerlijking	le culte
verheven	sublime
verleden	<u>le passé</u>
verloop	le déroulement
vermaak	le divertissement; l'amusement
vermijden, voorkomen	<u>éviter</u>
vernieuwen, hervatten	renouveler
vernieuwing, hernieuwing	le renouvellement; la rénovation

verplichten	engager, obliger
vers (=versregel)	le vers
vers (metrisch ...)	le vers métrique
vers (even/ oneven)	le vers pair/ impair
vers (vrije/ gevarieerde)	le vers libre/ varié
vers (ritmisch ...)	le vers rythmique
vers (lettergrepig ...)	<u>le vers syllabique (=français)</u>
vers (achtlettergrepig ...)	le vers octosyllabique
vers (tienlettergrepig)	le vers décasyllabique
verscheiden	divers/diverses
verschijnen	apparaître
verschijnen <van boeken>	paraître
verslag doen, berichten	<u>rapporter</u>
verstand (gezond ...)	le bon sens
vertalen	<u>traduire</u>
vertaling	une traduction
vertellen (het ...)	la narration
vertellen	<u>narrer</u> (litt.); conter; raconter
vertellen (over iets)	raconter quelque chose
vertellen (over zijn leven)	raconter sa vie
verteller (litt.)	le narrateur
verteller (van verhalen)	le conteur
vertelling	le conte
vertolken; verhelderen	interpréter
vertolking	l'interprétation
vertrouwd	familier/familière
vertrouwelijk	<u>confidentiel; confidentielle</u>
vertrouwelijkheden	les confidences fpl (=ook: mededelingen)
vertrouwing	<u>le confident/ la confidente</u>
verval	<u>la décadence</u>
vervolg, reeks	<u>la suite</u>
verwarren	confondre
verwezenlijken	réaliser
verwijten (zich iets)	se reprocher qch
verwijten	reprocher à
verwikkeling, wederwaardigheid	<u>la péripétie</u>
verwisselen, omwisselen	<u>substituer</u>
verwonderen (zich)	s'étonner de; s'émerveiller de
verwonderen; verwonderd zijn	étonner; être étonné/ surpris par
verzetten (zich ... tegen)	<u>s'opposer à <ce que +S></u>
vision; beeld	la vision
vluchten voor iets	<u>fuir</u>
vluchten voor (personen)	fuir devant
voeren, <ge>leiden	mener
voet	un pied
voetlicht (het)	les feux (mpl.) de la rampe
voldoen	satisfaire
voldoende/ toereikend zijn	suffire, être suffisant
volgeling	le disciple
volgen	suivre
volgend	suivant/suivante
volgorde, orde	un ordre m
volgorde (in ...)	ordre; par ordre de succession
volgt (als)	<u>comme suit</u>
volk	le peuple
volkomen. volmaakt	parfait
volledig	complet/complète
volledig maken	<u>compléter</u>
voltooiën	parachever, achever
voorafgaan (komen vóór iets)	précéder

<u>voorafgaand</u>	<u>précédent/précédente</u>
<u>voorganger</u>	<u>le prédécesseur, le devancier</u>
voorgond (van het toneel)	une avant-scène
<u>voorgond (op de ... plaatsen)</u>	<u>la mise en relief</u>
voornemen (zich)	se proposer de
voorstellen, voorstaan	proposer
voorstellen (zich)	<u>se proposer de ...</u>
<u>voorstelling</u>	<u>la représentation</u>
voorstellingsvermogen	la faculté d'imagination; l'imagination
<u>voortgang (in tekst)</u>	<u>la progression</u>
voortgang	le progrès
voortlopen (het ...)	l'anticipation f
<u>voortwijzing, prospectie</u>	<u>la prospection</u>
voorwaarde; positie	la condition
voorwerp	l'objet
<u>voorwoord</u>	<u>un avant-propos; la préface</u>
voeren (naar ... brengen)	<u>dégager</u>
vorm (in een ... gieten)	mettre en/ dans une/ forme
<u>vorm en inhoud</u>	<u>le fond (=inhoud) et la forme</u>
vreemd	étrange
vreugde, plezier	la joie
vriendschap	une amitié
vuur, gloed	la verve
waar, echt	vrai
waaraan > aan dewelke	(auquel/ à laquelle/ auxquels/ auxquelles)
waarachtig, echt	véritable
waarde	la valeur
waarmee > met dewelke	(avec? le quel/la quelle/lesquels/lesquelles)
waarnemen	observer
<u>waarneming</u>	<u>une observation</u>
<u>waarschijnlijk</u>	<u>vraisemblable</u>
waarvan/ waarover	(dont)
wagen (het erop ...)	se risquer à dire qch
wagen (zijn leven)	risquer sa vie
wanhoop; wanhopig	le désespoir; désespéré
<u>weergeven</u>	<u>rendre</u>
<u>weerhouden</u>	<u>contenir</u>
weigeren (te), afwijzen	refuser (de)
welke pogingen hij ook doet	quelques efforts qu'il fasse,
welke de fouten ook zijn	quelles que soient les fautes,
<u>welnu,</u>	<u>Or,</u>
welsprekend	éloquent(e)
welsprekendheid	une éloquence
<u>Weltschmerz</u>	<u>le mal du siècle</u>
wens, verlangen	le désir
wensen	souhaiter
werk	une oeuvre; un ouvrage
werkelijk	réel/réelle
werkelijke, ware (het ...)	le réel
werkelijkheid	la réalité; le réel
<u>werkzaam zijn</u>	<u>opérer</u>
wetenschap; wetenschapper	la science; le scientifique
wezen, zijn	un être
wezenlijk	essentiel/essentielle
<u>wijden, heiligen, vereeuwigen</u>	<u>consacrer</u>
wijsmaken, misleiden	imposer à
wijze van schrijven	une écriture
wil	la volonté
wilskracht	une énergie
<u>wonder</u>	<u>le miracle</u>

wonderbaarlijk, wonderlijk	le merveilleux
woord (los; in woordenboek)	le mot
woord (bij redevoering etc.)	la parole
woordenboek	le dictionnaire
woordenlijst (vreemde termen)	le glossaire
woordenlijst, -schat	le vocabulaire
woordenlijst (verklarend)	le lexique
woordenlijst,-kennis	le vocabulaire
woordenschat	le trésor
woordenwisseling	le débat
zachtheid	la douceur
zeden	les mœurs f
zich wijden aan	se consacrer à
ziel	une âme
zijn van	être à
zingen, bezingen	chanter
zinswending	la tournure
zo meteen	tantôt
zo'n, dergelijk	tel/telle, pareil/pareille
zoek (op ... gaan naar)	se mettre à la recherche de
zoeken (het)	la recherche <de qqch>; être à la r. de
zorg, bezorgdheid	le souci; le souci; la préoccupation
zuiverheid; zuiver	la pureté; pur(e)